

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

BILANS CONSOLIDÉS

31 DÉCEMBRE [EN M\$ CA]	2012	2011
ACTIF		
Trésorerie et équivalents de trésorerie [note 3]	3 313	3 385
Placements [note 4]		
Obligations	83 387	78 759
Prêts hypothécaires et autres prêts	22 797	21 518
Actions	6 796	6 402
Immeubles de placement	3 525	3 201
Avances consenties aux titulaires de polices	7 082	7 162
	123 587	117 042
Fonds détenus par des assureurs cédants [note 5]	10 537	9 923
Actifs au titre des cessions en réassurance [note 11]	2 064	2 061
Participation dans une entreprise contrôlée conjointement [note 6]	2 149	2 222
Biens immobiliers occupés par leur propriétaire et immobilisations [note 7]	791	738
Instruments financiers dérivés [note 25]	1 060	1 056
Autres actifs [note 8]	5 368	4 653
Actifs d'impôt différé [note 16]	1 170	1 207
Immobilisations incorporelles [note 9]	4 933	5 023
Goodwill [note 9]	8 673	8 786
Placements pour le compte des polices de fonds distincts [note 10]	104 948	96 582
Total de l'actif	268 593	252 678
PASSIF		
Passifs relatifs aux contrats d'assurance [note 11]	119 919	114 730
Passifs relatifs aux contrats d'investissement [note 11]	739	782
Obligation à l'égard d'entités de titrisation [note 12]	4 701	3 827
Déventures et instruments d'emprunt [note 13]	5 858	5 888
Titres de fiducies de capital [note 14]	119	533
Instruments financiers dérivés [note 25]	413	427
Autres passifs [note 15]	6 311	5 836
Passifs d'impôt différé [note 16]	1 213	1 258
Contrats d'assurance et d'investissement pour le compte des polices de fonds distincts [note 10]	104 948	96 582
Total du passif	244 221	229 863
FONDS PROPRES		
Capital social [note 17]		
Actions privilégiées perpétuelles	2 255	2 005
Actions ordinaires	664	639
Bénéfices non distribués	11 148	10 743
Réserves	(38)	134
Total des fonds propres attribuables aux actionnaires	14 029	13 521
Participations ne donnant pas le contrôle [note 19]	10 343	9 294
Total des fonds propres	24 372	22 815
Total du passif et des fonds propres	268 593	252 678

Approuvé par le conseil d'administration,

Signé,

Raymond Royer
Administrateur

Signé,

R. Jeffrey Orr
Administrateur

ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE [EN M\$ CA, SAUF LES MONTANTS PAR ACTION]	2012	2011
PRODUITS		
Revenu-primes		
Primes brutes souscrites	21 839	20 013
Primes cédées	(3 019)	(2 720)
Total des primes, montant net	18 820	17 293
Produits de placement nets [note 4]		
Produits de placement nets réguliers	5 711	5 610
Variation de la juste valeur	2 650	4 154
	8 361	9 764
Honoraires	5 231	5 343
Total des produits	32 412	32 400
CHARGES		
Prestations aux titulaires de polices		
Contrats d'assurance et d'investissement		
Montant brut	17 431	16 591
Montant cédé	(1 457)	(1 217)
	15 974	15 374
Participations des titulaires de polices et bonifications	1 437	1 424
Variation des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement	5 040	6 245
Total des sommes versées ou créditées aux titulaires de polices	22 451	23 043
Commissions	2 501	2 312
Charges opérationnelles et frais administratifs [note 22]	3 696	3 006
Charges financières [note 23]	395	409
Total des charges	29 043	28 770
	3 369	3 630
Quote-part du bénéfice (de la perte) de la participation dans une entreprise contrôlée conjointement [note 6]	134	(20)
Bénéfice avant impôt – activités poursuivies	3 503	3 610
Impôt sur le bénéfice [note 16]	563	706
Bénéfice net – activités poursuivies	2 940	2 904
Bénéfice net – activités abandonnées	–	63
Bénéfice net	2 940	2 967
Attribuable aux		
Participations ne donnant pas le contrôle [note 19]	1 197	1 141
Détenteurs d'actions privilégiées perpétuelles	117	104
Détenteurs d'actions ordinaires	1 626	1 722
	2 940	2 967
Bénéfice par action ordinaire [note 28]		
Bénéfice net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires		
– de base	2,30	2,43
– dilué	2,28	2,41
Bénéfice net lié aux activités poursuivies attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires		
– de base	2,30	2,38
– dilué	2,28	2,36

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE [EN M\$ CA]	2012	2011
Bénéfice net	2 940	2 967
Autres éléments du bénéfice global (de la perte globale)		
Profits (pertes) nets latents sur les actifs disponibles à la vente		
Profits (pertes) latents	85	226
(Charge) économie d'impôt	(25)	(48)
(Profits) pertes réalisés transférés au résultat net	(126)	(116)
Charge (économie) d'impôt	31	30
	(35)	92
Profits (pertes) nets latents sur les couvertures de flux de trésorerie		
Profits (pertes) latents	14	(24)
(Charge) économie d'impôt	(5)	10
(Profits) pertes réalisés transférés au résultat net	2	2
Charge (économie) d'impôt	(1)	(1)
	10	(13)
Profits (pertes) de change nets latents à la conversion des établissements à l'étranger	(78)	214
Quote-part des autres éléments du bénéfice global d'une entreprise contrôlée conjointement	(100)	(222)
Autres éléments du bénéfice global (de la perte globale)	(203)	71
Total du bénéfice global	2 737	3 038
Attribuable aux		
Participations ne donnant pas le contrôle	1 165	1 269
Détenteurs d'actions privilégiées perpétuelles	117	104
Détenteurs d'actions ordinaires	1 455	1 665
	2 737	3 038

ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES FONDS PROPRES

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012 [EN M\$ CA]	CAPITAL SOCIAL			RÉSERVES				TOTAL DES FONDS PROPRES
	ACTIONS PRIVILÉGIÉES PERPÉTUELLES	ACTIONS ORDINAIRES	BÉNÉFICES NON DISTRIBUÉS	RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS	AUTRES ÉLÉMENTS DU BÉNÉFICE GLOBAL (NOTE 27)	TOTAL	PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	
Solde au début de l'exercice	2 005	639	10 743	111	23	134	9 294	22 815
Bénéfice net	-	-	1 743	-	-	-	1 197	2 940
Autres éléments du bénéfice global (de la perte globale)	-	-	-	-	(171)	(171)	(32)	(203)
Total du bénéfice global	-	-	1 743	-	(171)	(171)	1 165	2 737
Émission d'actions privilégiées perpétuelles	250	-	-	-	-	-	-	250
Dividendes aux actionnaires								
Actions privilégiées perpétuelles	-	-	(117)	-	-	-	-	(117)
Actions ordinaires	-	-	(992)	-	-	-	-	(992)
Dividendes aux participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	(659)	(659)
Rémunération fondée sur des actions	-	-	-	9	-	9	4	13
Options sur actions exercées	-	25	-	(10)	-	(10)	(3)	12
Incidence de la variation des participations et du capital sur les participations ne donnant pas le contrôle et autres	-	-	(229)	-	-	-	542	313
Solde à la fin de l'exercice	2 255	664	11 148	110	(148)	(38)	10 343	24 372

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2011 [EN M\$ CA]	CAPITAL SOCIAL			RÉSERVES				TOTAL DES FONDS PROPRES
	ACTIONS PRIVILÉGIÉES PERPÉTUELLES	ACTIONS ORDINAIRES	BÉNÉFICES NON DISTRIBUÉS	RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS	AUTRES ÉLÉMENTS DU BÉNÉFICE GLOBAL (NOTE 27)	TOTAL	PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	
Solde au début de l'exercice	2 005	636	9 982	108	80	188	8 741	21 552
Bénéfice net	-	-	1 826	-	-	-	1 141	2 967
Autres éléments du bénéfice global (de la perte globale)	-	-	-	-	(57)	(57)	128	71
Total du bénéfice global	-	-	1 826	-	(57)	(57)	1 269	3 038
Dividendes aux actionnaires								
Actions privilégiées perpétuelles	-	-	(104)	-	-	-	-	(104)
Actions ordinaires	-	-	(991)	-	-	-	-	(991)
Dividendes aux participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	(640)	(640)
Rémunération fondée sur des actions	-	-	-	8	-	8	2	10
Options sur actions exercées	-	3	-	(5)	-	(5)	(2)	(4)
Incidence de la variation des participations et du capital sur les participations ne donnant pas le contrôle et autres	-	-	30	-	-	-	(76)	(46)
Solde à la fin de l'exercice	2 005	639	10 743	111	23	134	9 294	22 815

ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE [EN M\$ CA]	2012	2011
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES – ACTIVITÉS POURSUIVIES		
Bénéfice avant impôt – activités poursuivies	3 503	3 610
Impôt sur le bénéfice payé, déduction faite des remboursements reçus	(414)	(4)
Éléments d'ajustement		
Variation des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement	5 034	6 029
Variation des fonds détenus par des assureurs cédants	205	464
Variation des fonds détenus en vertu de traités de réassurance	201	25
Variation des actifs au titre des traités de réassurance	45	415
Variation de la juste valeur par le biais du résultat net	(2 650)	(4 182)
Autres	(555)	(852)
	5 369	5 505
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT – ACTIVITÉS POURSUIVIES		
Dividendes versés		
Par des filiales à des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	(659)	(640)
Sur les actions privilégiées perpétuelles	(114)	(104)
Sur les actions ordinaires	(991)	(991)
	(1 764)	(1 735)
Émission d'actions ordinaires par la Société [note 17]	20	3
Émission d'actions ordinaires par des filiales	44	61
Émission d'actions privilégiées perpétuelles par la Société [note 17]	250	–
Émission d'actions privilégiées par des filiales	650	–
Rachat d'actions ordinaires par des filiales	(215)	(186)
Variation des instruments d'emprunt	(1)	(6)
Remboursement de débentures [note 13]	–	(450)
Variation des obligations liées à des actifs vendus en vertu de conventions de rachat	(2)	(408)
Variation des obligations à l'égard d'entités de titrisation	874	319
Rachat de titres de fiducies de capital [note 14]	(409)	–
Autres	(8)	(4)
	(561)	(2 406)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT – ACTIVITÉS POURSUIVIES		
Ventes et échéances d'obligations	24 516	20 486
Remboursements de prêts hypothécaires	2 071	1 756
Vente d'actions	2 152	2 355
Variation des avances aux titulaires de polices	(57)	(198)
Variation des conventions de rachat	(23)	(1 053)
Placement dans des obligations	(27 716)	(20 510)
Placement dans des prêts hypothécaires	(3 394)	(3 361)
Placement dans des actions	(2 162)	(2 643)
Produit de la cession d'activités	–	199
Placement dans des immeubles de placement et autres	(259)	(137)
	(4 872)	(3 106)
Incidence des fluctuations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie – activités poursuivies	(8)	24
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie – activités poursuivies	(72)	17
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	3 385	3 656
Moins : trésorerie et équivalents de trésorerie – activités abandonnées, au début de l'exercice	–	(288)
Trésorerie et équivalents de trésorerie – activités poursuivies, à la fin de l'exercice	3 313	3 385
LES FLUX DE TRÉSORERIE NETS LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES POURSUIVIES COMPRENENT LES ÉLÉMENTS SUIVANTS :		
Intérêts et dividendes reçus	5 062	5 044
Intérêts versés	492	493

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tous les montants des tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire.
M\$ = millions de dollars G\$ = milliards de dollars

NOTE 1 RENSEIGNEMENTS SUR LA SOCIÉTÉ

La Corporation Financière Power (Financière Power ou la Société) est une société cotée en Bourse (Bourse de Toronto : PWF) constituée et domiciliée au Canada. L'adresse du siège social de la Société est le 751, square Victoria, Montréal (Québec) Canada, H2Y 2J3.

La Financière Power est une société internationale de gestion et de portefeuille diversifiée qui détient des participations, directement ou indirectement, dans des sociétés du secteur des services financiers au Canada, aux États-Unis et en Europe et, par l'intermédiaire de son placement indirect dans Pargesa, qui détient des intérêts importants dans des sociétés établies

en Europe exerçant des activités dans les domaines du pétrole et du gaz et des énergies de remplacement, de l'électricité, des services énergétiques et environnementaux, de la gestion de l'eau et des déchets, du ciment et des autres matériaux de construction ainsi que des vins et spiritueux.

Le 13 mars 2013, le conseil d'administration a approuvé la publication des états financiers consolidés (les états financiers) de la Financière Power pour l'exercice clos le 31 décembre 2012. La Société est sous le contrôle de 171263 Canada Inc., qui est détenue en propriété exclusive par Power Corporation du Canada.

NOTE 2 MODE DE PRÉSENTATION ET RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers de la Financière Power au 31 décembre 2012 ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

MODE DE PRÉSENTATION

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de la Financière Power et de toutes ses filiales sur une base consolidée, après élimination des transactions et des soldes interentreprises. Les filiales de la Société sont entièrement consolidées à compter de la date d'acquisition, soit la date à laquelle la Société obtient le contrôle, et continuent d'être consolidées jusqu'à la date à laquelle la Société n'exerce plus ce contrôle.

Les principales filiales de la Société sont :

- > Great-West Lifeco Inc. (participation directe de 68,2 % [68,2 % en 2011]), dont les principales filiales en exploitation sont La Great-West, compagnie d'assurance-vie, Great-West Life & Annuity Insurance Company, London Life, Compagnie d'Assurance-Vie, La Compagnie d'assurance du Canada sur la Vie et Putnam Investments, LLC.
- > La Société financière IGM Inc. (participation directe de 58,7 % [57,6 % en 2011]), dont les principales filiales en exploitation sont Groupe Investors Inc. et la Corporation Financière Mackenzie.
- > La Société financière IGM Inc. détient 4,0 % (4,0 % en 2011) des actions ordinaires de Great-West Lifeco Inc., et La Great-West, compagnie d'assurance-vie détient 3,7 % (3,6 % en 2011) des actions ordinaires de la Société financière IGM Inc.

La Société détient également une participation de 50 % (50 % en 2011) dans Parjointco N.V., et Parjointco détient une participation de 55,6 % (56,5 % en 2011) dans Pargesa Holding SA. La Société comptabilise son placement dans Parjointco selon la méthode de la mise en équivalence.

La préparation des états financiers conformément aux IFRS exige que la direction de la Société et de ses filiales exerce son jugement dans le cadre du processus d'application des méthodes comptables et qu'elle procède à des estimations et établisse des hypothèses qui ont des répercussions sur les montants présentés dans les états financiers et les notes annexes. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

UTILISATION D'ESTIMATIONS ET D'HYPOTHÈSES

Aux fins de la préparation des états financiers, la direction de la Société et de ses filiales doit faire des estimations et formuler des hypothèses qui influent sur les montants présentés de l'actif, du passif et du bénéfice net, ainsi que sur l'information fournie à leur sujet. Bien que ces estimations comportent un degré de variabilité inhérente, la direction de la Société et de ses filiales est d'avis que les montants présentés sont raisonnables. Les sources principales d'incertitude relative aux estimations sont les suivantes : l'évaluation des contrats d'assurance et d'investissement, la détermination de la juste valeur des instruments financiers, la valeur comptable du goodwill, les immobilisations incorporelles, les commissions de vente différées, la participation dans une entreprise contrôlée conjointement, les provisions liées à des poursuites judiciaires ou autres, l'impôt sur le bénéfice ainsi que les régimes de retraite et les autres avantages postérieurs à l'emploi. Les éléments sur lesquels les estimations et les hypothèses de la direction de la Société et de ses filiales ont eu une incidence importante sont décrits dans les méthodes comptables concernées de la présente note ainsi que dans d'autres notes annexes. Les montants présentés et l'information fournie dans les notes annexes sont établis à partir des meilleures estimations de la direction de la Société et de ses filiales.

JUGEMENTS IMPORTANTS

Aux fins de la préparation des états financiers, la direction de la Société et de ses filiales doit porter des jugements importants qui influent sur les valeurs comptables de certains actifs et passifs ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges pendant la période concernée. Les éléments suivants ont nécessité des jugements importants, comme il est décrit aux notes indiquées des présents états financiers : les passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement, le classement et la juste valeur des instruments financiers, le goodwill et les immobilisations incorporelles, les régimes de retraite et les autres avantages postérieurs à l'emploi, l'impôt sur le bénéfice, la détermination des actifs financiers devant être décomptabilisés, les provisions, les filiales et les structures d'accueil, les coûts d'acquisition différés, les provisions au titre des produits différés, les biens immobiliers occupés par leur propriétaire et les immobilisations corporelles. Les résultats tiennent compte des jugements portés par la direction de la Société et de ses filiales à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions ainsi que des changes à l'échelle mondiale. L'estimation des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement repose sur les notations de crédit des placements. Lifeco a pour habitude d'utiliser les notations de crédit de tiers indépendants lorsqu'elles sont disponibles.

NOTE 2 MODE DE PRÉSENTATION ET RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

COMPTABILISATION DES PRODUITS

En ce qui a trait à Lifeco, les primes pour tous les types de contrats d'assurance et pour les contrats comportant des risques de morbidité et de mortalité limités sont généralement constatés dans les produits lorsqu'elles sont exigibles et que leur recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits d'intérêts sur les obligations et les prêts hypothécaires sont comptabilisés selon la méthode du taux effectif.

Le revenu de dividendes est comptabilisé lorsque le droit de percevoir le paiement est établi, soit à la date du dividende pour les actions cotées en Bourse et, habituellement, à la date d'avis ou à la date à laquelle les actionnaires ont approuvé le dividende pour les instruments de capital-investissement.

Les produits tirés des immeubles de placement comprennent les loyers reçus des locataires aux termes de contrats de location, ainsi que les recouvrements de sommes engagées au titre de l'impôt foncier et des coûts opérationnels. Les produits locatifs liés à des contrats comportant des hausses contractuelles de loyer et des périodes de location gratuite sont comptabilisés de façon linéaire sur toute la durée du contrat.

En ce qui a trait à Lifeco, les produits liés aux honoraires comprennent surtout la rémunération gagnée pour la gestion des actifs des fonds distincts et des fonds communs de placement exclusifs, pour la gestion de la prestation de services administratifs seulement en vertu de contrats collectifs de soins de santé, et pour la prestation de services de gestion. Les produits liés aux honoraires sont constatés lorsque les services sont rendus, que le montant est recouvrable et qu'il peut être raisonnablement estimé.

En ce qui a trait à IGM, les honoraires de gestion sont fondés sur la valeur liquidative de l'actif géré des fonds communs de placement et sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'engagement au moment où le service est fourni. Les honoraires d'administration sont aussi constatés selon la méthode de la comptabilité d'engagement au moment où le service est fourni. Les honoraires de distribution pour les opérations sur fonds communs de placement et sur titres sont constatés à la date de la transaction. Les honoraires de distribution en ce qui a trait aux opérations liées aux produits d'assurance et aux autres services financiers sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Ces honoraires de gestion, d'administration et de distribution sont inclus au poste honoraires des états consolidés des résultats (états des résultats).

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Le poste trésorerie et équivalents de trésorerie inclut l'encaisse, les comptes courants, les dépôts à un jour et les dépôts à terme dont l'échéance initiale est de trois mois ou moins et les titres à revenu fixe dont l'échéance initiale est de trois mois ou moins.

PLACEMENTS

Les placements comprennent les obligations, les prêts hypothécaires et autres prêts, les actions, les immeubles de placement et les avances consenties aux titulaires de polices. Les placements sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, disponibles à la vente, détenus jusqu'à leur échéance, ou encore comme des prêts et créances ou des instruments non financiers, selon l'intention de la direction relativement à la finalité et à la nature en vertu desquelles les instruments ont été acquis ou selon les caractéristiques des placements. Actuellement, la Société ne détient aucun placement classé comme détenu jusqu'à son échéance.

Les placements dans les obligations ou les actions habituellement négociées activement sur un marché organisé sont désignés ou classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ou encore classés comme disponibles

à la vente et sont comptabilisés à la date de la transaction. Les titres à revenu fixe sont inclus dans les obligations aux bilans consolidés (les bilans). Les placements à la juste valeur par le biais du résultat net sont constatés à la juste valeur dans les bilans, et les profits et les pertes réalisés et latents sont comptabilisés dans les états des résultats. Les placements disponibles à la vente sont constatés à la juste valeur dans les bilans, et les profits et les pertes latents sont inscrits dans les autres éléments du bénéfice global. Les profits et les pertes font l'objet d'un reclassement des autres éléments du bénéfice global aux états des résultats lorsque le placement disponible à la vente est vendu ou déprécié. Les produits d'intérêts gagnés sur les obligations à la juste valeur par le biais du résultat net et sur les obligations disponibles à la vente sont comptabilisés au titre du produit du placement dans les états des résultats.

Les placements dans les actions dont la juste valeur ne peut être déterminée de façon fiable sont classés comme disponibles à la vente et sont comptabilisés au coût.

Les placements dans les prêts hypothécaires et autres prêts et les obligations qui ne sont généralement pas négociés activement sur un marché organisé et d'autres prêts sont classés comme des prêts et créances et sont comptabilisés au coût amorti, déduction faite des provisions pour pertes sur créances. Les produits d'intérêts gagnés et les profits et les pertes réalisés à la vente de placements classés comme des prêts et créances sont comptabilisés au titre des produits de placement nets dans les états des résultats.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers ou en valoriser le capital. Les immeubles de placement sont initialement évalués au coût, puis comptabilisés à leur juste valeur dans les bilans. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées à titre de produits de placement nets dans les états des résultats. Les biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers ou en valoriser le capital, dont une partie négligeable est occupée par le propriétaire ou pour lesquels il n'existe aucune intention d'occupation à long terme, sont classés dans les immeubles de placement. Les biens immobiliers qui ne répondent pas à ces critères sont classés comme étant des biens immobiliers occupés par leur propriétaire. Les immeubles loués qui auraient autrement été classés comme des immeubles de placement s'ils avaient été détenus par la Société sont également inclus dans les immeubles de placement.

Évaluation à la juste valeur La valeur comptable des instruments financiers reflète nécessairement la liquidité actuelle du marché et les primes de liquidité prises en compte dans les méthodes d'établissement des prix du marché sur lesquelles la Société s'appuie.

Les méthodes utilisées aux fins de l'évaluation des instruments comptabilisés à la juste valeur sont décrites ci-dessous :

Obligations classées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ou disponibles à la vente La juste valeur des obligations classées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ou disponibles à la vente est déterminée d'après les cours acheteurs du marché fournis principalement par des tiers qui constituent des sources d'établissement des prix indépendantes. La Société obtient les cours publiés sur un marché actif, lorsque ceux-ci sont disponibles, pour des actifs identiques à la date de clôture afin d'évaluer à la juste valeur ses portefeuilles d'obligations à la juste valeur par le biais du résultat net ou disponibles à la vente. Lorsque les cours ne sont pas disponibles sur un marché généralement actif, la juste valeur est déterminée au moyen de modèles d'évaluation. La Société maximise l'utilisation des données observables et limite l'utilisation des données non observables aux fins de l'évaluation de la juste valeur.

NOTE 2 MODE DE PRÉSENTATION ET RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

La Société évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur les titres négociés activement qui présentent des caractéristiques semblables, les cotes des courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse des flux de trésorerie actualisés ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de refléter le manque de liquidité, et ces ajustements se fondent normalement sur des données du marché disponibles. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Actions classées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ou disponibles à la vente La juste valeur des actions négociées en Bourse est généralement déterminée selon les derniers cours acheteurs de la Bourse où se négocient principalement les titres en question. La juste valeur des actions pour lesquelles il n'existe pas de marché actif est établie en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus. La Société maximise l'utilisation des données observables et limite l'utilisation des données non observables aux fins de l'évaluation de la juste valeur. La Société obtient les cours des marchés actifs, lorsque ceux-ci sont disponibles, pour des actifs identiques afin d'évaluer à la juste valeur les actions de ses portefeuilles d'actions classées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ou disponibles à la vente, à la date des bilans.

Prêts hypothécaires et autres prêts et obligations classées comme prêts et créances La juste valeur des obligations et des prêts hypothécaires et autres prêts classés comme prêts et créances est établie en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus aux taux d'intérêt courants.

Immeubles de placement La juste valeur des immeubles de placement est déterminée en ayant recours à des services d'évaluation indépendants et tient compte des ajustements apportés par la direction lorsque les flux de trésorerie liés aux propriétés, les dépenses en immobilisations ou les conditions générales du marché subissent des modifications importantes au cours des périodes intermédiaires entre les évaluations.

Dépréciation Les placements sont examinés régulièrement de façon individuelle afin de déterminer s'ils ont subi une dépréciation. La Société tient compte de divers facteurs lors du processus d'évaluation de la dépréciation, y compris, mais sans s'y limiter, la situation financière de l'émetteur, les conditions particulières défavorables propres à un secteur ou à une région, une diminution de la juste valeur qui ne découle pas des taux d'intérêt ainsi qu'une faillite, une défaillance ou un défaut de paiement des intérêts ou du capital. Des pertes de valeur sont comptabilisées relativement aux actions disponibles à la vente si la perte est significative ou prolongée, et toute perte de valeur subséquente est constatée en résultat net.

Les placements sont réputés avoir subi une dépréciation lorsqu'il n'y a plus d'assurance raisonnable quant à la possibilité de recouvrer l'intégralité du capital et des intérêts payables dans les délais prévus. La juste valeur d'un placement ne constitue pas un indicateur définitif de dépréciation, puisqu'elle peut être grandement influencée par d'autres facteurs, y compris la durée résiduelle jusqu'à l'échéance et la liquidité de l'actif. Cependant, le cours de marché doit être pris en compte dans l'évaluation de la dépréciation.

En ce qui a trait aux prêts hypothécaires et autres prêts, et aux obligations ayant subi une dépréciation qui sont classés comme prêts et créances, des provisions sont établies ou des dépréciations sont inscrites dans le but d'ajuster la valeur comptable afin qu'elle corresponde au montant net réalisable. Dans la mesure du possible, la juste valeur du bien garantissant les prêts ou le cours de marché observable est utilisé aux fins de l'établissement de la valeur nette de réalisation. En ce qui a trait aux obligations disponibles à la vente qui sont comptabilisées à la juste valeur, la perte cumulée comptabilisée dans les réserves au titre de la réévaluation des placements est reclassée dans les produits de placement nets. Une dépréciation sur une obligation disponible à la vente est contrepassée s'il existe une preuve objective d'un recouvrement durable. Tous les profits et les pertes sur les obligations classées ou désignées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont déjà comptabilisés dans les résultats; par conséquent, une réduction attribuable à la dépréciation de ces actifs sera comptabilisée dans les résultats. De plus, lorsqu'une dépréciation a été établie, les intérêts contractuels ne sont plus comptabilisés et les intérêts antérieurs à recevoir sont contrepassés.

Les variations de la juste valeur des actifs connexes ont une influence majeure sur les variations des passifs relatifs aux contrats d'assurance. Les variations de la juste valeur des obligations désignées ou classées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net et couvrant les passifs relatifs aux contrats d'assurance sont essentiellement contrebalancées par les variations correspondantes de la juste valeur du passif, sauf si les obligations sont considérées comme ayant subi une perte de valeur.

COÛTS DE TRANSACTION

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers classés ou désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Dans le cas d'actifs financiers classés comme disponibles à la vente ou comme des prêts et créances, les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur de l'instrument au moment de l'acquisition et comptabilisés en résultat net selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Dans le cas de passifs financiers autres que ceux classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, les coûts de transaction sont déduits de la valeur de l'instrument émis et sont comptabilisés en résultat net selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

PARTICIPATION DANS UNE ENTREPRISE CONTRÔLÉE CONJOINTEMENT

Une entreprise contrôlée conjointement est une entité à propos de laquelle le consentement unanime est requis en ce qui a trait à la politique de gestion, opérationnelle et financière. La participation dans une entreprise contrôlée conjointement est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. La quote-part du bénéfice net de l'entreprise contrôlée conjointement est comptabilisée dans les états des résultats, la quote-part des autres éléments du bénéfice global de l'entreprise contrôlée conjointement est comptabilisée dans les états du résultat global et la variation des fonds propres est comptabilisée dans les états des variations des fonds propres.

AVANCES CONSENTIES AUX TITULAIRES DE POLICES

Le montant présenté au titre des avances consenties aux titulaires de polices correspond au solde en capital non remboursé de ces avances qui sont totalement garanties par les valeurs de rachat des polices visées. La valeur comptable des avances consenties aux titulaires de polices correspond approximativement à la juste valeur.

NOTE 2 MODE DE PRÉSENTATION ET RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

TRAITÉS DE RÉASSURANCE

Dans le cours normal des activités, Lifeco utilise et fournit des produits de réassurance de façon à limiter les pertes qui pourraient découler de certains risques. La réassurance prise en charge désigne la prise en charge par Lifeco de certains risques d'assurance d'une autre société. La réassurance cédée vise le transfert du risque d'assurance et des primes connexes à un ou plusieurs réassureurs qui partageront les risques. Dans l'éventualité où lesdits réassureurs ne peuvent respecter leurs obligations à cet égard, Lifeco demeure responsable auprès de ses titulaires de polices en ce qui a trait à la partie réassurée. Par conséquent, des provisions sont constituées à l'égard des montants liés aux traités de réassurance jugés irrécouvrables.

Les primes, commissions et règlements de sinistres liés à la réassurance prise en charge, ainsi que les actifs au titre des cessions en réassurance relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement, sont comptabilisés conformément aux modalités du traité de réassurance sous-jacent. Les actifs au titre des cessions en réassurance font l'objet de tests de dépréciation réguliers afin de déceler les événements qui pourraient entraîner leur dépréciation. Différents facteurs sont pris en compte par Lifeco au moment d'évaluer la dépréciation, y compris, sans s'y limiter, la recouvrabilité des montants à recevoir conformément aux modalités du contrat. La valeur comptable d'un actif au titre des cessions en réassurance est ajustée par l'intermédiaire d'un compte de correction de valeur, et la perte de valeur est comptabilisée dans les états des résultats.

Les profits et les pertes lors de l'achat de réassurance sont comptabilisés dans les états des résultats immédiatement à la date de l'achat et ne sont pas amortis.

Les primes et les sinistres cédés en réassurance sont déduits des primes gagnées et des prestations liées aux contrats d'assurance et d'investissement. Les montants bruts des actifs et des passifs liés à la réassurance sont présentés dans les bilans. Les estimations à l'égard du montant des passifs cédés aux réassureurs sont effectuées en fonction du passif lié aux sinistres associé aux risques réassurés.

DÉCOMPTABILISATION

IGM conclut des transactions au cours desquelles elle transfère les actifs financiers comptabilisés dans ses bilans. La décision quant à la décomptabilisation des actifs financiers est prise en fonction de la mesure dans laquelle les risques et les avantages inhérents à la propriété sont transférés.

Si la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à un actif financier est cédée, IGM décomptabilise l'actif financier. Les profits ou les pertes ainsi que les produits tirés des frais de gestion liés aux actifs financiers qui sont décomptabilisés sont inscrits au poste produits de placement nets des états des résultats.

Si la totalité ou la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents est conservée, les actifs financiers ne sont pas décomptabilisés, et les transactions sont comptabilisées à titre de transactions de financement garanties.

BIENS IMMOBILIERS OCCUPÉS PAR LEUR PROPRIÉTAIRE ET IMMOBILISATIONS

Les immobilisations et les biens immobiliers occupés par leur propriétaire sont comptabilisés à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. L'amortissement est comptabilisé de manière à amortir complètement le coût des actifs selon un mode linéaire sur leur durée d'utilité estimative, qui varie de 3 à 50 ans. Les immobilisations sont soumises à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

- > Immeubles de placement, biens immobiliers occupés par leur propriétaire et composants distincts 10 à 50 ans
- > Matériel, mobilier et agencements 3 à 10 ans
- > Autres immobilisations 3 à 10 ans

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles font l'objet d'un examen au moins une fois par année et sont ajustés au besoin.

AUTRES ACTIFS

Les actifs du compte de négociation sont constitués des placements dans des fonds commandités par Putnam, lesquels sont comptabilisés à la juste valeur en fonction de la valeur liquidative de ces fonds. Les placements dans ces actifs sont inclus dans les autres actifs du bilan, et les profits et les pertes réalisés et latents sont comptabilisés dans les états des résultats.

Les coûts d'acquisition différés relatifs aux contrats d'investissement sont également inclus dans les autres actifs. Ces coûts d'acquisition différés sont comptabilisés s'ils sont marginaux et qu'ils ont été engagés dans le cadre de l'établissement du contrat.

GOODWILL ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Le goodwill représente l'excédent de la contrepartie de l'acquisition sur la juste valeur de l'actif net acquis. Après la comptabilisation initiale, le goodwill est évalué au coût diminué du cumul des pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles représentent les immobilisations incorporelles à durée déterminée et indéterminée acquises ainsi que les logiciels acquis ou développés à l'interne par la Société et ses filiales. Les immobilisations incorporelles à durée déterminée comprennent la valeur des logiciels, certains contrats conclus avec les clients, des canaux de distribution, des contrats de distribution, des commissions de vente différées, des contrats de location et de la technologie. Les immobilisations incorporelles à durée déterminée sont soumises à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable de l'actif pourrait avoir subi une dépréciation. Les immobilisations incorporelles à durée déterminée sont amorties de façon linéaire sur leur durée d'utilité, sans excéder une période de 30 ans.

Les commissions versées par IGM à la vente de certains produits de fonds communs de placement sont différées et amorties sur leur durée d'utilité estimative, qui est d'au plus sept ans. Les commissions versées à la vente de dépôts sont différées et amorties sur leur durée d'utilité estimative, qui est d'au plus cinq ans. Lorsqu'un client fait racheter des parts dans des fonds communs de placement assorties de frais d'acquisition différés, ce client verse des frais de rachat qui sont constatés par IGM à titre de produits. Tout actif lié aux commissions de vente différées non amorties à la vente initiale de ces parts de fonds communs de placement est inscrit à titre de cession. IGM examine régulièrement la valeur comptable des commissions de vente différées à la lumière d'événements ou de circonstances qui laissent croire à une dépréciation. Pour évaluer la recouvrabilité, IGM a notamment effectué le test visant à comparer les avantages économiques futurs tirés de l'actif lié aux commissions de vente différées par rapport à sa valeur comptable.

Les immobilisations incorporelles à durée indéterminée comprennent les marques, les marques de commerce, certains contrats conclus avec les clients, la tranche revenant aux actionnaires des profits futurs liés au compte de participation acquis, les appellations commerciales et les contrats de gestion de fonds communs de placement. Les immobilisations incorporelles sont considérées comme ayant une durée indéterminée sur la base d'une analyse de tous les facteurs pertinents et lorsqu'il n'y a pas de limite prévisible à la période au cours de laquelle on s'attend à ce que l'actif génère des entrées nettes de trésorerie pour la Société. Les facteurs pertinents à considérer pour

NOTE 2 MODE DE PRÉSENTATION ET RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

déterminer qu'une immobilisation incorporelle a une durée indéterminée sont, entre autres, les cycles de vie des produits, l'obsolescence potentielle, la stabilité du secteur d'activité et la position concurrentielle.

Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont soumis à un test de dépréciation tous les ans, ou plus souvent si les circonstances indiquent qu'il pourrait y avoir perte de valeur. Les immobilisations incorporelles ayant déjà subi une perte de valeur font l'objet d'un examen à chaque date de clôture afin d'évaluer si une reprise est nécessaire. Si certaines conditions sont respectées, la Société pourrait être tenue d'effectuer une reprise de la charge de dépréciation ou d'une partie de ce montant.

Le goodwill a été attribué aux groupes d'unités génératrices de trésorerie, qui représentent le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi aux fins de l'information interne. Le goodwill est soumis à un test de dépréciation en comparant la valeur comptable des groupes d'unités génératrices de trésorerie à la valeur recouvrable à laquelle le goodwill a été attribué. Les immobilisations incorporelles sont soumises à un test de dépréciation en comparant la valeur comptable des actifs à leur valeur recouvrable.

Si la valeur comptable des actifs excède leur valeur recouvrable, une perte de valeur d'un montant correspondant à cet excédent est comptabilisée. La valeur recouvrable correspond au montant le plus élevé entre la juste valeur des actifs diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité, calculée en fonction de la valeur actualisée des flux de trésorerie estimés qui devraient être générés.

FONDS DISTINCTS

L'actif et le passif des fonds distincts découlent de contrats en vertu desquels tous les risques financiers liés aux actifs connexes sont assumés par les titulaires de polices, et ils sont présentés séparément dans les bilans, à la juste valeur. Les produits de placement et la variation de la juste valeur de l'actif des fonds distincts sont contrebalancés par une variation correspondante du passif des fonds distincts.

PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET D'INVESTISSEMENT

Classement des contrats Les produits de Lifeco sont classés lors de la prise d'effet du contrat, à des fins comptables, à titre de contrats d'assurance ou d'investissement selon qu'ils comportent ou non un risque d'assurance significatif. Il existe un risque d'assurance significatif lorsque Lifeco accepte d'indemniser les titulaires de polices ou les bénéficiaires d'un contrat à l'égard d'événements futurs spécifiés qui ont une incidence défavorable sur ces derniers, sans que Lifeco ne sache s'ils surviendront, quand ils surviendront et la somme qu'elle serait alors tenue de payer.

Si le contrat comporte un risque d'assurance significatif, il est comptabilisé comme un contrat d'assurance conformément à IFRS 4, *Contrats d'assurance* (IFRS 4). Se reporter à la note 21 pour une analyse du risque d'assurance.

Si le contrat ne comporte pas un risque d'assurance significatif, il sera classé à titre de contrat d'investissement ou de contrat de service. Les contrats d'investissement comportant des éléments de participation discrétionnaire sont comptabilisés conformément à IFRS 4 et ceux qui n'en comportent pas sont comptabilisés selon IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. Lifeco n'a classé aucun contrat à titre de contrat d'investissement comportant des éléments de participation discrétionnaire.

Les contrats d'investissement peuvent être reclassés à titre de contrats d'assurance après la prise d'effet si le risque d'assurance devient significatif. Un contrat classé à titre de contrat d'assurance lors de la prise d'effet du contrat demeure un contrat d'assurance jusqu'à l'extinction ou l'expiration de l'ensemble des droits et des obligations.

Les contrats d'investissement sont des contrats qui comportent un risque financier, c'est-à-dire le risque d'une variation future possible d'un ou de plusieurs des éléments suivants : taux d'intérêt, prix d'une marchandise, taux de change ou notation de crédit. Se reporter à la note 21 pour une analyse de la gestion des risques.

Évaluation Les passifs relatifs aux contrats d'assurance représentent les montants qui, en plus des primes et des produits de placement futurs, sont requis pour le paiement des prestations futures, des participations des titulaires de polices, des commissions et des frais afférents à l'administration de toutes les polices d'assurance et de rentes en vigueur de Lifeco. Les actuaires nommés par les filiales de Lifeco ont la responsabilité de déterminer le montant des passifs requis pour couvrir adéquatement les obligations de Lifeco à l'égard des titulaires de polices. Les actuaires nommés calculent le montant des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement selon les pratiques actuarielles généralement reconnues, conformément aux normes établies par l'Institut canadien des actuaires. La méthode utilisée est la méthode canadienne axée sur le bilan, qui tient compte des événements futurs prévus afin de déterminer le montant de l'actif actuellement requis en vue de couvrir toutes les obligations futures et qui nécessite une part importante de jugement.

Les passifs relatifs aux contrats d'assurance sont calculés de sorte que les prestations et les charges sont rapprochées des primes reçues. Selon la comptabilisation à la juste valeur, les variations de la juste valeur des actifs connexes ont une influence majeure sur les variations des passifs relatifs aux contrats d'assurance. Les variations de la juste valeur de l'actif sont essentiellement contrebalancées par les variations correspondantes de la juste valeur du passif.

Les passifs relatifs aux contrats d'investissement sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, sauf pour certains produits de rentes, qui sont évalués au coût amorti.

PROVISIONS AU TITRE DES PRODUITS DIFFÉRÉS

Les provisions au titre des produits différés liés aux passifs relatifs aux contrats d'investissement sont incluses dans les autres passifs. Les provisions au titre des produits différés sont amorties selon un mode linéaire afin que les frais initiaux liés aux polices soient constatés sur la durée de la police, mais pas au-delà de 20 ans.

PRESTATIONS AUX TITULAIRES DE POLICES

Les prestations aux titulaires de polices comprennent les montants des prestations et des réclamations liées aux contrats d'assurance-vie, les versements échus, les paiements de rentes et les rachats. Les montants bruts des prestations et des réclamations liées aux contrats d'assurance-vie comprennent les coûts au titre de toutes les réclamations présentées au cours de l'exercice et le règlement des réclamations. Les sinistres-décès et les rachats sont comptabilisés en fonction des avis reçus. Les versements échus et les paiements de rentes sont comptabilisés à l'échéance.

NOTE 2 MODE DE PRÉSENTATION ET RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

PASSIFS FINANCIERS

Les passifs financiers autres que les passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement sont classés dans les autres passifs. Les débetures et instruments d'emprunt ainsi que les titres de fiducies de capital et les autres passifs sont initialement comptabilisés à la juste valeur dans les bilans, puis sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La charge d'amortissement est comptabilisée dans les états des résultats.

FONDS PROPRES

Les instruments financiers émis par la Société sont classés dans le capital social s'ils représentent une participation résiduelle dans l'actif de la Société. Les actions privilégiées sont classées dans les fonds propres si elles ne sont pas remboursables, ou si elles sont rachetables uniquement au gré de la Société et que les dividendes sont discrétionnaires. Les coûts marginaux directement imputables à l'émission de capital social sont portés en réduction des fonds propres, déduction faite de l'impôt sur le bénéfice.

Les réserves sont composées de la rémunération fondée sur des actions et des autres éléments du bénéfice global. La rémunération fondée sur des actions représente l'acquisition des droits liés aux options sur actions, moins les options sur actions exercées.

Les autres éléments du bénéfice global représentent le total des profits et des pertes de change latents à la conversion des établissements à l'étranger, des profits et des pertes latents sur les actifs disponibles à la vente et des profits et des pertes latents sur les couvertures de flux de trésorerie, ainsi que la quote-part des autres éléments du bénéfice global de l'entreprise contrôlée conjointement.

Les participations ne donnant pas le contrôle représentent la proportion des fonds propres attribuable aux actionnaires minoritaires.

PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

La méthode fondée sur la juste valeur est utilisée pour calculer la charge de rémunération liée aux options octroyées aux employés. La charge de rémunération est portée en augmentation des charges opérationnelles et des frais administratifs dans les états des résultats sur la période durant laquelle les droits aux options sur actions deviennent acquis, ce qui augmente du même montant les réserves au titre de la rémunération fondée sur des actions. Lorsque les options sur actions sont exercées, le produit et le montant enregistrés dans les réserves au titre de la rémunération fondée sur des actions sont ajoutés au capital social de l'entité qui émet les actions correspondantes.

Lifeco utilise la méthode du passif pour comptabiliser les attributions de droits à un paiement fondé sur des actions émises par ses filiales Putnam et PanAgora Asset Management, Inc. La charge de rémunération est portée en augmentation des charges opérationnelles dans les états des résultats et un passif est comptabilisé dans les bilans sur la période d'acquisition des droits en question. Le passif est réévalué à la juste valeur à chaque période de présentation de l'information financière, les variations étant constatées dans les charges opérationnelles, et il est réglé en trésorerie lorsque les actions sont achetées auprès des employés.

CONVENTIONS DE RACHAT

Lifeco conclut des conventions de rachat avec des courtiers indépendants aux termes desquelles elle vend des titres et consent à racheter des titres très semblables, à une date et à un prix déterminés. Comme la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la détention d'actifs sont conservés, Lifeco ne décomptabilise pas les actifs. Ces conventions de rachat sont comptabilisées comme des opérations de financement des investissements.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

La Société et ses filiales utilisent des produits financiers dérivés en guise d'instruments de gestion du risque pour couvrir ou gérer leurs positions d'actif, de passif et de fonds propres, y compris leurs produits. Les lignes directrices de la Société interdisent l'utilisation d'instruments dérivés à des fins de spéculation.

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés à la juste valeur dans les bilans. La méthode de comptabilisation des profits et des pertes réalisés et latents liés à la juste valeur dépend de la désignation ou non des instruments dérivés comme instruments de couverture. Les profits et les pertes réalisés et latents liés aux instruments dérivés qui ne sont pas désignés comme des instruments de couverture sont comptabilisés dans les produits de placement nets des états des résultats. Les profits et les pertes réalisés et latents liés aux instruments dérivés qui sont désignés comme des instruments de couverture sont comptabilisés en fonction de la nature de l'élément couvert.

Les instruments dérivés sont évalués en tenant compte des opérations et d'autres données sur le marché, lorsque cela est possible, y compris les données sur le marché utilisées dans des modèles, les cotes des courtiers ou d'autres sources de prix dont le degré de transparence est jugé raisonnable. Lorsque des modèles sont utilisés aux fins de l'évaluation des instruments dérivés, leur sélection est fonction des conditions contractuelles et des risques propres à chaque instrument, ainsi que de la disponibilité des données sur les prix du marché. En général, la Société utilise un modèle similaire lorsque les instruments évalués présentent des similitudes. Les modèles d'évaluation nécessitent l'utilisation de différentes données, notamment les conditions contractuelles, les taux et les prix du marché, les courbes de rendement et du crédit, l'estimation de la volatilité, les taux de remboursement anticipé et les corrélations entre ces données.

Pour être admissible à la comptabilité de couverture, la relation entre l'élément couvert et l'instrument de couverture doit respecter plusieurs conditions rigoureuses en matière de documentation, de probabilité de réalisation, d'efficacité de la couverture et de fiabilité de l'évaluation. Si ces conditions ne sont pas remplies, la relation n'est pas admissible à la comptabilité de couverture, et l'élément couvert et l'instrument de couverture sont alors comptabilisés de façon distincte comme s'il n'y avait pas de relation de couverture.

Lorsqu'il y a présence d'une relation de couverture, la Société documente toutes les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts, ainsi que ses objectifs en matière de gestion du risque et la stratégie qu'elle emploie pour conclure diverses opérations de couverture. Ce processus consiste notamment à rattacher tous les instruments dérivés qui sont utilisés dans des opérations de couverture à des actifs et à des passifs précis figurant aux bilans, à des engagements fermes précis ou à des opérations prévues. La Société détermine aussi, tant au moment de la mise en place de la couverture

NOTE 2 MODE DE PRÉSENTATION ET RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

que de façon continue par la suite, si les instruments dérivés qui servent aux opérations de couverture permettent de compenser de façon efficace les variations des justes valeurs ou des flux de trésorerie des éléments couverts. La Société évalue l'efficacité de la couverture chaque trimestre en effectuant des tests de corrélation.

Couvertures de la juste valeur En ce qui a trait aux couvertures de la juste valeur, les variations de la juste valeur de l'instrument de couverture et de l'élément couvert sont comptabilisées dans les produits de placement nets; par conséquent, toute tranche inefficace de la couverture est immédiatement comptabilisée dans les produits de placement nets.

Couvertures de flux de trésorerie En ce qui a trait aux couvertures de flux de trésorerie, la tranche efficace des variations de la juste valeur de l'instrument de couverture est comptabilisée de la même façon que l'élément couvert, soit dans les produits de placement nets, soit dans les autres éléments du bénéfice global, alors que la tranche inefficace est comptabilisée immédiatement dans les produits de placement nets. Les profits et les pertes sur les couvertures des flux de trésorerie cumulés dans les autres éléments du bénéfice global sont comptabilisés dans les produits de placement nets au cours de la période où les éléments couverts ont une incidence sur le bénéfice net. Les profits et les pertes sur les couvertures des flux de trésorerie sont immédiatement l'objet d'un reclassement des autres éléments du bénéfice global aux produits de placement nets lorsqu'il devient probable que l'opération prévue n'aura pas lieu.

Couvertures de l'investissement net Des contrats de change à terme peuvent être utilisés pour couvrir l'investissement net dans les établissements à l'étranger. Les variations de la juste valeur de ces couvertures sont comptabilisées dans les autres éléments du bénéfice global. La comptabilité de couverture est abandonnée lorsque la couverture n'est plus admissible à la comptabilité de couverture.

DÉRIVÉS INCORPORÉS

Un dérivé incorporé est une composante d'un contrat hôte qui a pour effet de faire varier les flux de trésorerie de l'hôte d'une manière similaire à un dérivé, sur la base d'un taux d'intérêt, du prix d'un instrument financier, d'un cours de change, d'un indice sous-jacent ou d'une autre variable spécifiée. Les dérivés incorporés sont traités comme des contrats séparés et sont comptabilisés à la juste valeur si leurs caractéristiques et leurs risques économiques ne sont pas étroitement liés aux risques et aux caractéristiques du contrat hôte, et si le contrat hôte n'est pas lui-même comptabilisé à la juste valeur dans les états des résultats. Les dérivés incorporés qui satisfont à la définition de contrats d'assurance sont évalués et comptabilisés comme des contrats d'assurance.

ÉCART DE CHANGE

Dans le cadre de leurs activités, la Société et ses filiales ont recours à diverses monnaies fonctionnelles. Les états financiers de la Société sont préparés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de la Société.

Aux fins de la présentation des états financiers, les actifs et les passifs sont convertis en dollars canadiens au cours du change en vigueur aux dates des bilans et tous les produits et toutes les charges sont convertis selon une moyenne des cours quotidiens. Les profits et les pertes de change latents liés aux participations nettes de la Société dans ses établissements à l'étranger et une entreprise contrôlée conjointement sont présentés séparément à titre de composantes des autres éléments du bénéfice global. Les profits et les pertes latents sont comptabilisés dans les résultats lors de la cession d'un établissement à l'étranger ou de l'entreprise contrôlée conjointement.

Tous les autres actifs et passifs libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle des différentes entités au cours du change en vigueur aux dates des bilans en ce qui a trait aux éléments monétaires, et au cours du change en vigueur à la date de transaction en ce qui concerne les éléments non monétaires. Les profits et les pertes de change réalisés et latents sont inclus dans les produits de placement nets et n'ont pas d'incidence importante sur les états financiers de la Société.

RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

La Société et ses filiales offrent des régimes de retraite à prestations définies ainsi que des régimes de retraite à cotisations définies aux employés et aux conseillers admissibles.

Les régimes prévoient le versement de prestations de retraite d'après le nombre d'années de service et le salaire moyen de fin de carrière des participants. L'obligation au titre des prestations est déterminée de manière actuarielle et constituée selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services. La charge de retraite est composée du total du coût, calculé de manière actuarielle, des prestations de retraite relativement aux services rendus au cours de l'exercice, et des intérêts théoriques sur l'obligation au titre des prestations constituées moins le rendement prévu de l'actif du régime qui est évalué à la valeur de marché. Les coûts des services passés sont amortis de façon linéaire sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis. Les coûts des services passés pour lesquels les droits sont acquis sont immédiatement comptabilisés au titre de la charge de retraite. En ce qui a trait aux régimes de retraite à prestations définies, les écarts actuariels sont amortis dans les états des résultats, selon un mode linéaire sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiant de ces régimes, et dans la mesure où les écarts actuariels cumulés non comptabilisés à la fin de la période de présentation de l'information financière précédente excèdent les limites du corridor. Le corridor correspond à 10 % de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies ou de la juste valeur des actifs des régimes, selon la plus grande des deux valeurs. L'amortissement est réévalué au début de chaque exercice. Le coût des prestations de retraite est imputé aux résultats selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services.

La Société et ses filiales possèdent également des régimes de retraite supplémentaires sans capitalisation à l'intention de certains de leurs employés. La charge de retraite relative aux services rendus au cours de l'exercice est imputée aux résultats de l'exercice au cours duquel les services sont fournis.

De plus, la Société et ses filiales offrent certains avantages postérieurs à l'emploi en matière de soins de santé, de soins dentaires et d'assurance-vie aux employés retraités, aux employés et aux conseillers admissibles. Le coût actuel de ces avantages postérieurs à l'emploi en matière de soins de santé, de soins dentaires et d'assurance-vie est imputé aux résultats selon la méthode de répartition des unités de crédit au prorata des services.

FONDS DÉTENUS PAR DES ASSUREURS CÉDANTS ET FONDS DÉTENUS EN VERTU DE TRAITÉS DE RÉASSURANCE

Selon les dispositions de certains traités de réassurance, il est pratique courante pour l'assureur cédant de conserver les actifs qui couvrent les passifs cédés. Lifeco enregistre un montant à recevoir de l'assureur cédant ou à payer au réassureur équivalant à la prime exigible. Les produits tirés des placements liés à ces sommes retenues sont crédités par l'assureur cédant.

NOTE 2 MODE DE PRÉSENTATION ET RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

IMPÔT SUR LE BÉNÉFICE

La charge d'impôt sur le bénéfice de la période représente la somme de l'impôt sur le bénéfice exigible et de l'impôt sur le bénéfice différé. L'impôt sur le bénéfice est comptabilisé en résultat à titre de charge ou de produit, sauf s'il se rapporte à des éléments comptabilisés hors résultat (soit dans les autres éléments du bénéfice global, soit directement dans les fonds propres), auquel cas, l'impôt sur le bénéfice est aussi comptabilisé hors résultat.

Impôt exigible L'impôt exigible sur le bénéfice est calculé selon le bénéfice imposable de l'exercice. Les passifs (actifs) d'impôt exigible de la période en cours et des périodes précédentes sont évalués au montant que la Société s'attend à payer aux administrations fiscales (ou à recouvrer auprès de celles-ci) selon les taux adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Un actif et un passif d'impôt exigible peuvent être compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et que l'entité a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Impôt différé L'impôt différé représente l'impôt à payer ou à recouvrer au titre des pertes fiscales reportées en avant et des différences entre les valeurs comptables des actifs et des passifs dans les états financiers et les valeurs fiscales correspondantes utilisées dans le calcul du bénéfice imposable, et il est comptabilisé selon la méthode du report variable. En général, des passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables et des actifs d'impôt différé sont comptabilisés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, auquel ces différences temporaires déductibles pourront être imputées, sera disponible. De tels actifs et passifs ne sont pas comptabilisés si la différence temporaire découle de la comptabilisation initiale d'actifs et de passifs liés à une transaction autre qu'un regroupement d'entreprises qui, au moment de la transaction, n'a d'incidence ni sur le résultat imposable, ni sur le résultat comptable.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont évalués en fonction des taux d'imposition qui devraient s'appliquer pour l'année au cours de laquelle les actifs seront réalisés ou les passifs réglés, selon les taux d'imposition et les lois fiscales adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Un actif et un passif d'impôt différé peuvent être compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et les passifs d'impôt exigible, et que l'impôt différé est lié à une même entité imposable et à une même administration fiscale.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé fait l'objet d'un examen à chaque date de clôture, et elle est réduite si la disponibilité d'un bénéfice imposable suffisant pour utiliser tout ou une partie de ces actifs d'impôt différé cesse d'être probable. Les actifs d'impôt différé qui ne peuvent être comptabilisés sont réexaminés à chaque date de clôture, et ils sont comptabilisés si la disponibilité d'un bénéfice imposable futur suffisant pour recouvrer ces actifs d'impôt différé devient probable.

Les passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes différences temporaires imposables liées à des participations dans des filiales et une entreprise contrôlée conjointement, sauf si le groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporaire s'inversera et s'il est probable que la différence temporaire ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Selon la méthode du report variable, une provision pour impôt incertain est évaluée lorsque cet impôt atteint le seuil de probabilité aux fins de constatation. L'évaluation des provisions est fondée sur l'approche de la moyenne pondérée par les probabilités.

CONTRATS DE LOCATION

Les contrats de location aux termes desquels la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété ne sont pas transférés sont classés en tant que contrats de location simple. Les paiements effectués aux termes des contrats de location simple, en vertu desquels la Société est locataire, sont imputés aux résultats sur la période d'utilisation.

Lorsque la Société apparaît en tant que bailleur aux termes d'un contrat de location simple pour un immeuble de placement, les actifs qui font l'objet du contrat de bail sont présentés dans les bilans. Les produits tirés de ces contrats de location sont comptabilisés dans les états des résultats de façon linéaire pendant toute la durée du contrat.

BÉNÉFICE PAR ACTION

Le bénéfice de base par action est déterminé en divisant le bénéfice net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. Le bénéfice dilué par action est déterminé de la même façon que le bénéfice de base par action, sauf que le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation inclut l'incidence dilutive potentielle des options sur actions en cours octroyées par la Société et ses filiales, telle qu'elle est déterminée par la méthode du rachat d'actions.

MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

La Société assure un suivi continu des modifications éventuelles proposées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et analyse l'incidence que les modifications à ces normes pourraient avoir sur les états financiers consolidés de la Société lorsqu'elles entreront en vigueur.

AVEC PRISE D'EFFET POUR LA SOCIÉTÉ EN 2013

IAS 19 — Avantages du personnel Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2013, la Société a adopté la version modifiée d'IAS 19, *Avantages du personnel*. La norme modifiée IAS 19 énonce les exigences en matière d'évaluation, de présentation et d'informations à fournir applicables aux régimes à prestations définies. Au nombre des changements apportés figure ce qui suit :

- > L'élimination de la méthode du report et de l'amortissement (la méthode du corridor) lors de la comptabilisation des écarts actuariels en résultat net. Les écarts actuariels seront comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Les écarts actuariels comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ne seront pas reclassés en résultat net au cours de périodes ultérieures.
- > L'élimination du concept de rendement prévu des actifs. IAS 19 révisée exige le recours au taux d'actualisation plutôt qu'au rendement prévu des actifs pour déterminer la composante intérêts nets de la charge au titre des régimes de retraite. Ce taux d'actualisation est déterminé en fonction du rendement des obligations de sociétés de haute qualité sur le marché, à la clôture de la période de présentation de l'information financière.
- > Des changements dans la comptabilisation des coûts des services passés. Les coûts des services passés découlant des modifications ou des réductions des régimes seront comptabilisés en résultat net de la période pendant laquelle les modifications ou les réductions surviennent, sans égard à l'acquisition des droits.

Conformément aux dispositions transitoires d'IAS 19, cette modification relative aux IFRS sera appliquée de manière rétrospective, et elle devrait donner lieu à une diminution des fonds propres d'environ 470 M\$ au 1^{er} janvier 2012 (diminution de 330 M\$ des fonds propres attribuables aux

NOTE 2 MODE DE PRÉSENTATION ET RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

actionnaires et de 140 M\$ des participations ne donnant pas le contrôle), et à une diminution additionnelle des fonds propres d'environ 240 M\$ au 1^{er} janvier 2013 (diminution de 165 M\$ des fonds propres attribuables aux actionnaires et de 75 M\$ des participations ne donnant pas le contrôle). De plus, l'application de cette norme de manière rétrospective donnera lieu à une diminution du bénéfice avant impôt d'environ 12 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2012.

IFRS 10 — États financiers consolidés Avec prise d'effet pour la Société le 1^{er} janvier 2013, IFRS 10, *États financiers consolidés*, utilise des principes de consolidation fondés sur une définition révisée de contrôle. La définition de contrôle est tributaire du pouvoir qu'a l'investisseur de diriger les activités de l'entreprise détenue, de la capacité de l'investisseur de tirer des rendements variables de ses avoirs dans l'entreprise détenue et du lien direct qui existe entre le pouvoir de diriger les activités et de recevoir des avantages.

En octobre 2012, l'IASB a publié des modifications à IFRS 10 et à IFRS 12 qui établissent une dispense de consolidation pour les entités contrôlées par des entités d'investissement. Lifeco poursuit son examen de l'information financière à l'égard des fonds distincts liés aux polices présentée dans ses états financiers, afin de déterminer si elle serait différente de la présentation actuelle en vertu des IFRS.

IFRS 11 — Partenariats Avec prise d'effet pour la Société le 1^{er} janvier 2013, IFRS 11, *Partenariats*, sépare les entreprises contrôlées conjointement selon qu'il s'agit d'entreprises communes ou de coentreprises. Cette norme élimine l'option pour une entité d'utiliser l'intégration proportionnelle pour comptabiliser ses participations dans des coentreprises, celle-ci devant dorénavant utiliser la méthode de la mise en équivalence à cette fin. Cette norme ne devrait pas avoir d'incidence importante sur la situation financière et les résultats opérationnels de la Société.

IFRS 12 — Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités Avec prise d'effet pour la Société le 1^{er} janvier 2013, IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*, propose de nouvelles exigences en matière d'informations à fournir en ce qui a trait aux participations qu'une entité détient dans des filiales, des partenariats, des entreprises associées et des entités structurées. Cette norme exige des informations à fournir supplémentaires, notamment sur la manière de déterminer le contrôle et sur les restrictions pouvant exister en ce qui a trait à l'actif et au passif consolidés présentés dans les états financiers. La norme devrait nécessiter la présentation d'informations supplémentaires.

IFRS 13 — Évaluation de la juste valeur Avec prise d'effet pour la Société le 1^{er} janvier 2013, IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, fournit des indications qui visent à accroître la cohérence et la comparabilité des évaluations à la juste valeur et des informations fournies à leur sujet, à l'aide d'une hiérarchie des justes valeurs. Cette hiérarchie classe selon trois niveaux les données d'entrée utilisées dans les techniques d'évaluation. La hiérarchie place au plus haut niveau les cours (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques, et au niveau le plus bas les données d'entrée non observables.

Cette norme porte principalement sur les informations à fournir et n'aura donc pas d'incidence sur les résultats financiers de la Société.

IAS 1 — Présentation des états financiers Avec prise d'effet pour la Société le 1^{er} janvier 2013, IAS 1, *Présentation des états financiers*, exige que les autres éléments du bénéfice global soient classés d'après leur nature et regroupés parmi les éléments qui seront reclassés en résultat net au cours d'une période ultérieure (lorsque certaines conditions sont réunies) et ceux qui ne seront pas reclassés.

La norme révisée porte seulement sur la présentation et n'aura donc pas d'incidence sur les résultats financiers de la Société.

IFRS 7 — Instruments financiers : Informations à fournir Avec prise d'effet pour la Société le 1^{er} janvier 2013, l'IASB a publié des modifications à IFRS 7 relativement aux informations à fournir sur la compensation des actifs financiers et des passifs financiers. Les modifications permettent aux utilisateurs des états financiers de mieux comprendre les opérations de transfert d'actifs financiers (les titrisations, par exemple), ainsi que les incidences possibles de tout risque auquel l'entité ayant effectué le transfert des actifs demeure exposée. Les modifications prévoient également la présentation d'informations supplémentaires lorsque des opérations de transfert ont lieu en quantité disproportionnée vers la fin de la période de présentation de l'information financière.

La norme révisée porte seulement sur les informations à fournir et n'aura donc pas d'incidence sur les résultats financiers de la Société.

AVEC PRISE D'EFFET POUR LA SOCIÉTÉ APRÈS 2013

IFRS 4 — Contrats d'assurance En juillet 2010, l'IASB a publié un exposé-sondage proposant des modifications à la norme comptable portant sur les contrats d'assurance. L'exposé-sondage propose qu'un assureur évalue les passifs d'assurance au moyen d'un modèle axé sur le montant, l'échéance et le degré d'incertitude des flux de trésorerie futurs requis aux termes de ses contrats d'assurance. Cette proposition diffère grandement du lien entre les actifs et les passifs au titre des polices d'assurance pris en compte aux termes de la méthode canadienne axée sur le bilan, et elle pourrait entraîner une volatilité importante des résultats de Lifeco. L'exposé-sondage propose également des modifications à la présentation et aux informations à fournir dans les états financiers.

Depuis la publication de l'exposé-sondage, des membres du secteur de l'assurance ainsi que des organismes de normalisation comptable du monde entier ont recommandé que d'importantes modifications soient apportées à l'exposé-sondage de 2010. À l'heure actuelle, aucune nouvelle norme n'a été publiée ou n'a été présentée en exposé-sondage.

Tant qu'une nouvelle IFRS visant l'évaluation des contrats d'assurance ne sera pas publiée, Lifeco continuera d'évaluer les passifs relatifs aux contrats d'assurance selon la méthode canadienne axée sur le bilan. L'entrée en vigueur de la norme définitive n'est pas prévue avant plusieurs années; Lifeco continue de surveiller activement les développements à cet égard.

IFRS 9 — Instruments financiers Avec prise d'effet pour la Société le 1^{er} janvier 2015, IFRS 9, *Instruments financiers*, exige que tous les actifs financiers soient classés au coût amorti ou à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale, et que les catégories « disponible à la vente », « détenu jusqu'à échéance » et « prêts et créances » soient éliminées.

La nouvelle norme exigera également que :

- > les dérivés incorporés soient évalués aux fins du classement conjointement avec leur actif financier hôte;
- > une méthode de dépréciation fondée sur les pertes prévues soit utilisée pour les actifs financiers;
- > des modifications soient apportées aux critères liés à la comptabilité de couverture et à l'évaluation de l'efficacité.

L'incidence d'IFRS 9 sur la Société sera évaluée de façon approfondie après que les éléments restants du projet de l'IASB, qui vise à remplacer IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, soit la méthode de dépréciation, la comptabilité de couverture et la compensation des actifs et des passifs, seront finalisés. Selon l'échéancier actuel, l'adoption d'IFRS 9, *Instruments financiers*, est prévue pour l'exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2015. La Société continue toutefois de suivre l'évolution de cette norme en considérant les changements apportés à IFRS 4.

NOTE 2 MODE DE PRÉSENTATION ET RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

IAS 32 — Instruments financiers : Présentation Avec prise d'effet pour la Société le 1^{er} janvier 2014, IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, précise les exigences actuelles concernant la compensation des actifs financiers et des passifs financiers.

La Société évalue actuellement l'incidence qu'aura cette norme sur la présentation de ses états financiers.

EXPOSÉS-SONDAGES PAS ENCORE EN VIGUEUR

IAS 17 — Contrats de location L'IASB a publié un exposé-sondage qui propose un nouveau modèle comptable pour les contrats de location, aux termes duquel le preneur et le bailleur auront à constater les actifs et les passifs au bilan à la valeur actualisée des paiements de location découlant de tous les contrats de location. Le nouveau classement découlerait du modèle reposant sur le droit d'utilisation, qui remplacerait les modèles comptables de contrat de location simple et de contrat de location-financement qui existent actuellement.

L'incidence totale de l'adoption des modifications proposées sera évaluée une fois que la version finale de la norme sur les contrats de location sera publiée.

IAS 18 — Produits des activités ordinaires L'IASB a publié un deuxième exposé-sondage en novembre 2011, qui propose la création d'une norme unique portant sur la comptabilisation des produits afin d'uniformiser la présentation de l'information financière sur les produits provenant de contrats clients et les coûts connexes. Une société serait ainsi tenue de comptabiliser, lors de la prestation de services ou de la vente de biens à un client, un produit correspondant à la contrepartie que la société s'attend à recevoir du client.

L'incidence totale de l'adoption des modifications proposées sera évaluée une fois que la version finale de la norme sur la comptabilisation des produits sera publiée, ce qui est prévu en 2013.

NOTE 3 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

31 DÉCEMBRE	2012	2011
Trésorerie	1 152	912
Équivalents de trésorerie	2 161	2 473
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 313	3 385

NOTE 4 PLACEMENTS

VALEURS COMPTABLES ET JUSTES VALEURS

Les valeurs comptables et les justes valeurs estimatives des placements sont les suivantes :

31 DÉCEMBRE	2012		2011	
	VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR	VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR
Obligations				
Désignées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ^[1]	62 963	62 963	60 112	60 112
Classées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ^[1]	2 113	2 113	1 853	1 853
Disponibles à la vente	7 377	7 377	7 050	7 050
Prêts et créances	10 934	12 438	9 744	10 785
	83 387	84 891	78 759	79 800
Prêts hypothécaires et autres prêts				
Prêts et créances	22 548	23 787	21 226	22 514
Désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ^[1]	249	249	292	292
	22 797	24 036	21 518	22 806
Actions				
Désignées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ^[1]	5 971	5 971	5 502	5 502
Disponibles à la vente	825	825	900	900
	6 796	6 796	6 402	6 402
Immeubles de placement	3 525	3 525	3 201	3 201
Avances consenties aux titulaires de polices	7 082	7 082	7 162	7 162
	123 587	126 330	117 042	119 371

[1] Les placements de la catégorie « à la juste valeur par le biais du résultat net » peuvent être désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net au gré de la direction, ou classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net s'ils sont négociés activement dans le but de générer des produits de placement.

NOTE 4 PLACEMENTS (SUITE)

OBLIGATIONS ET PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

Le tableau suivant présente la valeur comptable des obligations et des prêts hypothécaires courants et non courants :

31 DÉCEMBRE 2012	VALEUR COMPTABLE			
	DURÉE JUSQU'À L'ÉCHÉANCE			TOTAL
	1 AN OU MOINS	1 AN À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	
Obligations	8 351	16 899	57 744	82 994
Prêts hypothécaires	2 057	10 069	10 401	22 527
	10 408	26 968	68 145	105 521

31 DÉCEMBRE 2011	VALEUR COMPTABLE			
	DURÉE JUSQU'À L'ÉCHÉANCE			TOTAL
	1 AN OU MOINS	1 AN À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	
Obligations	7 627	17 450	53 367	78 444
Prêts hypothécaires	2 042	8 916	10 249	21 207
	9 669	26 366	63 616	99 651

Le tableau ci-dessus exclut la valeur comptable des obligations et des prêts hypothécaires ayant subi une dépréciation, car le moment précis de la recouvrabilité est inconnu.

PLACEMENTS AYANT SUBI UNE DÉPRÉCIATION, PROVISIONS POUR PERTES SUR CRÉANCES ET PLACEMENTS DONT LES MODALITÉS ONT ÉTÉ RESTRUCTURÉES

Valeur comptable des placements ayant subi une dépréciation

31 DÉCEMBRE	2012	2011
Montants ayant subi une dépréciation par catégorie		
Juste valeur par le biais du résultat net	365	290
Disponibles à la vente	27	51
Prêts et créances	41	36
Total	433	377

La provision pour pertes sur créances et les variations de la provision pour pertes sur créances relatives aux placements classés comme des prêts et créances s'établissent comme suit :

	2012	2011
Solde au début de l'exercice	37	68
Dotations à la provision pour (recouvrement de) pertes sur créances, montant net	(9)	(13)
Radiations, déduction faite des recouvrements	(5)	(15)
Autres (y compris les fluctuations des taux de change)	(1)	(3)
Solde à la fin de l'exercice	22	37

La provision pour pertes sur créances est complétée par la provision pour pertes sur créances futures comprise dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance.

NOTE 4 PLACEMENTS (SUITE)

PRODUITS DE PLACEMENT NETS

2012	OBLIGATIONS	PRÊTS HYPOTHÉCAIRES ET AUTRES PRÊTS	ACTIONS	IMMEUBLES DE PLACEMENT	AUTRES	TOTAL
Produits de placement nets réguliers :						
Produits de placement gagnés	3 698	946	230	255	532	5 661
Profits (pertes) nets réalisés (disponibles à la vente)	124	–	2	–	–	126
Profits (pertes) nets réalisés (autres classements)	10	46	2	–	1	59
Recouvrement de (dotation à la provision pour) pertes sur créances, montant net (prêts et créances)	1	8	–	–	–	9
Autres produits (charges)	–	(12)	–	(63)	(69)	(144)
	3 833	988	234	192	464	5 711
Variations de la juste valeur des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net :						
Profits (pertes) nets réalisés et latents (classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net)	22	5	–	–	2	29
Profits (pertes) nets réalisés et latents (désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net)	2 196	–	389	104	(68)	2 621
	2 218	5	389	104	(66)	2 650
Produits de placement nets	6 051	993	623	296	398	8 361
2011						
2011	OBLIGATIONS	PRÊTS HYPOTHÉCAIRES ET AUTRES PRÊTS	ACTIONS	IMMEUBLES DE PLACEMENT	AUTRES	TOTAL
Produits de placement nets réguliers :						
Produits de placement gagnés	3 780	940	190	254	396	5 560
Profits (pertes) nets réalisés (disponibles à la vente)	119	–	7	–	–	126
Profits (pertes) nets réalisés (autres classements)	11	33	–	–	–	44
Recouvrement de (dotation à la provision pour) pertes sur créances, montant net (prêts et créances)	20	(7)	–	–	–	13
Autres produits (charges)	–	(2)	–	(65)	(66)	(133)
	3 930	964	197	189	330	5 610
Variations de la juste valeur des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net :						
Profits (pertes) nets réalisés et latents (classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net)	74	–	–	–	–	74
Profits (pertes) nets réalisés et latents (désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net)	4 166	(7)	(280)	143	58	4 080
	4 240	(7)	(280)	143	58	4 154
Produits de placement nets	8 170	957	(83)	332	388	9 764

Les produits de placement gagnés comprennent les produits générés par les placements classés comme étant disponibles à la vente, comme des prêts et créances et classés ou désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Les produits de placement tirés des obligations et des prêts hypothécaires et autres prêts comprennent les produits d'intérêts ainsi que l'amortissement des primes et de l'escompte. Les produits tirés des

actions comprennent les dividendes et les distributions. Les produits tirés des immeubles de placement comprennent les produits locatifs gagnés à l'égard de ces immeubles, les loyers fonciers gagnés sur les terrains loués et sous-loués, le recouvrement des frais, les produits au titre de la résiliation de baux ainsi que les intérêts et les autres produits de placement réalisés sur les immeubles de placement.

NOTE 4 PLACEMENTS (SUITE)

IMMEUBLES DE PLACEMENT

Le tableau suivant présente la valeur comptable des immeubles de placement ainsi que la variation de cette valeur comptable :

	2012	2011
Solde au début de l'exercice	3 201	2 957
Acquisitions	166	161
Variation de la juste valeur par le biais du résultat net	104	143
Cessions	–	(99)
Fluctuations des taux de change	54	39
Solde à la fin de l'exercice	3 525	3 201

ACTIFS FINANCIERS TRANSFÉRÉS

Lifeco effectue des prêts de titres pour générer des produits supplémentaires. Les dépositaires de titres de Lifeco agissent comme agents de prêt. Une garantie, d'une valeur supérieure à la juste valeur des titres prêtés, est versée par l'emprunteur à l'agent de prêt de Lifeco et conservée par cet agent jusqu'à ce que les titres sous-jacents lui aient été rendus. L'agent de prêt fait un suivi quotidien de la valeur de marché des titres prêtés et il exige une garantie supplémentaire ou la remise d'une partie de la garantie donnée,

à mesure que les justes valeurs desdits titres fluctuent. Au 31 décembre 2012, la garantie versée à l'agent de prêt de Lifeco comprend un montant en trésorerie de 141 M\$. De plus, l'agent de prêt indemnise Lifeco contre le risque lié à l'emprunteur, ce qui signifie que l'agent de prêt consent, en vertu de dispositions contractuelles, à remplacer les titres qui n'ont pas été rendus en raison d'un défaut de paiement de l'emprunteur. Au 31 décembre 2012, la valeur de marché des titres que Lifeco avait prêtés (qui sont inclus dans l'actif investi) s'établissait à 5 930 M\$.

NOTE 5 FONDS DÉTENUS PAR DES ASSUREURS CÉDANTS

Les fonds détenus par des assureurs cédants, de 10 537 M\$ au 31 décembre 2012 (9 923 M\$ au 31 décembre 2011), comprennent une entente conclue avec Standard Life Assurance Limited (Standard Life). En 2008, Canada Life International Re Limited (CLIRE), la filiale de réassurance irlandaise en propriété exclusive indirecte de Lifeco, a conclu avec la Standard Life, une société établie au Royaume-Uni qui offre des produits d'assurance-vie, de retraite et de placement, une entente de réassurance à caractère indemnitaire visant la prise en charge d'un important bloc de rentes immédiates. En vertu de cette entente, CLIRE doit déposer des montants auprès de la Standard Life,

et CLIRE prend en charge le risque de crédit lié au portefeuille d'actifs compris dans les montants déposés. Ces montants sont présentés dans les fonds détenus par des assureurs cédants aux bilans. Les produits et les charges résultant de cette entente sont portés aux produits de placement nets, dans les états des résultats.

Au 31 décembre 2012, les dépôts de CLIRE se chiffraient à 9 951 M\$ (9 411 M\$ au 31 décembre 2011).

Le tableau suivant présente les fonds déposés ainsi que les risques de crédit qui s'y rapportent :

Valeurs comptables et justes valeurs estimatives

31 DÉCEMBRE	2012		2011	
	VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR	VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR
Trésorerie et équivalents de trésorerie	120	120	49	49
Obligations	9 655	9 655	9 182	9 182
Autres actifs	176	176	180	180
	9 951	9 951	9 411	9 411
Éléments couverts :				
Passifs de réassurance	9 406	9 406	9 082	9 082
Surplus	545	545	329	329
	9 951	9 951	9 411	9 411

NOTE 5 FONDS DÉTENUS PAR DES ASSUREURS CÉDANTS (SUITE)

Le tableau suivant présente, par secteur, la valeur comptable des obligations comprises dans les fonds déposés :

31 DÉCEMBRE	2012	2011
Obligations émises ou garanties par :		
Gouvernement fédéral du Canada	71	–
Gouvernements provinciaux, d'États et administrations municipales	16	88
Trésor des États-Unis et autres organismes américains	16	–
Autres gouvernements étrangers	2 455	3 074
Organismes gouvernementaux	443	369
Entités supranationales	172	128
Titres adossés à des actifs	258	242
Titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles	87	73
Banques	2 070	1 807
Autres institutions financières	1 007	747
Matières premières	58	21
Communications	224	239
Produits de consommation courante	617	404
Produits et services industriels	31	26
Ressources naturelles	320	220
Biens immobiliers	475	381
Transports	145	117
Services publics	1 119	1 135
Divers	71	111
Total des obligations	9 655	9 182

Le tableau suivant présente, par qualité de l'actif, la valeur comptable des obligations :

QUALITÉ DU PORTEFEUILLE D'OBLIGATIONS 31 DÉCEMBRE	2012	2011
AAA	3 103	3 520
AA	2 183	1 819
A	3 539	3 116
BBB	507	468
BB ou inférieure	323	259
Total des obligations	9 655	9 182

NOTE 6 PARTICIPATION DANS UNE ENTREPRISE CONTRÔLÉE CONJOINTEMENT

Au 31 décembre 2012, Parjointco, détenue à 50 % par la Société, détenait une participation de 55,6 % dans Pargesa (56,5 % au 31 décembre 2011).

L'information financière de Pargesa au 31 décembre 2012 peut être obtenue dans les documents d'information qu'elle publie.

Le tableau suivant présente la valeur comptable de la participation dans une entreprise contrôlée conjointement :

	2012	2011
Valeur comptable au début de l'exercice	2 222	2 448
Quote-part du bénéfice (de la perte)	134	(20)
Quote-part des autres éléments du bénéfice global (de la perte globale)	(100)	(222)
Dividendes	(65)	–
Autres	(42)	16
Valeur comptable à la fin de l'exercice	2 149	2 222

NOTE 6 PARTICIPATION DANS UNE ENTREPRISE CONTRÔLÉE CONJOINTEMENT (SUITE)

Au cours de 2012, Pargesa a comptabilisé une charge de dépréciation à l'égard de son placement dans GDF Suez. La quote-part nette revenant à la Société du montant de la charge de dépréciation s'élevait à 48 M\$.

Au cours de 2011, Pargesa a comptabilisé une charge de dépréciation à l'égard de son placement dans Lafarge SA. Un test de dépréciation a été effectué étant donné que le cours des actions de Lafarge est demeuré à un niveau considérablement inférieur à sa valeur comptable. Ce test a été effectué de nouveau en 2011 dans un contexte économique précaire, et il a permis d'établir

que la valeur d'utilité était inférieure à la valeur comptable actuelle. La dépréciation comptabilisée a entraîné une réduction de la valeur comptable de Lafarge. La quote-part revenant à la Société du montant de la charge de dépréciation s'élevait à 133 M\$.

La juste valeur de la participation indirecte de la Société dans Pargesa s'établissait à environ 2 300 M\$ au 31 décembre 2012, tandis que sa valeur comptable ajustée en fonction de la réserve au titre de la réévaluation des placements s'établissait à 1 700 M\$.

NOTE 7 BIENS IMMOBILIERS OCCUPÉS PAR LEUR PROPRIÉTAIRE ET IMMOBILISATIONS

Le tableau ci-dessous présente la valeur comptable des biens immobiliers occupés par leur propriétaire et des immobilisations ainsi que leur variation respective :

31 DÉCEMBRE	2012		2011	
	BIENS IMMOBILIERS OCCUPÉS PAR LEUR PROPRIÉTAIRE	IMMOBILISATIONS	BIENS IMMOBILIERS OCCUPÉS PAR LEUR PROPRIÉTAIRE	IMMOBILISATIONS
Coût au début de l'exercice	577	846	521	802
Acquisitions	33	93	52	77
Cessions	–	(32)	–	(16)
Fluctuations des taux de change	(3)	–	4	(17)
Coût à la fin de l'exercice	607	907	577	846
Cumul des amortissements au début de l'exercice	(36)	(649)	(32)	(626)
Amortissement	(7)	(52)	(4)	(52)
Cessions	–	24	–	11
Fluctuations des taux de change	–	(3)	–	18
Cumul des amortissements à la fin de l'exercice	(43)	(680)	(36)	(649)
Valeur comptable à la fin de l'exercice	564	227	541	197

Le tableau suivant présente la valeur comptable des biens immobiliers occupés par leur propriétaire et des immobilisations par région géographique :

31 DÉCEMBRE	2012	2011
Canada	589	536
États-Unis	172	175
Europe	30	27
	791	738

NOTE 8 AUTRES ACTIFS

31 DÉCEMBRE	2012	2011
Débiteurs	1 285	1 095
Intérêts à recevoir et intérêts courus	1 096	1 106
Impôt sur le bénéfice à recevoir	204	181
Primes en voie de recouvrement	484	422
Coûts d'acquisition différés	541	529
Actifs du compte de négociation	313	207
Charges payées d'avance	120	129
Actif au titre des prestations constituées [note 24]	495	456
Autres	830	528
	5 368	4 653

Un montant de 4 248 M\$ au titre des autres actifs devrait être réalisé au cours des 12 mois suivant la date de clôture.

NOTE 8 AUTRES ACTIFS (SUITE)

Le tableau ci-dessous présente la variation des coûts d'acquisition différés au titre des contrats d'investissement :

	2012	2011
Solde au début de l'exercice	529	508
Acquisitions	120	123
Amortissement	(69)	(71)
Change	9	6
Cessions	(48)	(37)
Solde à la fin de l'exercice	541	529

NOTE 9 GOODWILL ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**GOODWILL**

La valeur comptable du goodwill et la variation de cette valeur s'établissent comme suit :

31 DÉCEMBRE	2012			2011		
	COÛT	CUMUL DES DÉPRÉCIATIONS	VALEUR COMPTABLE	COÛT	CUMUL DES DÉPRÉCIATIONS	VALEUR COMPTABLE
Solde au début de l'exercice	9 703	(917)	8 786	9 607	(890)	8 717
Fluctuations des taux de change	(31)	27	(4)	31	(27)	4
Autres	(109)	–	(109)	65	–	65
Solde à la fin de l'exercice	9 563	(890)	8 673	9 703	(917)	8 786

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La valeur comptable des immobilisations incorporelles et la variation de cette valeur se présentent comme suit :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES À DURÉE INDÉTERMINÉE

31 DÉCEMBRE 2012	MARQUES ET MARQUES DE COMMERCE	LIÉES AUX CONTRATS DE CLIENTS	TRANCHE REVENANT AUX ACTIONNAIRES DU PROFIT FUTUR LIÉ AU COMPTE DE PARTICIPATION ACQUIS	APPELLATIONS COMMERCIALES	CONTRATS DE GESTION DE FONDS COMMUNS DE PLACEMENT	TOTAL
Coût au début de l'exercice	726	2 321	354	285	740	4 426
Fluctuations des taux de change	(9)	(57)	–	–	–	(66)
Coût à la fin de l'exercice	717	2 264	354	285	740	4 360
Cumul des dépréciations au début de l'exercice	(94)	(825)	–	–	–	(919)
Fluctuations des taux de change	3	23	–	–	–	26
Cumul des dépréciations à la fin de l'exercice	(91)	(802)	–	–	–	(893)
Valeur comptable à la fin de l'exercice	626	1 462	354	285	740	3 467

NOTE 9 GOODWILL ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (SUITE)

31 DÉCEMBRE 2011	MARQUES ET MARQUES DE COMMERCE	LIÉES AUX CONTRATS DE CLIENTS	TRANCHE REVENANT AUX ACTIONNAIRES DU PROFIT FUTUR LIÉ AU COMPTE DE PARTICIPATION ACQUIS	APPELLATIONS COMMERCIALES	CONTRATS DE GESTION DE FONDS COMMUNS DE PLACEMENT	TOTAL
Coût au début de l'exercice	714	2 264	354	285	740	4 357
Fluctuations des taux de change	12	57	–	–	–	69
Coût à la fin de l'exercice	726	2 321	354	285	740	4 426
Cumul des dépréciations au début de l'exercice	(91)	(801)	–	–	–	(892)
Fluctuations des taux de change	(3)	(24)	–	–	–	(27)
Cumul des dépréciations à la fin de l'exercice	(94)	(825)	–	–	–	(919)
Valeur comptable à la fin de l'exercice	632	1 496	354	285	740	3 507

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES À DURÉE DÉTERMINÉE

31 DÉCEMBRE 2012	LIÉES AUX CONTRATS DE CLIENTS	CANAUX DE DISTRIBUTION	CONTRATS DE DISTRIBUTION	TECHNOLOGIE ET BAUX	LOGICIELS	COMMISSIONS DE VENTE DIFFÉRÉES	TOTAL
Coût au début de l'exercice	571	100	107	25	545	1 551	2 899
Acquisitions	–	–	3	–	105	212	320
Cessions/rachats	–	–	–	–	(19)	(103)	(122)
Fluctuations des taux de change	(7)	3	–	–	(3)	–	(7)
Autres, incluant la radiation d'actifs entièrement amortis	–	–	–	–	27	(212)	(185)
Coût à la fin de l'exercice	564	103	110	25	655	1 448	2 905
Cumul des amortissements au début de l'exercice	(204)	(29)	(33)	(22)	(295)	(800)	(1 383)
Amortissement	(31)	(5)	(8)	(3)	(72)	(223)	(342)
Cessions/rachats	–	–	–	–	15	59	74
Autres, incluant la radiation d'actifs entièrement amortis	–	–	–	–	–	212	212
Cumul des amortissements à la fin de l'exercice	(235)	(34)	(41)	(25)	(352)	(752)	(1 439)
Valeur comptable à la fin de l'exercice	329	69	69	–	303	696	1 466

31 DÉCEMBRE 2011	LIÉES AUX CONTRATS DE CLIENTS	CANAUX DE DISTRIBUTION	CONTRATS DE DISTRIBUTION	TECHNOLOGIE ET BAUX	LOGICIELS	COMMISSIONS DE VENTE DIFFÉRÉES	TOTAL
Coût au début de l'exercice	564	100	103	25	449	1 623	2 864
Acquisitions	–	–	4	–	38	238	280
Cessions/rachats	–	–	–	–	(1)	(104)	(105)
Fluctuations des taux de change	7	–	–	–	5	–	12
Autres, incluant la radiation d'actifs entièrement amortis	–	–	–	–	54	(206)	(152)
Coût à la fin de l'exercice	571	100	107	25	545	1 551	2 899
Cumul des amortissements au début de l'exercice	(169)	(24)	(26)	(17)	(240)	(829)	(1 305)
Amortissement	(34)	(4)	(7)	(5)	(61)	(237)	(348)
Dépréciation	–	–	–	–	(4)	–	(4)
Cessions/rachats	–	–	–	–	–	60	60
Fluctuations des taux de change	(1)	(1)	–	–	(3)	–	(5)
Autres, incluant la radiation d'actifs entièrement amortis	–	–	–	–	13	206	219
Cumul des amortissements à la fin de l'exercice	(204)	(29)	(33)	(22)	(295)	(800)	(1 383)
Valeur comptable à la fin de l'exercice	367	71	74	3	250	751	1 516

NOTE 9 GOODWILL ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (SUITE)

VALEUR RECOUVRABLE

La valeur recouvrable de toutes les unités génératrices de trésorerie est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. La juste valeur est déterminée à l'aide d'une combinaison de méthodes d'évaluation généralement acceptées, notamment les multiples de négociation comparables, les multiples de transactions comparables et l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie. Les méthodes faisant appel aux multiples de négociation et de transactions comparables établissent la valeur en appliquant les multiples observés sur le marché aux résultats historiques ou aux projections approuvées par la direction, le cas échéant. La valeur calculée par l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie fait appel aux projections des flux de trésorerie basées sur les budgets financiers approuvés par la direction et portant sur une période initiale (généralement de quatre ou cinq ans). La valeur au-delà de la période initiale est déterminée en appliquant un multiple de valeur finale au dernier exercice de la période initiale de projection. Le multiple de valeur finale est fonction du taux d'actualisation et du taux de croissance final estimé. Le taux de croissance final estimé ne doit pas être supérieur au taux de croissance à long terme moyen (le taux d'inflation) des marchés dans lesquels les filiales de la Société exercent leurs activités.

Les principales hypothèses utilisées par Lifeco aux fins du calcul de la valeur actualisée des flux de trésorerie se fondent sur les résultats passés et sur des sources externes d'information. Les principales hypothèses sont les suivantes :

- > Les taux d'actualisation ajustés en fonction du risque utilisés pour le calcul de la valeur actualisée se basent sur le coût du capital moyen pondéré de Lifeco.
- > Les hypothèses économiques se basent sur les taux de rendement du marché calculés d'après les taux d'intérêt sans risque à la clôture de chaque période de présentation de l'information financière.
- > Le taux de croissance final représente le taux utilisé pour extrapoler les apports des affaires nouvelles au-delà de la période prévue. Ce taux se base sur l'estimation de la direction quant à la croissance future et il varie entre 0 % et 3,0 %, dépendamment de la nature des affaires.

En ce qui a trait à IGM, les modèles d'évaluation ayant servi à évaluer la juste valeur s'appuyaient sur des hypothèses comprenant des niveaux de croissance de l'actif géré découlant des ventes nettes et de l'évolution du marché, les variations de prix et de marges, les synergies réalisées, les taux d'actualisation ainsi que les données observables pour des transactions comparables.

La juste valeur diminuée des coûts de vente a été comparée à la valeur comptable du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée indéterminée, et il a été établi que ces actifs n'avaient pas subi de dépréciation.

RÉPARTITION ENTRE LES UNITÉS GÉNÉRATRICES DE TRÉSORERIE

Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée indéterminée ont été répartis de la manière suivante entre les unités génératrices de trésorerie :

31 DÉCEMBRE	2012			2011		
	GOODWILL	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	TOTAL	GOODWILL	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	TOTAL
LIFECO						
Canada						
Assurance collective	1 142	–	1 142	1 142	–	1 142
Assurance individuelle et gestion de patrimoine	3 028	973	4 001	3 028	973	4 001
Europe						
Assurance et rentes	1 563	109	1 672	1 563	107	1 670
Réassurance	1	–	1	1	–	1
États-Unis						
Services financiers	123	–	123	127	–	127
Gestion d'actifs	–	1 360	1 360	–	1 402	1 402
IGM						
Groupe Investors	1 443	–	1 443	1 500	–	1 500
Mackenzie	1 250	1 003	2 253	1 302	1 003	2 305
Autres et exploitation générale	123	22	145	123	22	145
	8 673	3 467	12 140	8 786	3 507	12 293

NOTE 10 FONDS DISTINCTS

PLACEMENTS POUR LE COMPTE DES POLICES DE FONDS DISTINCTS

31 DÉCEMBRE	2012	2011
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 837	5 334
Obligations	24 070	21 594
Prêts hypothécaires	2 303	2 303
Actions	69 254	63 885
Immeubles de placement	6 149	5 457
Produits à recevoir	239	287
Autres passifs	(1 904)	(2 278)
	104 948	96 582

CONTRATS D'ASSURANCE ET D'INVESTISSEMENT POUR LE COMPTE DES POLICES DE FONDS DISTINCTS

EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2012	2011
Solde au début de l'exercice	96 582	94 827
Ajouter (déduire) :		
Dépôts des titulaires de polices	13 819	13 462
Produits de placement nets	1 189	755
Profits (pertes) nets en capital réalisés sur les placements	1 094	1 048
Profits (pertes) nets en capital latents sur les placements	4 316	(3 539)
Profits (pertes) latents attribuables aux fluctuations des taux de change	(213)	887
Retraits des titulaires de polices	(11 831)	(10 876)
Transfert du fonds général, montant net	(8)	18
	8 366	1 755
Solde à la fin de l'exercice	104 948	96 582

NOTE 11 PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET D'INVESTISSEMENT

PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET D'INVESTISSEMENT

31 DÉCEMBRE 2012	PASSIF, MONTANT BRUT	ACTIFS AU TITRE DES CESSIONS EN RÉASSURANCE	MONTANT NET
Passifs relatifs aux contrats d'assurance	119 919	2 064	117 855
Passifs relatifs aux contrats d'investissement	739	–	739
	120 658	2 064	118 594

31 DÉCEMBRE 2011	PASSIF, MONTANT BRUT	ACTIFS AU TITRE DES CESSIONS EN RÉASSURANCE	MONTANT NET
Passifs relatifs aux contrats d'assurance	114 730	2 061	112 669
Passifs relatifs aux contrats d'investissement	782	–	782
	115 512	2 061	113 451

NOTE 11 PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET D'INVESTISSEMENT (SUITE)

COMPOSITION DES PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET D'INVESTISSEMENT ET DE L'ACTIF CONNEXE

La composition des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement de Lifeco se présente comme suit :

31 DÉCEMBRE 2012	PASSIF, MONTANT BRUT	ACTIFS AU TITRE DES CESSIONS EN RÉASSURANCE	MONTANT NET
Polices avec participation			
Canada	27 851	(88)	27 939
États-Unis	8 942	14	8 928
Europe	1 241	–	1 241
Polices sans participation			
Canada	27 283	746	26 537
États-Unis	17 356	241	17 115
Europe	37 985	1 151	36 834
	120 658	2 064	118 594

31 DÉCEMBRE 2011	PASSIF, MONTANT BRUT	ACTIFS AU TITRE DES CESSIONS EN RÉASSURANCE	MONTANT NET
Polices avec participation			
Canada	26 470	(50)	26 520
États-Unis	8 639	18	8 621
Europe	1 230	–	1 230
Polices sans participation			
Canada	27 099	919	26 180
États-Unis	16 657	276	16 381
Europe	35 417	898	34 519
	115 512	2 061	113 451

La composition de l'actif couvrant les passifs et les fonds propres de Lifeco se présentent comme suit :

31 DÉCEMBRE 2012	OBLIGATIONS	PRÊTS HYPOTHÉCAIRES	ACTIONS	IMMEUBLES DE PLACEMENT	AUTRES	TOTAL
Valeur comptable						
Passifs relatifs aux polices avec participation						
Canada	12 818	6 903	4 221	932	2 977	27 851
États-Unis	4 307	188	–	–	4 447	8 942
Europe	874	40	162	19	146	1 241
Passifs relatifs aux polices sans participation						
Canada	17 519	4 428	1 565	3	3 768	27 283
États-Unis	14 280	2 464	–	–	612	17 356
Europe	22 420	2 827	127	2 173	10 438	37 985
Autres	6 507	493	–	4	108 470	115 474
Total des fonds propres	3 811	532	1 023	394	11 826	17 586
Total de la valeur comptable	82 536	17 875	7 098	3 525	142 684	253 718
Juste valeur	84 040	19 067	7 136	3 525	142 684	256 452

NOTE 11 PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET D'INVESTISSEMENT (SUITE)

31 DÉCEMBRE 2011	OBLIGATIONS	PRÊTS HYPOTHÉCAIRES	ACTIONS	IMMEUBLES DE PLACEMENT	AUTRES	TOTAL
Valeur comptable						
Passifs relatifs aux polices avec participation						
Canada	11 862	6 686	3 864	507	3 551	26 470
États-Unis	4 059	152	–	–	4 428	8 639
Europe	855	56	176	22	121	1 230
Passifs relatifs aux polices sans participation						
Canada	16 674	4 738	1 329	20	4 338	27 099
États-Unis	13 523	2 369	–	–	765	16 657
Europe	20 449	2 506	119	2 092	10 251	35 417
Autres	6 563	484	–	6	100 099	107 152
Total des fonds propres	4 088	441	1 216	554	9 805	16 104
Total de la valeur comptable	78 073	17 432	6 704	3 201	133 358	238 768
Juste valeur	79 114	18 662	6 772	3 201	133 358	241 107

L'appariement des flux de trésorerie de l'actif couvrant les passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement se fait dans des limites raisonnables. Les variations de la juste valeur de l'actif sont essentiellement contrebalancées par les variations de la juste valeur des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement.

Les variations de la juste valeur de l'actif couvrant le capital et le surplus, déduction faite de l'impôt sur le bénéfice qui s'y rapporte, entraîneraient une variation correspondante du surplus avec le temps conformément aux conventions comptables suivies à l'égard des placements.

VARIATION DES PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE

La variation des passifs relatifs aux contrats d'assurance au cours de l'exercice tient aux affaires et aux modifications des hypothèses actuarielles suivantes :

31 DÉCEMBRE 2012	POLICES AVEC PARTICIPATION			POLICES SANS PARTICIPATION			TOTAL, MONTANT NET
	PASSIF, MONTANT BRUT	ACTIFS AU TITRE DES CESSIONS EN RÉASSURANCE	MONTANT NET	PASSIF, MONTANT BRUT	ACTIFS AU TITRE DES CESSIONS EN RÉASSURANCE	MONTANT NET	
Solde au début de l'exercice	36 303	(32)	36 335	78 427	2 093	76 334	112 669
Incidence des affaires nouvelles	72	–	72	4 664	326	4 338	4 410
Variations normales des affaires en vigueur	1 621	(6)	1 627	(528)	35	(563)	1 064
Mesures prises par la direction et modifications des hypothèses	(260)	(34)	(226)	(380)	(306)	(74)	(300)
Transfert d'affaires avec des parties externes	–	–	–	(48)	(7)	(41)	(41)
Incidence des fluctuations des taux de change	(262)	(2)	(260)	310	(3)	313	53
Incidence de la fusion de la Crown Vie	529	–	529	(529)	–	(529)	–
Solde à la fin de l'exercice	38 003	(74)	38 077	81 916	2 138	79 778	117 855

31 DÉCEMBRE 2011	POLICES AVEC PARTICIPATION			POLICES SANS PARTICIPATION			TOTAL, MONTANT NET
	PASSIF, MONTANT BRUT	ACTIFS AU TITRE DES CESSIONS EN RÉASSURANCE	MONTANT NET	PASSIF, MONTANT BRUT	ACTIFS AU TITRE DES CESSIONS EN RÉASSURANCE	MONTANT NET	
Solde au début de l'exercice	34 398	25	34 373	73 007	2 508	70 499	104 872
Reclassement connexe (Crown Vie)	(89)	–	(89)	89	–	89	–
Incidence des affaires nouvelles	133	–	133	3 088	(329)	3 417	3 550
Variations normales des affaires en vigueur	1 719	(14)	1 733	1 910	476	1 434	3 167
Mesures prises par la direction et modifications des hypothèses	(139)	(45)	(94)	(806)	(583)	(223)	(317)
Incidence des fluctuations des taux de change	281	2	279	1 139	21	1 118	1 397
Solde à la fin de l'exercice	36 303	(32)	36 335	78 427	2 093	76 334	112 669

NOTE 11 PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET D'INVESTISSEMENT (SUITE)

Selon la comptabilisation à la juste valeur, les variations de la juste valeur de l'actif ont une influence majeure sur les variations des passifs relatifs aux contrats d'assurance. Les variations de la juste valeur de l'actif sont essentiellement contrebalancées par les variations correspondantes de la juste valeur du passif. Les variations de la valeur des passifs relatifs aux contrats d'assurance associées aux variations de la valeur de l'actif connexe sont incluses dans les variations normales des affaires en vigueur ci-dessus.

En 2012, les principaux facteurs à la base de l'augmentation du montant net des passifs relatifs aux contrats d'assurance sont l'incidence des affaires nouvelles (hausse de 4 410 M\$) et les variations normales des affaires en vigueur (hausse de 1 064 M\$), découlant principalement de la variation de la juste valeur.

Le montant net des passifs relatifs aux contrats d'assurance sans participation de Lifeco a diminué de 74 M\$ en 2012 en raison des mesures prises par la direction et des modifications des hypothèses, ce qui comprend une diminution de 138 M\$ enregistrée par l'exploitation canadienne, une augmentation de 97 M\$ par l'exploitation européenne et une diminution de 33 M\$ par l'exploitation américaine.

La diminution enregistrée par l'exploitation canadienne s'explique principalement par la révision de la mortalité à l'égard de l'assurance-vie (diminution de 79 M\$), la révision des charges d'impôt et des frais (diminution de 75 M\$), le raffinement de la modélisation au sein de l'exploitation canadienne (diminution de 71 M\$), la révision des hypothèses au chapitre de la longévité (diminution de 21 M\$) et la révision des hypothèses au chapitre de la morbidité (diminution de 9 M\$), partiellement contrebalancés par les provisions au titre du risque lié à l'actif et de non-appariement (augmentation de 66 M\$) et la hausse des provisions liées au comportement des titulaires de polices au sein de l'unité Assurance individuelle (augmentation de 41 M\$).

L'augmentation enregistrée par l'exploitation européenne s'explique principalement par la révision des hypothèses en ce qui a trait à l'amélioration au chapitre de la longévité (augmentation de 348 M\$), la hausse des provisions liées au comportement des titulaires de polices au chapitre de la réassurance (augmentation de 109 M\$), l'augmentation de la provision au titre des charges d'impôt et des frais (augmentation de 36 M\$), le raffinement de la modélisation (augmentation de 32 M\$), l'augmentation des provisions au titre du risque lié à l'actif et de non-appariement (augmentation de 15 M\$) et la révision des hypothèses au chapitre de la morbidité (augmentation de 3 M\$), partiellement contrebalancés par la révision des hypothèses au chapitre de la longévité de base (diminution de 358 M\$) et la révision de la mortalité à l'égard de l'assurance-vie (diminution de 85 M\$).

La diminution enregistrée par l'exploitation américaine découle principalement de la révision au chapitre de la mortalité à l'égard de l'assurance-vie (diminution de 33 M\$), de la révision des hypothèses au chapitre de la longévité (diminution de 3 M\$), de la baisse des provisions liées au comportement des titulaires de polices (diminution de 3 M\$) et de la révision des charges d'impôt et des frais (diminution de 1 M\$), partiellement contrebalancés par les provisions au titre du risque lié à l'actif et de non-appariement (augmentation de 7 M\$).

Le montant net des passifs relatifs aux contrats d'assurance avec participation a diminué de 226 M\$ en 2012 en raison des mesures prises par la direction et des modifications des hypothèses actuarielles. Cette diminution découle principalement de la baisse des provisions au titre des participations des titulaires de polices futures (baisse de 2 078 M\$), de l'amélioration des résultats au chapitre de la mortalité à l'égard de l'assurance-vie individuelle (baisse de 124 M\$), de la révision des charges d'impôt et des frais (baisse de 92 M\$) et du raffinement de la modélisation au sein de l'exploitation canadienne (baisse de 10 M\$), partiellement contrebalancés par la baisse du rendement des

placements (hausse de 2 056 M\$), par l'augmentation des provisions liées au comportement des titulaires de polices (hausse de 19 M\$) et par la révision des hypothèses au chapitre de la morbidité (hausse de 3 M\$).

En 2011, les principaux facteurs à la base de l'augmentation du montant net des passifs relatifs aux contrats d'assurance sont l'incidence des affaires nouvelles (hausse de 3 550 M\$) et les variations normales des affaires en vigueur (hausse de 3 167 M\$), découlant principalement de la variation de la juste valeur.

Le montant net des passifs relatifs aux contrats d'assurance sans participation a diminué de 223 M\$ en 2011 en raison des mesures prises par la direction et des modifications des hypothèses, ce qui comprend une diminution de 68 M\$ enregistrée par l'exploitation canadienne, de 132 M\$ par l'exploitation européenne et de 23 M\$ par l'exploitation américaine.

Lifeco a adopté la sous-section 2350 des normes de pratique actuarielle révisées, qui porte sur l'inclusion de l'amélioration de la mortalité dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance pour l'assurance-vie et les rentes. Cette adoption a engendré une baisse du montant net des passifs relatifs aux contrats d'assurance-vie sans participation qui s'est chiffrée à 446 M\$, montant composé d'une diminution de 182 M\$ pour l'exploitation canadienne, de 242 M\$ pour l'exploitation européenne (principalement en matière de réassurance) et de 22 M\$ pour l'exploitation américaine. Cette adoption a également engendré une hausse de 47 M\$ du montant net des passifs relatifs aux contrats d'assurance pour les rentes, laquelle est le résultat d'une hausse de 53 M\$ enregistrée par l'exploitation canadienne, d'une baisse de 58 M\$ pour l'exploitation européenne et d'une hausse de 52 M\$ pour l'exploitation américaine.

Le reste de l'augmentation enregistrée par l'exploitation canadienne découle principalement de la hausse des provisions liées au comportement des titulaires de polices au sein de l'unité Assurance individuelle (hausse de 172 M\$), des provisions au titre de l'appariement de l'actif (hausse de 147 M\$), de la révision de la mortalité de base à l'égard des rentes (hausse de 43 M\$) et du reclassement des passifs divers (hausse de 29 M\$), partiellement contrebalancés par la révision des charges d'impôt et des frais (baisse de 137 M\$), la révision des hypothèses de morbidité (baisse de 101 M\$), la révision de la mortalité de base à l'égard de l'assurance-vie (baisse de 38 M\$), le raffinement de la modélisation au sein de l'exploitation canadienne (baisse de 40 M\$) et les mesures prises par la direction à l'égard de la réassurance (baisse de 16 M\$).

Le reste de l'augmentation enregistrée par l'exploitation européenne découle principalement de la hausse des provisions liées au comportement des titulaires de polices au chapitre de la réassurance (hausse de 227 M\$), de la révision de la mortalité de base à l'égard de l'assurance-vie (hausse de 50 M\$) et de la révision des hypothèses liées à la morbidité (hausse de 15 M\$), partiellement contrebalancées par le raffinement de la modélisation pour les activités au Royaume-Uni et dans le secteur de la réassurance (baisse de 69 M\$), la révision de la mortalité de base à l'égard des rentes (baisse de 42 M\$) et par la réduction des provisions au titre de l'appariement de l'actif (baisse de 16 M\$).

Le reste de la diminution enregistrée par l'exploitation américaine découle principalement de la révision de la mortalité de base à l'égard des rentes (baisse de 28 M\$) et de la révision de la mortalité de base à l'égard de l'assurance-vie (baisse de 23 M\$).

Le montant net des passifs relatifs aux contrats d'assurance avec participation a diminué de 94 M\$ en 2011 en raison des mesures prises par la direction et des modifications des hypothèses. Cette diminution découle principalement de la baisse des provisions au titre des participations des titulaires de polices futures (baisse de 1 556 M\$), du raffinement de la modélisation au sein de

NOTE 11 PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET D'INVESTISSEMENT (SUITE)

l'exploitation canadienne (baisse de 256 M\$), de l'amélioration des résultats au chapitre de la mortalité à l'égard de l'assurance-vie individuelle (baisse de 256 M\$ comprenant un montant de 27 M\$ lié à la révision des normes de pratique) et de la révision des charges d'impôt et des frais (baisse de

15 M\$), partiellement contrebalancés par la baisse du rendement des placements (hausse de 1 952 M\$) et par l'augmentation des provisions liées au comportement des titulaires de polices (hausse de 40 M\$).

VARIATIONS DES PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'INVESTISSEMENT ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

31 DÉCEMBRE	2012	2011
Solde au début de l'exercice	782	791
Variations normales des affaires en vigueur	(87)	(54)
Résultats au chapitre de l'investissement	51	35
Incidence des fluctuations des taux de change	(7)	10
Solde à la fin de l'exercice	739	782

La valeur comptable des passifs relatifs aux contrats d'investissement se rapproche de leur juste valeur. Aucun passif relatif à des contrats d'investissement n'a été réassuré.

DÉRIVÉS INCORPORÉS AUX PRODUITS D'ASSURANCE-VIE UNIVERSELLE – EXPLOITATION CANADIENNE

Lifeco a séparé la composante des contrats d'assurance-vie universelle liée aux indices, parce que ce dérivé incorporé n'est pas étroitement lié au contrat d'assurance hôte et ne constitue pas un contrat d'assurance en soi. Les contrats à terme de gré à gré sont des ententes contractuelles en vertu desquelles les titulaires de polices ont droit au rendement de l'indice sous-jacent. Les titulaires de polices peuvent choisir un ou plusieurs des principaux indices.

HYPOTHÈSES ACTUARIELLES

Dans le cadre du calcul des passifs relatifs aux contrats d'assurance, des hypothèses actuarielles ont été établies relativement aux taux de mortalité et de morbidité, au rendement des placements, aux niveaux des charges opérationnelles, aux taux de résiliation des polices et aux taux d'utilisation des options facultatives liées aux polices ou aux provisions. Ces hypothèses reposent sur les meilleures estimations des résultats futurs et incluent des marges pour tenir compte des écarts défavorables. Ces marges sont essentielles pour tenir compte des erreurs d'estimation ou de la détérioration des hypothèses les plus probables et pour fournir l'assurance raisonnable que les passifs relatifs aux contrats d'assurance sont suffisants pour couvrir tout un éventail de circonstances possibles. La Société révisé les marges régulièrement pour s'assurer de leur pertinence.

Les méthodes qui ont servi à établir les hypothèses actuarielles sont les suivantes :

Mortalité Une étude de la mortalité en assurance-vie est effectuée annuellement pour chacun des principaux blocs de produits d'assurance. Les résultats de chaque étude permettent de réviser les tables de mortalité du bloc utilisées par Lifeco à des fins actuarielles. Lorsque les données sont insuffisantes, les derniers résultats de l'industrie servent à établir une hypothèse de mortalité estimative appropriée. Les normes de pratique actuarielle ont été modifiées afin de supprimer l'obligation dictant que, pour l'assurance-vie, les réductions faites aux passifs en raison de l'amélioration des hypothèses au chapitre de la mortalité doivent être contrebalancées par un montant équivalent en provisions pour écarts défavorables. Des provisions appropriées ont été constituées en prévision de la détérioration des résultats au chapitre de la mortalité à l'égard de l'assurance temporaire.

Pour ce qui est des rentes, les résultats au chapitre de la mortalité font également l'objet d'études régulières. Les résultats servent à modifier les tables de mortalité de l'industrie établies à l'égard des rentiers. On prévoit, pour les années à venir, une amélioration des résultats au chapitre de la mortalité chez les rentiers.

Morbidité Lifeco utilise des tables de morbidité conçues par l'industrie et modifiées selon les nouveaux résultats techniques de Lifeco. Le bilan des sinistres et les résiliations sont étudiés régulièrement, et les nouveaux résultats enregistrés sont pris en compte dans les estimations courantes.

Réassurance IARD Les passifs relatifs aux contrats d'assurance liés à la réassurance IARD souscrite par le London Reinsurance Group Inc. (GRL), une filiale de la London Life, sont établis au moyen de pratiques actuarielles reconnues pour les assureurs dans le domaine de la réassurance IARD au Canada. Les passifs relatifs aux contrats d'assurance ont été établis au moyen de techniques d'évaluation des flux de trésorerie, notamment l'actualisation. Elles sont fondées sur des états de cession fournis par des sociétés cédantes. Dans certains cas, la direction du GRL rajuste les montants présentés dans les états de cession afin de tenir compte de l'interprétation de l'entente par la direction. Le recours à des vérifications et à d'autres moyens d'atténuation des pertes permet d'éliminer les écarts. De plus, les passifs relatifs aux contrats d'assurance comprennent un montant au titre des sinistres survenus mais non déclarés, lequel peut différer sensiblement de celui des sinistres définitifs. Les estimations et la méthode sous-jacente sont continuellement examinées et mises à jour, et les ajustements apportés aux estimations sont comptabilisés dans les résultats. Le GRL analyse les nouveaux sinistres par rapport aux hypothèses prévues pour chaque contrat de réassurance et pour le portefeuille dans son ensemble. Une analyse plus approfondie des résultats de la société cédante est effectuée au besoin.

Rendement des placements Les actifs qui correspondent aux différentes catégories de passif sont répartis par segments. Pour chaque segment, les flux de trésorerie projetés des actifs et des passifs courants sont utilisés dans la méthode canadienne axée sur le bilan pour l'établissement des passifs relatifs aux contrats d'assurance. Les flux de trésorerie des actifs sont réduits pour qu'il soit tenu compte des pertes prévues pour rendement insuffisant de l'actif. Le risque de réinvestissement est déterminé au moyen de plusieurs scénarios de taux d'intérêt et de capitaux propres (qui prévoient tour à tour l'augmentation et la diminution des taux) (se reporter à la note 21).

Charges Les frais contractuels afférents aux polices (les commissions de vente, par exemple) et les impôts sont pris en compte selon les hypothèses les plus probables. Les études portant sur les charges opérationnelles indirectes sont révisées régulièrement afin de permettre une estimation

NOTE 11 PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET D'INVESTISSEMENT (SUITE)

appropriée des charges opérationnelles futures à l'égard du type de passif visé. Les projections ne tiennent pas compte de l'amélioration des charges opérationnelles unitaires. L'évaluation des charges opérationnelles futures tient compte d'hypothèses sur l'inflation conformes aux scénarios de taux d'intérêt utilisés dans la méthode canadienne axée sur le bilan, compte tenu du fait que l'inflation est liée aux taux d'intérêt de l'argent frais.

Résiliation de polices Les études servant à déterminer les taux de résiliation de polices sont révisées régulièrement afin qu'elles forment la base de cette estimation. Il est également possible d'avoir recours à des données de l'industrie lorsque Lifeco n'a pas de statistique relativement à certains types de polices ou lorsque son risque à ce chapitre est limité. Lifeco est largement exposée aux produits T-100 et d'assurance-vie universelle à coût nivelé au Canada, et au taux de résiliation des polices à l'échéance de la période de renouvellement pour les polices temporaires renouvelables au Canada et dans l'unité Réassurance. Lifeco s'est fondée sur l'information disponible dans le secteur pour établir ses hypothèses en matière de maintien en vigueur de ces produits, sa propre expérience à cet égard étant très restreinte.

Utilisation d'options facultatives liées aux polices Une vaste gamme d'options facultatives est intégrée aux polices offertes par Lifeco. Ces options comprennent la reconduction à terme, la conversion en produits d'assurance-vie entière (assurance temporaire), l'achat de rentes à règlement à des taux garantis (rentes de dépôt) et le rétablissement de garanties (garantie à l'échéance des fonds distincts). Les hypothèses relatives aux taux d'utilisation sont fondées sur les données de Lifeco ou du secteur, le cas échéant. En l'absence de telles données, ces hypothèses sont fondées sur le jugement en fonction des mesures d'encouragement relatives à l'utilisation de l'option. De façon générale, lorsqu'il est clairement avantageux pour un titulaire de polices avisé d'utiliser une option, on considère cette option comme choisie.

Participations des titulaires de polices et caractéristiques ajustables des polices Les participations futures des titulaires de polices et autres caractéristiques ajustables des polices sont comprises dans le calcul des passifs relatifs aux contrats d'assurance selon l'hypothèse que les participations ou les prestations ajustables différeront à l'avenir, selon les résultats appropriés. Les ajustements aux participations et aux polices sont déterminés selon les attentes raisonnables des titulaires de polices, ces attentes étant influencées par les politiques en matière de participation des titulaires de polices avec participation, ou par les communications avec les titulaires de polices, les documents publicitaires et les pratiques antérieures. Lifeco estime que des changements seront apportés aux barèmes des participations des titulaires de polices ou aux prestations rajustables liés aux polices avec participation, ou encore aux activités rajustables, ce qui correspond aux modifications apportées aux hypothèses les plus probables, donnant ainsi lieu à une modification négligeable des passifs relatifs aux contrats d'assurance. Dans les cas où les garanties sous-jacentes pourraient restreindre la capacité de transférer ces résultats aux titulaires de polices, l'incidence de ce caractère non ajustable sur le bénéfice attribuable aux actionnaires est reflétée dans l'incidence des modifications apportées aux hypothèses les plus probables mentionnées ci-dessus.

GESTION DES RISQUES

Risque d'assurance Le risque d'assurance est le risque qu'un événement assuré survienne et que d'importants écarts existent entre les résultats réels et les hypothèses actuarielles posées, notamment en ce qui concerne la mortalité, le maintien en vigueur, la longévité, la morbidité, la fluctuation des frais et le rendement des placements.

Dans le cadre de ses activités à titre d'assureur, Lifeco accepte le risque associé aux passifs relatifs aux contrats d'assurance. Lifeco a pour objectif d'atténuer son exposition au risque découlant de ces contrats en ayant recours à divers moyens, soit la conception des produits, la diversification des produits et la diversification géographique, la mise en œuvre des lignes directrices liées à sa stratégie de tarification et le recours à des ententes de réassurance.

Le tableau ci-dessous présente de l'information sur l'incidence approximative qu'auraient, selon la meilleure estimation de la direction, certaines modifications des hypothèses utilisées pour établir les passifs relatifs aux contrats d'assurance de Lifeco sur les passifs en question.

	2012			2011		
	MODIFICATIONS DES HYPOTHÈSES	INCIDENCE SUR LE BÉNÉFICE NET DE LIFECO	QUOTE-PART DE LA FINANCIÈRE POWER	MODIFICATIONS DES HYPOTHÈSES	INCIDENCE SUR LE BÉNÉFICE NET DE LIFECO	QUOTE-PART DE LA FINANCIÈRE POWER
Mortalité (augmentation)	2 %	(208)	(147)	2 %	(188)	(133)
Mortalité à l'égard des rentes (diminution)	2 %	(274)	(194)	2 %	(176)	(124)
Morbidité (variation défavorable)	5 %	(188)	(133)	5 %	(181)	(128)
Rendement des placements						
Modification parallèle de la courbe de rendement						
Augmentation	1 %	121	85	1 %	123	87
Diminution	1 %	(504)	(356)	1 %	(511)	(361)
Fluctuations des marchés boursiers						
Augmentation	10 %	18	13	10 %	21	15
Diminution	10 %	(96)	(68)	10 %	(57)	(40)
Modifications aux hypothèses les plus probables liées au rendement des actions						
Augmentation	1 %	342	242	1 %	292	206
Diminution	1 %	(376)	(266)	1 %	(316)	(223)
Charges (augmentation)	5 %	(56)	(40)	5 %	(55)	(39)
Résiliation de polices (variation défavorable)	10 %	(473)	(334)	10 %	(435)	(307)

NOTE 11 PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET D'INVESTISSEMENT (SUITE)

Le risque de concentration peut être lié aux régions géographiques, à l'accumulation de risques et aux risques de marché. La concentration du risque d'assurance avant et après la réassurance est décrite ci-dessous, par région géographique.

31 DÉCEMBRE	2012			2011		
	PASSIF, MONTANT BRUT	ACTIFS AU TITRE DES CESSIONS EN RÉASSURANCE	MONTANT NET	PASSIF, MONTANT BRUT	ACTIFS AU TITRE DES CESSIONS EN RÉASSURANCE	MONTANT NET
Canada	55 134	658	54 476	53 569	869	52 700
États-Unis	26 298	255	26 043	25 296	294	25 002
Europe	39 226	1 151	38 075	36 647	898	35 749
	120 658	2 064	118 594	115 512	2 061	113 451

Risque de réassurance Des limites maximales du montant des prestations par vie assurée (qui varient selon le secteur d'activité) sont établies pour l'assurance-vie et l'assurance-maladie, et on a recours à la réassurance pour couvrir les montants excédant ces limites.

L'évaluation tient compte des frais et des recouvrements au titre de la réassurance, lesquels sont définis dans l'entente de réassurance, en tenant compte des hypothèses directes.

Les conventions de réassurance ne libèrent pas Lifeco de ses obligations envers les titulaires de polices. Le défaut de la part des réassureurs de respecter leurs engagements pourrait causer des pertes à Lifeco. Pour réduire son exposition à des pertes importantes pouvant résulter de l'insolvabilité de réassureurs, Lifeco évalue la situation financière de ses réassureurs.

Certains contrats de réassurance ont été conclus suivant la méthode des fonds retenus, selon laquelle Lifeco conserve l'actif couvrant les passifs relatifs aux contrats d'assurance qui sont réassurés, ce qui réduit l'exposition à des pertes importantes pouvant résulter de l'insolvabilité des réassureurs de ces contrats.

NOTE 12 OBLIGATION À L'ÉGARD D'ENTITÉS DE TITRISATION

IGM titre des prêts hypothécaires résidentiels par l'intermédiaire du Programme des titres hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (TH LNH) commandités par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) et par l'intermédiaire du Programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC), ainsi qu'au moyen de programmes de papier commercial adossé à des actifs (PCAA) commandité par des banques canadiennes. Ces transactions ne satisfont pas aux exigences de décomptabilisation, puisque IGM conserve le risque lié aux paiements anticipés et certains éléments du risque de crédit. Par conséquent, IGM a continué de comptabiliser ces prêts hypothécaires dans ses bilans et a constaté un passif correspondant au titre du produit net reçu sous forme d'obligations à l'égard d'entités de titrisation, lequel est comptabilisé au coût amorti.

IGM tire des intérêts des prêts hypothécaires et verse des intérêts relativement aux obligations à l'égard d'entités de titrisation. Dans le cadre des transactions conclues en vertu du Programme des OHC, IGM a conclu un swap en vertu duquel IGM paie les coupons sur les OHC et reçoit le rendement

des placements dans les TH LNH et celui résultant du réinvestissement du capital remboursé sur le prêt hypothécaire. Une composante de ce swap, liée à l'obligation de payer les coupons dans le cadre du Programme des OHC et de recevoir un rendement des placements résultant du capital remboursé sur le prêt hypothécaire, est constatée dans les dérivés et avait une juste valeur négative de 56 M\$ au 31 décembre 2012.

Conformément aux Programmes des TH LNH et des OHC, IGM a l'obligation d'effectuer des paiements ponctuels aux porteurs de titres, que les montants aient été reçus ou non des débiteurs hypothécaires. Tous les prêts hypothécaires titrisés dans le cadre des Programmes des TH LNH et des OHC sont assurés par la SCHL ou par un autre assureur approuvé par le programme. Dans le cadre des transactions de PCAA, IGM a fourni des réserves en trésorerie aux fins du rehaussement de crédit, lesquelles sont comptabilisées au coût. Le risque de crédit est limité à ces réserves en trésorerie et aux produits d'intérêts nets futurs, puisque les fiduciaires de PCAA n'ont aucun recours sur les autres actifs d'IGM en cas de défaut de paiement à l'échéance. Le risque de crédit est encore plus limité lorsque ces prêts hypothécaires sont assurés.

31 DÉCEMBRE 2012	PRÊTS HYPOTHÉCAIRES TITRISÉS	OBLIGATIONS À L'ÉGARD D'ENTITÉS DE TITRISATION	MONTANT NET
Valeur comptable			
Programmes des TH LNH et des OHC	3 285	3 312	(27)
PCAA commandité par des banques	1 354	1 389	(35)
Total	4 639	4 701	(62)
Juste valeur	4 685	4 787	(102)

La valeur comptable des obligations à l'égard d'entités de titrisation, qui sont comptabilisées déduction faite des frais d'émission, comprend les paiements de capital reçus sur les prêts hypothécaires titrisés dont le règlement n'est pas prévu avant la fin de la période de présentation de l'information financière. Les frais d'émission sont amortis sur la durée de vie de l'obligation selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

NOTE 13 DÉBENTURES ET INSTRUMENTS D'EMPRUNT

31 DÉCEMBRE	2012		2011	
	VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR	VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR
INSTRUMENTS D'EMPRUNT				
GREAT-WEST LIFECO INC.				
Papier commercial et autres instruments d'emprunt à court terme à un taux d'intérêt de 0,27 % à 0,35 % (0,20 % à 0,39 % en 2011)	97	97	100	100
Facilité de crédit renouvelable portant intérêt au TIOL majoré de 1 % ou au taux préférentiel d'emprunt des États-Unis (200 M\$ US)	198	198	204	204
Billet à terme exigible le 18 octobre 2015, portant intérêt au TIOL majoré de 0,75 % (304 M\$ US), non garanti	301	301	304	308
Effets à payer à un taux d'intérêt de 8,0 % exigibles le 6 mai 2014, non garantis	2	2	3	3
TOTAL DES INSTRUMENTS D'EMPRUNT	598	598	611	615
DÉBENTURES				
CORPORATION FINANCIÈRE POWER				
Débetures à 6,90 % exigibles le 11 mars 2033, non garanties	250	324	250	295
GREAT-WEST LIFECO INC.				
Débetures à 6,14 % exigibles le 21 mars 2018, non garanties	199	234	199	229
Débetures à 4,65 % exigibles le 13 août 2020, non garanties	498	557	497	522
Débetures subordonnées à 6,40 % exigibles le 11 décembre 2028, non garanties	100	117	100	115
Débetures à 6,74 % exigibles le 24 novembre 2031, non garanties	191	256	190	237
Débetures à 6,67 % exigibles le 21 mars 2033, non garanties	397	512	397	472
Débetures différées à 6,625 % exigibles le 15 novembre 2034, non garanties (175 M\$ US)	170	176	175	170
Débetures à 5,998 % exigibles le 16 novembre 2039, non garanties	342	431	343	383
Débetures subordonnées exigibles le 16 mai 2046, portant intérêt à un taux de 7,153 % jusqu'au 16 mai 2016 et, par la suite, à un taux de 2,538 % majoré du TIOL de trois mois, non garanties (300 M\$ US)	296	307	310	298
Débetures subordonnées exigibles le 21 juin 2067, portant intérêt à un taux de 5,691 % jusqu'au 21 juin 2017 et, par la suite, à un taux équivalant au taux canadien d'acceptation bancaire de 90 jours majoré de 1,49 %, non garanties	995	1 097	994	1 028
Débetures subordonnées exigibles le 26 juin 2068, portant intérêt à un taux de 7,127 % jusqu'au 26 juin 2018 et, par la suite, à un taux équivalant au taux canadien d'acceptation bancaire de 90 jours majoré de 3,78 %, non garanties	497	592	497	551
SOCIÉTÉ FINANCIÈRE IGM INC.				
Débetures à 6,58 %, série 2003, échéant le 7 mars 2018, non garanties	150	176	150	175
Débetures à 7,35 %, série 2009, échéant le 8 avril 2019, non garanties	375	466	375	457
Débetures à 6,65 %, série 1997, échéant le 13 décembre 2027, non garanties	125	151	125	148
Débetures à 7,45 %, série 2001, échéant le 9 mai 2031, non garanties	150	194	150	189
Débetures à 7,00 %, série 2002, échéant le 31 décembre 2032, non garanties	175	220	175	213
Débetures à 7,11 %, série 2003, échéant le 7 mars 2033, non garanties	150	190	150	185
Débetures à 6,00 %, série 2010, échéant le 10 décembre 2040, non garanties	200	232	200	220
TOTAL DES DÉBENTURES	5 260	6 232	5 277	5 887
	5 858	6 830	5 888	6 502

Le 9 mai 2011, IGM a remboursé un montant de 450 M\$ lié aux débetures à 6,75 %, série 2001, qui étaient venues à échéance.

Les paiements en capital sur les débetures et instruments d'emprunt s'établissent comme suit pour les cinq prochains exercices :

2013	296
2014	1
2015	301
2016	–
2017	–
Par la suite	5 260

NOTE 14 TITRES DE FIDUCIES DE CAPITAL

31 DÉCEMBRE	2012		2011	
	VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR	VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR
FIDUCIE DE CAPITAL GREAT-WEST				
Titres de fiducies de capital à 5,995 % exigibles le 31 décembre 2052, non garantis	–	–	350	363
FIDUCIE DE CAPITAL CANADA-VIE				
Titres de fiducies de capital à 6,679 % exigibles le 30 juin 2052, non garantis	–	–	300	307
Titres de fiducies de capital à 7,529 % exigibles le 30 juin 2052, non garantis	150	216	150	197
	150	216	800	867
Rajustement à la juste valeur lié à l'acquisition	14	–	15	–
Titres de fiducies détenus par des filiales de Lifeco à titre de placements	(45)	(45)	(44)	(44)
Titres de fiducies détenus par Lifeco à titre de placements	–	–	(238)	(246)
	119	171	533	577

La Fiducie de capital Canada-Vie (la FCCV) a racheté la totalité de ses titres de série A de la Fiducie de capital Canada-Vie (CLiCS de série A) en circulation le 29 juin 2012, d'un montant en capital de 300 M\$, à la valeur nominale. Lifeco détenait auparavant une tranche de 122 M\$ de ces CLiCS de série A à titre de placement à long terme.

La Fiducie de capital Great-West a racheté la totalité de ses titres de série A de la Fiducie de capital Great-West en circulation le 31 décembre 2012, d'un montant en capital de 350 M\$, à la valeur nominale. Lifeco détenait auparavant une tranche de 116 M\$ de ces titres de fiducies de capital à titre de placement à long terme.

La FCCV, une fiducie établie par la Canada-Vie, a pour sa part émis un total de 150 M\$ en titres de série B de la Fiducie de capital Canada-Vie (CLiCS de série B), et elle a utilisé le produit de cette émission pour faire l'acquisition de débetures de premier rang de la Canada-Vie d'un montant de 150 M\$.

Les distributions et les intérêts sur les titres de fiducies de capital sont classés dans les charges financières dans les états des résultats (se reporter à la note 23). La juste valeur des titres de fiducies de capital est déterminée par le cours acheteur et vendeur.

Sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation, la FCCV peut racheter les CLiCS de série B, en tout ou en partie, en tout temps.

NOTE 15 AUTRES PASSIFS

31 DÉCEMBRE	2012	2011
Découverts bancaires	448	437
Créditeurs	1 842	1 760
Dividendes et intérêts à verser	332	330
Impôt sur le bénéfice exigible	684	513
Conventions de rachat	225	250
Provisions au titre des produits différés	427	406
Dépôts et certificats	163	151
Fonds détenus en vertu de traités de réassurance	335	169
Passif au titre des prestations constituées [note 24]	920	867
Autres	935	953
	6 311	5 836

Un montant de 4 205 M\$ au titre des autres passifs devrait être réglé au cours des 12 mois suivant la date de clôture.

NOTE 15 AUTRES PASSIFS (SUITE)**PROVISIONS AU TITRE DES PRODUITS DIFFÉRÉS**

Le tableau ci-dessous présente la variation des provisions au titre des produits différés :

	2012	2011
Solde au début de l'exercice	406	377
Acquisitions	103	97
Amortissement	(42)	(38)
Change	8	5
Cessions	(48)	(35)
Solde à la fin de l'exercice	427	406

DÉPÔTS ET CERTIFICATS

L'actif présenté aux bilans comprend de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des actions, des prêts et des débiteurs et autres montants à recevoir totalisant 163 M\$ (151 M\$ au 31 décembre 2011) liés aux dépôts et certificats.

	DURÉE JUSQU'À L'ÉCHÉANCE				TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2012	TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2011
	PAYABLES À VUE	1 AN OU MOINS	DE 1 AN À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS		
Dépôts	136	9	12	2	159	147
Certificats	–	–	1	3	4	4
	136	9	13	5	163	151

NOTE 16 IMPÔT SUR LE BÉNÉFICE**TAUX D'IMPOSITION EFFECTIF**

Le taux d'imposition effectif de la Société se calcule comme suit :

EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2012	2011
	%	%
Taux d'imposition de base combinés (fédéral et provinciaux) au Canada	26,5	28,0
Augmentation (diminution) du taux d'imposition attribuable aux éléments suivants :		
Produits de placement non imposables	(5,4)	(3,4)
Taux d'imposition effectifs moins élevés applicables au bénéfice non assujéti à l'impôt au Canada	(2,0)	(2,5)
Bénéfice tiré de la participation dans l'entreprise contrôlée conjointement	(1,0)	0,2
Incidence des changements de taux sur l'impôt différé	(0,1)	(0,2)
Transaction de consolidation de pertes	–	(0,4)
Autres	(1,9)	(2,1)
Taux d'imposition effectif	16,1	19,6

Au 1^{er} janvier 2012, le taux d'imposition fédéral des sociétés a diminué pour passer de 16,5 % à 15,0 %.

CHARGE D'IMPÔT SUR LE BÉNÉFICE

Les composantes de la charge d'impôt sur le bénéfice liée aux activités poursuivies comptabilisée en résultat net s'établissent comme suit :

EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2012	2011
Impôt exigible	603	519
Impôt différé	(40)	187
	563	706

NOTE 16 IMPÔT SUR LE BÉNÉFICE (SUITE)

IMPÔT DIFFÉRÉ

L'impôt différé se compose des différences temporaires imposables présentées ci-dessous :

31 DÉCEMBRE	2012	2011
Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement	(272)	(321)
Reports de perte	1 184	1 007
Placements	(839)	(788)
Commissions de vente différées	(186)	(197)
Immobilisations incorporelles	77	162
Autres	(7)	86
	(43)	(51)
Classés aux bilans comme suit :		
Actifs d'impôt différé	1 170	1 207
Passifs d'impôt différé	(1 213)	(1 258)
	(43)	(51)

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés au titre de différences temporaires déductibles, de pertes non utilisées et du report en avant de pertes fiscales, dans la mesure où la réalisation des avantages d'impôt connexes par l'entremise des bénéfices imposables futurs est probable.

La comptabilisation se fonde sur le fait qu'il est probable que l'entité enregistrera des bénéfices imposables ou qu'elle pourra tirer parti d'occasions de planification fiscale, et ainsi utiliser les actifs d'impôt différé. Des changements de circonstances au cours de périodes futures pourraient avoir des répercussions défavorables sur l'appréciation du caractère recouvrable des actifs. L'incertitude quant à la recouvrabilité est prise en compte au moment de déterminer les actifs d'impôt différé.

La direction de la Société et de ses filiales évalue la recouvrabilité de la valeur comptable de l'actif d'impôt différé en fonction des projections relatives au bénéfice imposable des exercices futurs. La direction estime que la valeur comptable de l'actif d'impôt différé, au 31 décembre 2012, sera recouvrable.

Au 31 décembre 2012, Lifeco affichait des pertes fiscales reportées qui totalisaient 3 600 M\$ (3 013 M\$ en 2011). De ce montant, une tranche de 3 471 M\$ viendra à échéance entre 2013 et 2032; il n'existe aucune date d'échéance pour la tranche restante de 129 M\$. Lifeco réalisera cette économie d'impôt au cours des prochains exercices au moyen de la diminution de l'impôt sur le bénéfice exigible.

Une des filiales de Lifeco a récemment enregistré des pertes. Le solde net de l'actif d'impôt différé de cette filiale se chiffre à 1 088 M\$ (1 088 M\$ US) au 31 décembre 2012 et est principalement constitué du montant net des pertes

opérationnelles et de déductions futures liées au goodwill, pour lequel une perte de valeur a été comptabilisée antérieurement. La direction de Lifeco a conclu qu'il est probable que la filiale, et d'autres filiales traditionnellement rentables avec lesquelles la filiale présente ou prévoit présenter une déclaration de revenus consolidée aux États-Unis, produira un bénéfice imposable suffisant à l'encontre duquel pourront être déduites les pertes et déductions américaines non utilisées. Certaines pertes opérationnelles au titre de l'impôt des États d'un montant net de 46 M\$ (46 M\$ US) engagées avant l'exercice 2012, d'autres différences temporaires totalisant 99 M\$ (100 M\$ US) et des dons à des organismes de bienfaisance de 9 M\$ (9 M\$ US) ont été exclus de l'actif d'impôt différé.

Aucun passif d'impôt différé n'a été comptabilisé relativement aux différences temporaires liées aux placements effectués dans les filiales, les divisions et l'entreprise contrôlée conjointement, car la Société et ses filiales sont en mesure d'exercer un contrôle sur la date à laquelle la différence temporaire s'inversera, et il est probable que la différence temporaire ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Au 31 décembre 2012, la Société et ses filiales avaient des pertes autres qu'en capital totalisant 288 M\$ (311 M\$ en 2011) pouvant servir à réduire le bénéfice imposable futur et dont les avantages n'ont pas été constatés. Ces pertes viendront à échéance à différentes dates allant jusqu'en 2032. De plus, la Société et ses filiales disposent de pertes en capital qui peuvent être utilisées pour une durée indéfinie afin de contrebalancer des gains en capital futurs d'environ 96 M\$ (96 M\$ en 2011) et dont les avantages n'ont pas été constatés.

NOTE 17 CAPITAL SOCIAL

AUTORISÉ

Nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang pouvant être émises en série, d'actions privilégiées de second rang pouvant être émises en série et d'actions ordinaires.

ÉMIS ET EN CIRCULATION

31 DÉCEMBRE	2012		2011	
	NOMBRE D' ACTIONS	CAPITAL SOCIAL	NOMBRE D' ACTIONS	CAPITAL SOCIAL
Actions privilégiées (perpétuelles) de premier rang				
Série A ^[i]	4 000 000	100	4 000 000	100
Série D ^[ii]	6 000 000	150	6 000 000	150
Série E ^[iii]	8 000 000	200	8 000 000	200
Série F ^[iv]	6 000 000	150	6 000 000	150
Série H ^[v]	6 000 000	150	6 000 000	150
Série I ^[vi]	8 000 000	200	8 000 000	200
Série K ^[vii]	10 000 000	250	10 000 000	250
Série L ^[viii]	8 000 000	200	8 000 000	200
Série M ^[ix]	7 000 000	175	7 000 000	175
Série O ^[x]	6 000 000	150	6 000 000	150
Série P ^[xi]	11 200 000	280	11 200 000	280
Série R ^[xii]	10 000 000	250	–	–
		2 255		2 005
ACTIONS ORDINAIRES ^[xiii]	709 104 080	664	708 173 680	639
ACTIONS ORDINAIRES				
Solde au début de l'exercice	708 173 680	639	708 013 680	636
Émises en vertu du Régime d'options sur actions	930 400	25	160 000	3
Solde à la fin de l'exercice	709 104 080	664	708 173 680	639

[i] Les actions privilégiées de premier rang, série A, donnent droit à un dividende cumulatif annuel à un taux variable égal à 70 % du taux préférentiel de deux grandes banques à charte canadiennes, et elles sont rachetables au gré de la Société à 25,00 \$ par action.

[ii] Les actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 5,50 %, série D, donnent droit à des dividendes fixes privilégiés en espèces non cumulatifs de 1,375 \$ par action par année. La Société pourra racheter contre espèces les actions privilégiées de premier rang, série D, en tout ou en partie au gré de la Société, au prix de 25,00 \$ par action plus tous les dividendes déclarés et non versés jusqu'à, mais excluant, la date de rachat.

[iii] Les actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 5,25 %, série E, donnent droit à des dividendes fixes privilégiés en espèces non cumulatifs de 1,3125 \$ par action par année. La Société pourra racheter contre espèces les actions privilégiées de premier rang, série E, en tout ou en partie au gré de la Société, au prix de 25,00 \$ par action plus tous les dividendes déclarés et non versés jusqu'à, mais excluant, la date de rachat.

[iv] Les actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 5,90 %, série F, donnent droit à des dividendes fixes privilégiés en espèces non cumulatifs de 1,475 \$ par action par année. La Société pourra racheter contre espèces les actions privilégiées de premier rang, série F, en tout ou en partie au gré de la Société, au prix de 25,00 \$ par action plus tous les dividendes déclarés et non versés jusqu'à, mais excluant, la date de rachat.

[v] Les actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 5,75 %, série H, donnent droit à des dividendes fixes privilégiés en espèces non cumulatifs de 1,4375 \$ par action par année. La Société pourra racheter contre espèces les actions privilégiées de premier rang, série H, en tout ou en partie au gré de la Société, au prix de 25,00 \$ par action plus tous les dividendes déclarés et non versés jusqu'à, mais excluant, la date de rachat.

[vi] Les actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 6,00 %, série I, donnent droit à des dividendes fixes privilégiés en espèces non cumulatifs de 1,50 \$ par action par année. La Société pourra racheter contre espèces les actions privilégiées de premier rang, série I, en tout ou en partie au gré de la Société, au prix de 25,00 \$ par action plus tous les dividendes déclarés et non versés jusqu'à, mais excluant, la date de rachat.

[vii] Les actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 4,95 %, série K, donnent droit à des dividendes fixes privilégiés en espèces non cumulatifs de 1,2375 \$ par action par année. La Société pourra racheter contre espèces les actions privilégiées de premier rang, série K, en tout ou en partie au gré de la Société, au prix de 25,50 \$ par action si le rachat a lieu avant le 31 octobre 2013, au prix de 25,25 \$ par action si le rachat a lieu à compter de cette date mais avant le 31 octobre 2014, et au prix de 25,00 \$ par action par la suite. Dans chaque cas, la Société versera également tous les dividendes déclarés et non versés jusqu'à, mais excluant, la date de rachat.

NOTE 17 CAPITAL SOCIAL (SUITE)

- [viii] Les actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 5,10 %, série L, donnent droit à des dividendes fixes privilégiés en espèces non cumulatifs de 1,2750 \$ par action par année. La Société pourra racheter contre espèces les actions privilégiées de premier rang, série L, en tout ou en partie au gré de la Société, au prix de 25,75 \$ par action si le rachat a lieu avant le 31 octobre 2013, au prix de 25,50 \$ par action si le rachat a lieu à compter de cette date mais avant le 31 octobre 2014, au prix de 25,25 \$ par action si le rachat a lieu à compter de cette date mais avant le 31 octobre 2015, et au prix de 25,00 \$ par action par la suite. Dans chaque cas, la Société versera également tous les dividendes déclarés et non versés jusqu'à, mais excluant, la date de rachat.
- [ix] Les actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 6,00 %, série M, donnent droit à des dividendes fixes privilégiés en espèces non cumulatifs de 1,50 \$ par action par année. Le 31 janvier 2014 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite, la Société pourra racheter contre espèces les actions privilégiées de premier rang, série M, en tout ou en partie au gré de la Société, au prix de 25,00 \$ par action majoré de tous les dividendes déclarés et non versés jusqu'à la date fixée pour le rachat, ou les actions privilégiées de premier rang, série M, pourront être converties en actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif à taux variable, série N, au gré du détenteur, le 31 janvier 2014 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite.
- [x] Les actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 5,80 %, série O, donnent droit à des dividendes fixes privilégiés en espèces non cumulatifs, de 1,45 \$ par action par année. La Société pourra racheter contre espèces les actions privilégiées de premier rang, série O, en tout ou en partie, au gré de la Société, au prix de 26,00 \$ par action si le rachat a lieu à compter de cette date mais avant le 31 octobre 2015, au prix de 25,75 \$ par action si le rachat a lieu à compter de cette date mais avant le 31 octobre 2016, au prix de 25,50 \$ par action si le rachat a lieu à compter de cette date mais avant le 31 octobre 2017, au prix de 25,25 \$ par action si le rachat a lieu à compter de cette date mais avant le 31 octobre 2018, et au prix de 25,00 \$ par action si le rachat a lieu à compter de cette date. Dans chaque cas, la Société versera également tous les dividendes déclarés et non versés jusqu'à, mais excluant, la date de rachat.
- [xi] Les actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 4,40 %, série P, donnent droit à des dividendes fixes privilégiés en espèces non cumulatifs de 1,10 \$ par action par année. Le 31 janvier 2016 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite, la Société pourra racheter contre espèces les actions privilégiées de premier rang, série P, en tout ou en partie au gré de la Société, au prix de 25,00 \$ par action majoré de tous les dividendes déclarés et non versés jusqu'à la date fixée pour le rachat, ou les actions privilégiées de premier rang, série P, pourront être converties en actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif à taux variable, série Q, au gré du détenteur, le 31 janvier 2016 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite.
- [xii] En 2012, la Société a émis 10 000 000 d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 5,50 %, série R, pour un produit en espèces de 250 M\$. Les actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 5,50 %, série R, donnent droit à des dividendes fixes privilégiés en espèces non cumulatifs de 1,375 \$ par action par année. La Société pourra racheter contre espèces les actions privilégiées de premier rang, série R, en tout ou en partie au gré de la Société, au prix de 26,00 \$ par action si le rachat a lieu avant le 30 avril 2018, au prix de 25,75 \$ par action si le rachat a lieu à compter de cette date mais avant le 30 avril 2019, au prix de 25,50 \$ par action si le rachat a lieu à compter de cette date mais avant le 30 avril 2020, au prix de 25,25 \$ par action si le rachat a lieu à compter de cette date mais avant le 30 avril 2021, et au prix de 25,00 \$ par action si le rachat a lieu à compter de cette date. Dans chaque cas, la Société versera également tous les dividendes déclarés et non versés jusqu'à, mais excluant, la date de rachat. Les frais d'émission d'actions de 7 M\$ engagés relativement aux actions privilégiées de premier rang, série R, ont été imputés aux bénéfices non distribués.
- [xiii] Au cours de l'exercice, la Société a émis 930 400 actions ordinaires (160 000 en 2011) en vertu du Régime d'options sur actions à l'intention des employés, pour une contrepartie de 20 M\$ (3 M\$ en 2011).
- Pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, les dividendes déclarés sur les actions ordinaires de la Société se sont élevés à 1,40 \$ par action (1,40 \$ par action en 2011).

NOTE 18 RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

RÉGIME D'UNITÉS D'ACTIONS DIFFÉRÉES

La Société a établi, le 1^{er} octobre 2000, un régime d'unités d'actions différées à l'intention des administrateurs de la Société afin de mieux aligner les intérêts des administrateurs et des actionnaires. Aux termes de ce régime, chaque administrateur peut choisir de recevoir ses honoraires annuels et ses jetons de présence entièrement en unités d'actions différées, entièrement en espèces, ou en parts égales en espèces et en unités d'actions différées. Le nombre d'unités d'actions différées octroyées est calculé en divisant le montant de la rémunération payable par le cours de clôture moyen de cinq jours des actions ordinaires de la Société à la Bourse de Toronto pour les cinq derniers jours du trimestre (valeur d'une unité d'action différée). L'administrateur qui choisit de recevoir des unités d'actions différées recevra d'autres unités à l'égard des dividendes payables sur les actions ordinaires, selon la valeur d'une telle unité à ce moment. Les unités d'actions différées seront payables au moment où

l'administrateur ne siégera plus au conseil ou advenant son décès, et seront acquittées au moyen d'un montant forfaitaire en espèces, selon la valeur de l'unité à ce moment. Au 31 décembre 2012, la valeur des unités d'actions différées en circulation était de 13 M\$ (10 M\$ en 2011). Les administrateurs peuvent aussi participer au régime d'achat d'actions des administrateurs.

RÉGIME D'ACHAT D'ACTIONS À L'INTENTION DES EMPLOYÉS

En date du 1^{er} mai 2000, un régime d'achat d'actions à l'intention des employés a été mis en place, permettant aux employés de souscrire jusqu'à concurrence de 6 % de leur salaire brut afin d'acheter, sur le marché libre, des actions comportant des droits de vote limités de Power Corporation du Canada; la Société investit un montant égal ou moindre au nom de l'employé. Le montant versé au nom des employés s'est élevé à 0,1 M\$ en 2012 (0,1 M\$ en 2011).

NOTE 18 RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS (SUITE)

RÉGIME D'OPTIONS SUR ACTIONS

Une charge de rémunération est enregistrée pour les options attribuées aux termes des régimes d'options sur actions de la Société et de ses filiales, en fonction de la juste valeur des options à leur date d'octroi, amortie sur la période d'acquisition des droits.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, 668 579 options (777 503 options en 2011) ont été attribuées aux termes du Régime d'options sur actions à l'intention des employés de la Société. La juste valeur de ces options a été estimée au moyen du modèle d'évaluation des options de Black et Scholes, en utilisant les hypothèses moyennes pondérées suivantes :

	2012	2011
Rendement des actions	4,8 %	4,9 %
Volatilité attendue	18,7 %	19,2 %
Taux d'intérêt sans risque	1,7 %	2,3 %
Durée prévue (en années)	9	9
Juste valeur par option octroyée (en \$/option)	2,08 \$	2,47 \$
Prix d'exercice moyen pondéré (en \$/option)	25,31 \$	26,54 \$

La volatilité attendue a été estimée en fonction de la volatilité historique du cours des actions de la Société sur neuf années, qui reflète la durée de vie attendue des options.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, la charge de rémunération relative aux options sur actions attribuées par la Société et ses filiales a totalisé 13 M\$ (10 M\$ en 2011).

En vertu du Régime d'options sur actions à l'intention des employés de la Société, 16 491 200 actions additionnelles sont réservées pour émission. Le régime stipule que le prix d'exercice de l'option ne doit pas être inférieur au cours du marché de l'action à la date à laquelle l'option est attribuée. En règle générale, les droits liés aux options octroyées sont acquis selon des modalités différées, sur des périodes commençant au plus tôt un an après la date de l'octroi et au plus tard cinq ans après la date de l'octroi. Les options attribuées plus récemment, pour lesquelles les droits ne sont pas totalement acquis, sont assorties des conditions d'acquisition suivantes : des attributions de 830 980 options en 2008 dont les droits deviendront acquis uniformément sur une période de cinq ans à compter de 2009 ; des attributions de 19 039 options

en 2010 dont les droits deviendront acquis de la façon suivante : trois ans après la date de l'octroi pour ce qui est des premiers 50 % et quatre ans après la date de l'octroi pour les 50 % restants ; une attribution de 679 525 options en 2010 dont les droits deviendront acquis uniformément sur une période de cinq ans à compter de 2011 ; des attributions de 743 080 options en 2011 dont les droits deviendront acquis uniformément sur une période de cinq ans à compter de 2012 ; des attributions de 21 537 options en 2011 dont les droits deviendront acquis de la façon suivante : trois ans après la date de l'octroi pour ce qui est des premiers 50 % et quatre ans après la date de l'octroi pour les 50 % restants ; des attributions de 598 325 options en 2012 dont les droits deviendront acquis uniformément sur une période de cinq ans à compter de 2013 ; des attributions de 70 254 options en 2012 dont les droits deviendront acquis de la façon suivante : trois ans après la date de l'octroi pour ce qui est des premiers 50 % et quatre ans après la date de l'octroi pour les 50 % restants.

Le tableau suivant résume la situation du Régime d'options sur actions à l'intention des employés de la Société aux 31 décembre 2012 et 2011 ainsi que la variation qui s'est produite au cours des exercices clos à ces dates :

	2012		2011	
	OPTIONS	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDERÉ	OPTIONS	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDERÉ
		\$		\$
En cours au début de l'exercice	9 097 618	27,85	8 480 115	27,77
Attribuées	668 579	25,31	777 503	26,54
Exercées	(930 400)	21,65	(160 000)	16,87
En cours à la fin de l'exercice	8 835 797	28,32	9 097 618	27,85
Options pouvant être exercées à la fin de l'exercice	6 958 267	28,73	7 267 535	27,82

NOTE 18 RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS (SUITE)

Le tableau suivant résume les données sur les options sur actions en cours au 31 décembre 2012 :

FOURCHETTE DES PRIX D'EXERCICE	OPTIONS EN COURS			OPTIONS POUVANT ÊTRE EXERCÉES	
	OPTIONS	DURÉE DE VIE RESTANTE MOYENNE PONDÉRÉE (EN ANNÉES)	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ \$	OPTIONS	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ \$
\$					
21,65	2 069 600	0,6	21,65	2 069 600	21,65
25,07–28,13	2 254 992	8,3	26,55	606 608	27,17
29,05–30,18	887 777	5,7	29,63	677 670	29,61
31,59–32,46	2 567 777	3,1	32,11	2 548 738	32,11
34,46–37,13	1 055 651	5,2	34,81	1 055 651	34,81
	8 835 797	4,4	28,32	6 958 267	28,73

RÉGIME D'INTÉRESSEMENT EN TITRES DE PARTICIPATION DE PUTNAM

Depuis le 25 septembre 2007, Putnam offre le régime d'intéressement en titres de participation de Putnam Investments, LLC. Conformément aux modalités du régime d'intéressement, Putnam est autorisée à attribuer ou à vendre des actions de catégorie B de Putnam (les actions de catégorie B de Putnam), sous réserve de certaines restrictions, et à attribuer des options visant l'achat d'actions de catégorie B de Putnam (collectivement, les attributions) à certains membres de la haute direction et employés clés de Putnam, à la juste valeur au moment de l'attribution. La juste valeur est déterminée à l'aide de la méthode d'évaluation utilisée dans le cadre du régime d'intéressement en titres de participation. La période d'acquisition des droits peut être d'au plus cinq ans ; celle-ci est précisée dans la lettre d'attribution. Les détenteurs d'actions de catégorie B de Putnam n'ont pas de droit de vote, sauf au sujet de certains éléments liés au régime d'intéressement, et n'ont pas le droit de convertir leurs actions en d'autres titres. Le nombre maximal d'actions de catégorie B de Putnam qui peuvent être visées par les attributions en vertu du régime d'intéressement en titres de participation s'établit à 10 000 000.

Les paiements fondés sur des actions qui sont attribués en vertu du régime d'intéressement en titres de participation sont réglés en trésorerie et comptabilisés dans les autres passifs aux bilans.

Lifeco utilise le modèle de la juste valeur pour comptabiliser les actions incessibles de catégorie B et les options sur actions de catégorie B attribuées aux employés en vertu du régime d'intéressement en titres de participation. La juste valeur des actions incessibles de catégorie B et des options sur actions de catégorie B est déterminée à chaque date d'attribution. Au cours de 2012, Putnam a attribué 1 789 000 actions ordinaires incessibles de catégorie B (1 189 169 en 2011) à certains membres de la haute direction et employés clés et aucune option sur actions en 2012 et en 2011.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, la charge de rémunération comptabilisée relativement aux actions ordinaires de catégorie B incessibles et aux options sur actions de catégorie B dont les droits étaient acquis s'est chiffrée à 22 M\$ (3 M\$ en 2011) et elle est constatée au poste charges opérationnelles et frais administratifs dans les états des résultats. Au 31 décembre 2012, la valeur comptable et la valeur intrinsèque du passif relatif aux options sur actions et aux actions incessibles de catégorie B était de 99 M\$ (101 M\$ en 2011).

NOTE 19 PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

31 DÉCEMBRE	2012	2011
Les participations ne donnant pas le contrôle comprennent ce qui suit :		
Surplus attribuable au compte de participation dans des filiales	2 505	2 227
Détenteurs d'actions privilégiées des filiales	2 694	2 044
Détenteurs d'actions ordinaires des filiales	5 144	5 023
	10 343	9 294
EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2012	2011
Le bénéfice attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle comprend ce qui suit :		
Bénéfice attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires des filiales	797	916
Dividendes aux détenteurs d'actions privilégiées des filiales	124	105
Bénéfice lié au surplus attribuable au compte de participation dans des filiales	276	120
	1 197	1 141

NOTE 20 GESTION DU CAPITAL

En tant que société de portefeuille, les objectifs de la Financière Power en matière de gestion du capital sont les suivants :

- > Offrir une souplesse financière suffisante pour mettre en application sa stratégie de croissance et appuyer son groupe de sociétés et ses autres placements.
- > Maintenir une notation de crédit appropriée afin d'obtenir l'accès aux marchés financiers à un coût global du capital le plus bas possible.
- > Offrir des rendements à long terme attrayants aux actionnaires de la Société.

La Société gère son capital en tenant compte des caractéristiques de risque et de la liquidité de ses placements. Afin de maintenir ou de modifier sa structure du capital, la Société peut ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, rembourser du capital aux actionnaires ou émettre du capital sous de nouvelles formes.

La structure du capital de la Société comprend les actions privilégiées, les débetures et les fonds propres, constitués du capital social, des bénéfices non distribués et des participations ne donnant pas le contrôle à l'égard des fonds propres des filiales de la Société. La Société a recours aux actions privilégiées perpétuelles comme source de capitaux permanente et efficiente. La Société se considère comme un investisseur à long terme et, à ce titre, elle détient une position dans des placements à long terme ainsi que de la trésorerie et des placements à court terme afin de répondre à ses besoins en matière de liquidités.

La Société n'est assujettie à aucune exigence externe en matière de capital réglementaire.

Les principales filiales en exploitation de la Société sont assujetties à des exigences en matière de capital réglementaires ainsi qu'aux normes pertinentes établies par des agences de notation.

La Great-West et Great-West Life & Annuity, des filiales de Lifeco, sont assujetties à des exigences en matière de capital réglementaires minimales. Lifeco a pour politique de maintenir la capitalisation de ses filiales en exploitation réglementées à un niveau qui excédera les exigences en matière de capital réglementaire minimal appropriées dans les territoires où les filiales exercent leurs activités :

- > Au Canada, le Bureau du surintendant des institutions financières a défini une norme de mesure de l'adéquation des fonds propres des compagnies d'assurance-vie constituées en personnes morales en vertu de la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada) et de leurs filiales. Il s'agit du montant minimal permanent requis pour le capital et l'excédent (MMPRCE). Au 31 décembre 2012, le ratio du MPRCE pour la Great-West était de 207 %.
- > Au 31 décembre 2012, la valeur estimative du ratio des fonds propres à risque de Great-West Life & Annuity, la société en exploitation américaine réglementée de Lifeco, s'établissait à 440 % du seuil d'intervention de la société fixé par la National Association of Insurance Commissioners. Great-West Life & Annuity présente son ratio des fonds propres à risque une fois par année aux organismes de réglementation américains en matière d'assurance.
- > Au Royaume-Uni, Canada Life UK doit se conformer aux exigences en matière de capital publiées dans l'Integrated Prudential Sourcebook, inclus dans le Financial Services Authority Handbook. Les exigences en matière de capital sont prescrites par une formule (Pillar 1) ainsi que par un cadre d'adéquation du capital individuel qui obligent les entités à évaluer le montant approprié du capital qu'elles devraient détenir en fonction des risques encourus dans le cadre de leurs activités. À la fin de 2012, Canada Life UK s'était conformée aux exigences en matière de ressources en capital en vigueur au Royaume-Uni.
- > D'autres établissements et filiales à l'étranger de Lifeco doivent se conformer aux exigences en matière de capital et de solvabilité des territoires où elles sont présentes. Aux 31 décembre 2012 et 2011, Lifeco a maintenu des niveaux de capital supérieurs aux exigences réglementaires minimales locales dans chacun des territoires de ses autres établissements à l'étranger. Un des établissements à l'étranger est en discussion avec l'organisme de réglementation de son territoire en ce qui a trait à l'admissibilité de certains actifs aux fins de conformité avec ces exigences.

Les filiales d'IGM assujetties aux exigences en matière de capital réglementaire comprennent les courtiers en valeurs mobilières, les courtiers en épargne collective, les courtiers sur le marché non réglementé, les gestionnaires de portefeuille, les gestionnaires de fonds d'investissement et une société de fiducie. Les filiales d'IGM sont tenues de maintenir des niveaux de capital minimaux en fonction du fonds de roulement, des liquidités ou des fonds propres. Les filiales d'IGM se sont conformées à toutes les exigences réglementaires relatives au capital.

NOTE 21 GESTION DES RISQUES

La Financière Power et ses filiales disposent de politiques pour déterminer, mesurer, surveiller et atténuer les risques liés aux instruments financiers et en assurer le contrôle. Les principaux risques à cet égard sont le risque de liquidité, le risque de crédit et le risque de marché (change, taux d'intérêt et prix).

La Société et ses filiales ont également établi des politiques, des procédures et des lignes directrices pour déterminer, mesurer et présenter tous les risques significatifs. La direction est responsable de l'établissement des procédures d'évaluation du capital relatives à la mise en œuvre et à la surveillance du plan de capital. Le conseil d'administration de la Société et les conseils d'administration de ses filiales examinent et approuvent toutes les opérations sur fonds propres conclues par la direction.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité correspond au risque que la Société et ses filiales ne soient pas en mesure de respecter la totalité de leurs engagements en matière de flux de trésorerie à mesure qu'ils arrivent à échéance.

La Financière Power est une société de portefeuille. Par conséquent, les flux de trésorerie de la Société liés aux opérations, avant le paiement de dividendes à ses détenteurs d'actions ordinaires et privilégiées, sont principalement constitués des dividendes reçus de ses filiales et de l'entreprise contrôlée conjointement ainsi que du revenu de ses placements, moins les charges opérationnelles, les charges financières et l'impôt sur le bénéfice. La capacité de Lifeco et d'IGM, qui sont également des sociétés de portefeuille, à s'acquitter de leurs obligations et à verser des dividendes dépend, particulièrement, de la réception de fonds suffisants de leurs propres filiales.

La Financière Power cherche à maintenir un niveau de liquidités suffisant pour répondre à tous ses besoins en matière de flux de trésorerie. De plus, la Financière Power et sa société mère, Power Corporation du Canada, détiennent conjointement une marge de crédit non engagée totalisant 100 M\$ auprès d'une banque à charte canadienne. Power Corporation et la Financière Power n'ont jamais accédé à leur marge de crédit non engagée par le passé; cependant, la décision de consentir des avances sur ces marges de crédit relève uniquement des banques.

Les remboursements de capital sur les débetures (autres que ceux de Lifeco et d'IGM mentionnés ci-dessous) d'un montant de 250 M\$ échéant après cinq ans représentent la seule obligation contractuelle importante en matière de liquidités de la Financière Power.

La situation de trésorerie de la Financière Power et sa gestion du risque de liquidité n'ont pas changé de façon importante depuis le 31 décembre 2011.

En ce qui a trait à Lifeco, les politiques et les procédures suivantes ont été mises en œuvre pour gérer ce risque :

- > Lifeco gère étroitement les liquidités opérationnelles au moyen de l'appariement des flux de trésorerie de l'actif et du passif, et par l'établissement de prévisions quant aux rendements obtenus et nécessaires. Cette façon de procéder assure une correspondance entre les obligations à l'égard des titulaires de polices et le rendement de l'actif. Environ 70 % (72 % en 2011) des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement sont non encaissables avant l'échéance ou assujettis à des rajustements à la valeur de marché.
- > La direction de Lifeco surveille régulièrement l'utilisation des marges de crédit et évalue continuellement la disponibilité de ces formes de crédit et d'autres formes de crédit à des fins opérationnelles.
- > La direction de Lifeco surveille de près la solvabilité et les positions de fonds propres de ses principales filiales et les compare aux besoins de liquidités de la société de portefeuille. Des liquidités supplémentaires sont également disponibles par l'intermédiaire de marges de crédit établies ou des marchés financiers. Lifeco conserve une marge de crédit engagée de 200 M\$ auprès d'une banque à charte canadienne. De plus, Putnam dispose d'une facilité de crédit renouvelable de 500 M\$ US auprès d'un consortium de banques et, le 18 octobre 2012, Lifeco a renouvelé, pour une durée de trois ans, une facilité d'emprunt à terme non renouvelable d'un montant de 304 M\$ US de Putnam, garantie par Lifeco.

Dans le cours normal de ses activités, Lifeco conclut des contrats qui donnent lieu à des engagements à l'égard de paiements minimaux futurs qui ont une incidence sur ses liquidités à court et à long terme. Le calendrier de remboursement du capital lié à certains des passifs financiers de Lifeco est résumé dans le tableau suivant.

31 DÉCEMBRE 2012	PAIEMENTS EXIGIBLES PAR PÉRIODE						TOTAL
	1 AN	2 ANS	3 ANS	4 ANS	5 ANS	PLUS DE 5 ANS	
Débetures et instruments d'emprunt	296	1	301	—	—	3 714	4 312
Titres de fiducies de capital ^[1]	—	—	—	—	—	150	150
Obligations d'achat	58	13	10	2	—	—	83
Cotisations au titre des régimes de retraite	133	—	—	—	—	—	133
	487	14	311	2	—	3 864	4 678

[1] Le montant des paiements exigibles n'a pas été réduit afin de refléter le fait que Lifeco détient des titres de fiducies de capital d'une valeur nominale de 37 M\$ (valeur comptable de 45 M\$).

NOTE 21 GESTION DES RISQUES (SUITE)

Les pratiques de gestion des liquidités d'IGM comprennent le contrôle à l'égard des processus de gestion de liquidités, des tests de tension relativement à divers scénarios d'exploitation et la supervision de la gestion des liquidités par les comités du conseil d'administration d'IGM.

Le financement des commissions versées à la vente de fonds communs de placement constitue une exigence clé en matière de liquidités pour IGM. Les commissions versées à la vente de fonds communs de placement continuent d'être financées au moyen des flux de trésorerie opérationnels.

IGM conserve également des liquidités suffisantes pour financer et détenir temporairement des prêts hypothécaires. Par l'intermédiaire de ses activités bancaires hypothécaires, les prêts hypothécaires résidentiels sont vendus ou titrisés :

- > à l'intention du Fonds hypothécaire et de revenu à court terme Investors et du Fonds d'obligations de sociétés canadiennes Investors ;

- > à l'intention de tiers, incluant la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) ou de fiduciaires de titrisation commanditées par des banques canadiennes ;

- > au moyen de placements privés auprès d'investisseurs institutionnels.

Certaines filiales d'IGM sont des émetteurs autorisés de titres hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (TH LNH) et des vendeurs autorisés dans le cadre du Programme des Obligations hypothécaires du Canada (Programme OHC). Ce statut d'émetteur et de vendeur procure à IGM des sources de financement additionnelles pour les prêts hypothécaires résidentiels. La capacité continue d'IGM à financer les prêts hypothécaires résidentiels au moyen de fiduciaires de titrisation commanditées par des banques canadiennes et de TH LNH dépend des conditions sur les marchés de titrisation, lesquelles sont susceptibles de changer. Les TH LNH et le Programme OHC exigent que les prêts titrisés soient assurés par un assureur approuvé par la SCHL. La disponibilité de l'assurance sur les prêts hypothécaires est fonction de la conjoncture, qui est sujette à changement.

Les obligations contractuelles d'IGM se présentaient comme suit :

31 DÉCEMBRE 2012	PAYABLES À VUE	MOINS DE 1 AN	1 AN À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	TOTAL
Conventions de rachat	—	225	—	—	225
Instruments financiers dérivés	—	23	45	3	71
Dépôts et certificats	136	9	13	5	163
Obligations à l'égard d'entités de titrisation	—	789	3 877	35	4 701
Dettes à long terme	—	—	—	1 325	1 325
Contrats de location simple	—	53	152	79	284
Total des obligations contractuelles	136	1 099	4 087	1 447	6 769

En plus du solde actuel de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, IGM possède des marges de crédit opérationnelles qui constituent des sources de liquidités. Les marges de crédit opérationnelles d'IGM auprès de diverses banques à charte canadiennes de l'annexe I se chiffraient à 525 M\$ au 31 décembre 2012, comparativement à 325 M\$ au 31 décembre 2011. Le 26 octobre 2012, IGM a obtenu une marge de crédit engagée supplémentaire de 200 M\$ afin de financer ses activités hypothécaires. Les marges de crédit opérationnelles au 31 décembre 2012 étaient constituées de marges de crédit engagées totalisant 350 M\$ (150 M\$ en 2011) et de marges de crédit non engagées totalisant 175 M\$ (175 M\$ en 2011). IGM a prélevé des montants sur ses marges de crédit opérationnelles non engagées par le passé ; cependant la décision de consentir des avances sur ces marges de crédit relève uniquement des banques. Aux 31 décembre 2012 et 2011, IGM n'avait prélevé aucun montant sur ses marges de crédit engagées, ni sur ses marges de crédit opérationnelles non engagées.

IGM a accédé aux marchés financiers pour la dernière fois en décembre 2010. Sa capacité d'accéder aux marchés financiers pour réunir des fonds dépend de la conjoncture.

La situation de trésorerie d'IGM et sa gestion du risque de liquidité n'ont pas changé considérablement depuis le 31 décembre 2011.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit se rapporte à l'éventualité d'une perte financière pour la Société et ses filiales si une contrepartie dans le cadre d'une opération ne respecte pas ses engagements.

Pour la Financière Power, la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les titres à revenu fixe ainsi que les dérivés sont assujettis au risque de crédit. La Société examine régulièrement son exposition au risque de crédit.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, totalisant 359 M\$, et les titres à revenu fixe, totalisant 625 M\$, se composent principalement de dépôts temporaires très liquides auprès de banques à charte canadiennes ainsi que d'acceptations bancaires et de titres à court terme garantis par le gouvernement canadien. La Société évalue régulièrement les notations de crédit de ses contreparties. L'exposition maximale au risque de crédit sur ces instruments financiers correspond à leur valeur comptable. La Société atténue le risque de crédit lié à ces instruments financiers en respectant sa politique en matière de placement, laquelle décrit les paramètres et les limites de concentration du risque de crédit.

NOTE 21 GESTION DES RISQUES (SUITE)

Les produits dérivés ou les produits dérivés non désignés comme instruments de couverture continuent d'être utilisés conformément aux politiques de gestion des risques de la Société, qui surveille leur efficacité en tant que couvertures économiques même si les exigences liées à l'application de la comptabilité de couverture ne sont pas satisfaites. La Société évalue régulièrement les notations de crédit des contreparties relatives aux instruments financiers dérivés. Les contrats sur produits dérivés sont négociés de gré à gré avec des contreparties qui sont des institutions financières bien cotées. L'exposition au risque de crédit de ces instruments dérivés est limitée à leur juste valeur, qui s'est établie à nil au 31 décembre 2012.

Lifeco gère le risque de crédit en appliquant les politiques et procédures suivantes :

- > Des lignes directrices en matière de placement sont mises en œuvre afin d'acquiescer uniquement des placements de première qualité et de réduire la concentration excessive de l'actif dans une seule région, un seul secteur et une seule société.
- > Des lignes directrices en matière de placement précisent les limites minimales et maximales à respecter relativement à chaque catégorie d'actif. Les notations utilisées proviennent soit d'agences de notation externes reconnues, soit d'évaluations internes.
- > Des lignes directrices en matière de placement précisent également les exigences à satisfaire en matière de garantie.
- > Les portefeuilles font l'objet d'une surveillance continue et d'examen réguliers par le conseil d'administration de Lifeco ou le comité de placements du conseil de Lifeco.
- > Le risque de crédit lié aux instruments dérivés est évalué trimestriellement en fonction de la conjoncture à la date du bilan, et conformément à des pratiques jugées au moins aussi prudentes que celles recommandées par les organismes de réglementation.
- > Lifeco est exposée au risque de crédit lié aux primes payables par les titulaires de polices pendant le délai de grâce stipulé au contrat d'assurance ou jusqu'au paiement complet ou à la résiliation de ce dernier. Les commissions versées aux agents et aux courtiers sont portées en déduction des sommes à recevoir, le cas échéant.
- > La réassurance est obtenue auprès des contreparties ayant de bonnes notations de crédit, et l'application des principes directeurs établis chaque année par le conseil d'administration de Lifeco permet de gérer la concentration du risque de crédit. En outre, la capacité financière des réassureurs fait l'objet d'une surveillance et d'une évaluation continues par la direction de Lifeco.

Risque de crédit maximal de Lifeco Le tableau qui suit résume le risque de crédit maximal de Lifeco lié aux instruments financiers. Le risque de crédit maximal correspond à la valeur comptable de l'actif, déduction faite de toute provision pour perte.

31 DÉCEMBRE	2012	2011
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 895	2 056
Obligations		
Juste valeur par le biais du résultat net	64 850	61 709
Disponibles à la vente	6 752	6 620
Prêts et créances	10 934	9 744
Prêts hypothécaires	17 875	17 432
Avances consenties aux titulaires de polices	7 082	7 162
Fonds détenus par des assureurs cédants ^[1]	10 537	9 923
Actifs au titre des cessions en réassurance	2 064	2 061
Intérêts à recevoir et intérêts courus	1 098	1 108
Débiteurs	977	813
Primes en voie de recouvrement	484	422
Actifs du compte de négociation	313	207
Autres actifs financiers ^[2]	973	685
Actifs dérivés	997	968
Total du risque de crédit maximal au bilan	126 831	120 910

[1] Ce poste comprend un montant de 9 951 M\$ (9 411 M\$ au 31 décembre 2011) de fonds détenus par des assureurs cédants pour lesquels Lifeco conserve le risque de crédit lié aux actifs qui couvrent les passifs cédés (se reporter à la note 5).

[2] Ce poste comprend des éléments tels que l'impôt exigible à recevoir et d'autres actifs de Lifeco.

La conclusion d'accords de garantie constitue également une mesure d'atténuation du risque de crédit. Le montant et le type de garantie exigés sont fonction de l'évaluation du risque de crédit de la contrepartie. Des lignes directrices ont été mises en œuvre relativement aux types de garanties acceptables et aux paramètres d'évaluation connexes. La direction de Lifeco examine la valeur de la garantie, exige au besoin une garantie additionnelle et procède à une évaluation de la dépréciation, s'il y a lieu. Les garanties reçues par Lifeco en 2012 relativement aux actifs dérivés s'élèvent à 25 M\$ (21 M\$ au 31 décembre 2011).

Concentration du risque de crédit de Lifeco Les concentrations du risque de crédit proviennent de l'exposition à un seul débiteur, à un groupe de débiteurs apparentés ou à un groupe de débiteurs partageant des caractéristiques de risque de crédit similaires, comme un groupe de débiteurs exerçant leurs activités dans la même région ou dans des secteurs similaires. Ces caractéristiques font en sorte que leur capacité à respecter leurs obligations est touchée de façon semblable par des changements des conditions économiques ou politiques.

NOTE 21 GESTION DES RISQUES (SUITE)

Le tableau suivant présente la valeur comptable des obligations de Lifeco par secteur et par région :

31 DÉCEMBRE 2012	CANADA	ÉTATS-UNIS	EUROPE	TOTAL
Obligations émises ou garanties par :				
Gouvernement fédéral du Canada	4 873	3	43	4 919
Gouvernements provinciaux, d'États et administrations municipales	6 454	1 881	61	8 396
Trésor des États-Unis et autres organismes américains	305	3 421	976	4 702
Autres gouvernements étrangers	151	29	8 044	8 224
Organismes gouvernementaux	1 584	–	1 205	2 789
Entités supranationales	453	11	289	753
Titres adossés à des actifs	2 587	3 117	830	6 534
Titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles	16	452	165	633
Banques	2 140	359	2 317	4 816
Autres institutions financières	801	1 578	1 964	4 343
Matières premières	252	724	231	1 207
Communications	499	181	553	1 233
Produits de consommation courante	1 903	1 975	1 867	5 745
Produits et services industriels	873	984	323	2 180
Ressources naturelles	1 100	665	565	2 330
Biens immobiliers	850	–	1 739	2 589
Transports	1 747	696	598	3 041
Services publics	4 257	3 317	3 342	10 916
Divers	2 317	856	312	3 485
Total des obligations à long terme	33 162	20 249	25 424	78 835
Obligations à court terme	2 388	358	955	3 701
	35 550	20 607	26 379	82 536

31 DÉCEMBRE 2011	CANADA	ÉTATS-UNIS	EUROPE	TOTAL
Obligations émises ou garanties par :				
Gouvernement fédéral du Canada	4 328	2	42	4 372
Gouvernements provinciaux, d'États et administrations municipales	6 430	1 980	53	8 463
Trésor des États-Unis et autres organismes américains	271	2 857	1 006	4 134
Autres gouvernements étrangers	185	25	8 216	8 426
Organismes gouvernementaux	1 293	–	955	2 248
Entités supranationales	443	12	211	666
Titres adossés à des actifs	2 696	3 401	803	6 900
Titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles	26	638	146	810
Banques	2 168	416	1 858	4 442
Autres institutions financières	855	1 449	1 615	3 919
Matières premières	233	748	214	1 195
Communications	508	221	501	1 230
Produits de consommation courante	1 848	1 813	1 771	5 432
Produits et services industriels	695	825	212	1 732
Ressources naturelles	1 127	560	554	2 241
Biens immobiliers	608	–	1 610	2 218
Transports	1 721	672	624	3 017
Services publics	3 792	2 689	3 158	9 639
Divers	2 024	814	277	3 115
Total des obligations à long terme	31 251	19 122	23 826	74 199
Obligations à court terme	2 980	323	571	3 874
	34 231	19 445	24 397	78 073

NOTE 21 GESTION DES RISQUES (SUITE)

Le tableau suivant présente la valeur comptable des prêts hypothécaires de Lifeco par région :

31 DÉCEMBRE 2012	RÉSIDENCES UNIFAMILIALES	RÉSIDENCES MULTIFAMILIALES	BIENS COMMERCIAUX	TOTAL
Canada	1 676	3 250	6 982	11 908
États-Unis	–	921	2 139	3 060
Europe	–	187	2 720	2 907
	1 676	4 358	11 841	17 875

31 DÉCEMBRE 2011	RÉSIDENCES UNIFAMILIALES	RÉSIDENCES MULTIFAMILIALES	BIENS COMMERCIAUX	TOTAL
Canada	1 591	3 407	7 022	12 020
États-Unis	–	811	1 999	2 810
Europe	79	108	2 415	2 602
	1 670	4 326	11 436	17 432

Qualité de l'actif

QUALITÉ DU PORTEFEUILLE D'OBLIGATIONS 31 DÉCEMBRE	2012	2011
AAA	29 302	29 612
AA	13 463	12 525
A	23 767	22 435
BBB	14 662	12 399
BB ou inférieure	1 342	1 102
Total	82 536	78 073

QUALITÉ DU PORTEFEUILLE DE DÉRIVÉS 31 DÉCEMBRE	2012	2011
Contrats négociés sur le marché hors cote (notations des contreparties) :		
AAA	9	12
AA	106	361
A	882	595
Total	997	968

Prêts en souffrance de Lifeco n'ayant pas subi de dépréciation Les prêts qui sont en souffrance mais qui ne sont pas considérés comme ayant subi une dépréciation sont des prêts dont les paiements n'ont pas été reçus aux dates prévues, mais pour lesquels la direction de Lifeco est raisonnablement

assurée de recouvrer le montant total du capital et des intérêts. Le tableau suivant présente la valeur comptable des prêts en souffrance qui ne sont pas considérés comme ayant subi une dépréciation :

31 DÉCEMBRE	2012	2011
Moins de 30 jours	12	3
De 30 à 90 jours	–	1
Plus de 90 jours	4	1
Total	16	5

Les données qui suivent représentent la provision pour pertes sur créances futures comprise dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement. Ces montants s'ajoutent à la provision pour pertes sur actifs comprise dans l'actif :

31 DÉCEMBRE	2012	2011
Polices avec participation	892	852
Polices sans participation	1 667	1 648
	2 559	2 500

NOTE 21 GESTION DES RISQUES (SUITE)

En ce qui a trait à IGM, la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les titres détenus, les portefeuilles de prêts hypothécaires et à l'investissement et les dérivés sont exposés au risque de crédit. IGM examine régulièrement ses pratiques en matière de gestion des risques de crédit pour en évaluer l'efficacité.

Au 31 décembre 2012, la trésorerie et les équivalents de trésorerie d'IGM de 1 059 M\$ (1 052 M\$ en 2011) étaient composés de soldes en espèces de 101 M\$ (97 M\$ en 2011) déposés auprès de banques à charte canadiennes et d'équivalents de trésorerie de 958 M\$ (955 M\$ en 2011). Les équivalents de trésorerie sont constitués de bons du Trésor du gouvernement du Canada totalisant 233 M\$ (521 M\$ en 2011), de papier commercial de 473 M\$ (340 M\$ en 2011) garanti par les gouvernements provinciaux et fédéral et d'acceptations bancaires de 253 M\$ (94 M\$ en 2011) émises par des banques à charte canadiennes. IGM évalue régulièrement les notations de crédit de ses contreparties. L'exposition maximale au risque de crédit sur ces instruments financiers correspond à leur valeur comptable. IGM gère le risque de crédit lié à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie en respectant sa politique en matière de placement, laquelle décrit les paramètres et les limites de concentration du risque de crédit.

Les titres classés à la juste valeur par le biais du résultat net comprennent les Obligations hypothécaires du Canada d'une juste valeur de 226 M\$ (227 M\$ en 2011). La juste valeur correspond à l'exposition maximale au risque de crédit d'IGM au 31 décembre 2012.

IGM évalue régulièrement la qualité du crédit des portefeuilles de prêts hypothécaires relatifs aux activités bancaires hypothécaires et d'intermédiaire d'IGM et la suffisance de la provision collective. Au 31 décembre 2012, les prêts hypothécaires totalisaient 4,9 G\$ (4,1 G\$ en 2011) et se composaient de prêts hypothécaires résidentiels :

- > Vendus dans le cadre de programmes de titrisation, qui sont classés dans les prêts et créances et qui totalisaient 4,6 G\$, comparativement à 3,8 G\$ au 31 décembre 2011. Au 31 décembre 2012, un passif correspondant de 4,7 G\$ a été constaté sous forme d'obligations à l'égard d'entités de titrisation, comparativement à 3,8 G\$ au 31 décembre 2011.
- > Liés aux activités bancaires hypothécaires d'IGM, qui sont classés comme détenus à des fins de transaction et qui totalisaient 249 M\$, comparativement à 292 M\$ au 31 décembre 2011. Ces prêts sont détenus par IGM en attendant d'être vendus ou titrisés.
- > Liés aux activités d'intermédiaire d'IGM, qui sont classés dans les prêts et créances et qui totalisaient 35 M\$ au 31 décembre 2012, comparativement à 31 M\$ au 31 décembre 2011.

Au 31 décembre 2012, les portefeuilles de prêts hypothécaires relatifs aux activités d'intermédiaire d'IGM étaient diversifiés sur le plan géographique et étaient composés à 100 % de prêts résidentiels (100 % en 2011), dont 86,2 % étaient assurés (99,4 % en 2011). Au 31 décembre 2012, les prêts hypothécaires non assurés et non productifs de plus de 90 jours ayant subi une dépréciation s'établissaient à nil, soit le même montant qu'au 31 décembre 2011. Les prêts hypothécaires non assurés et non productifs de plus de 90 jours ayant subi une dépréciation s'établissaient à nil, soit le même montant qu'au 31 décembre 2011. Les caractéristiques des portefeuilles de prêts hypothécaires n'ont pas changé de façon importante en 2012.

IGM achète des couvertures d'assurance de portefeuille par l'entremise de la SCHL pour les prêts hypothécaires conventionnels admissibles nouvellement financés. En vertu des Programmes des TH LNH et des OHC, les prêts hypothécaires titrisés doivent obligatoirement être assurés par un assureur approuvé en cas de défaut, et IGM a également assuré la quasi-totalité de ses prêts titrisés au moyen de programmes de papier commercial adossés

à des actifs. Au 31 décembre 2012, le portefeuille de prêts titrisés et les prêts hypothécaires résidentiels classés comme détenus à des fins de transaction étaient assurés dans une proportion de 88,3 %, comparativement à 93,0 % au 31 décembre 2011. Au 31 décembre 2012, les prêts hypothécaires dépréciés liés à ces portefeuilles se chiffraient à 1 M\$, comme au 31 décembre 2011. Au 31 décembre 2012, les prêts non assurés et non productifs de plus de 90 jours de ces portefeuilles s'établissaient à 1 M\$, comparativement à nil au 31 décembre 2011.

IGM conserve certains éléments du risque de crédit lié aux prêts titrisés. Au 31 décembre 2012, 90,2 % des prêts titrisés étaient assurés pour les pertes sur créances, comparativement à 96,2 % au 31 décembre 2011. Le risque de crédit lié aux activités de titrisation d'IGM se limite à ses droits conservés. La juste valeur des droits conservés d'IGM dans les prêts hypothécaires titrisés se chiffrait à 69 M\$ au 31 décembre 2012, comparativement à 24 M\$ au 31 décembre 2011. Les droits conservés incluent ce qui suit :

- > *Les comptes de réserve en espèces et les droits aux produits d'intérêts nets futurs*, qui se chiffraient à 24 M\$ et à 102 M\$, respectivement, au 31 décembre 2012. Les comptes de réserve en espèces sont reflétés dans le bilan, tandis que les droits aux produits d'intérêts nets futurs ne sont pas reflétés dans le bilan ; ils seront constatés sur la durée de vie des prêts hypothécaires.

La tranche de ce montant relative aux fiducies de titrisation commanditées par des banques canadiennes de 55 M\$ (45 M\$ en 2011) est subordonnée aux droits de la fiducie et représente l'exposition maximale au risque de crédit lié aux défauts de paiement des emprunteurs à l'échéance. Le risque de crédit lié à ces prêts hypothécaires est atténué par l'assurance relative à ces prêts hypothécaires, décrite précédemment, et le risque de crédit d'IGM relatif aux prêts assurés incombe à l'assureur.

Les droits aux produits d'intérêts nets futurs en vertu des Programmes des TH LNH et des OHC totalisaient 70 M\$ (56 M\$ en 2011). Conformément aux Programmes des TH LNH et des OHC, IGM a l'obligation d'effectuer des paiements ponctuels aux porteurs de titres, que les débiteurs hypothécaires aient versé les montants ou non. Tous les prêts hypothécaires titrisés dans le cadre des Programmes des TH LNH et des OHC sont assurés par la SCHL ou par un autre assureur approuvé par les programmes. Les prêts hypothécaires en cours titrisés en vertu de ces programmes totalisent 3,3 G\$ (2,7 G\$ en 2011).

- > *Les swaps liés au compte de réinvestissement du capital*, dont la juste valeur négative s'établissait à 56 M\$ au 31 décembre 2012 (77 M\$ en 2011), sont reflétés dans le bilan. Ces swaps représentent la composante d'un swap conclu en vertu du Programme OHC, dans le cadre duquel IGM paie les coupons sur les Obligations hypothécaires du Canada et reçoit le rendement des placements résultant du réinvestissement du capital remboursé sur les prêts hypothécaires. Le montant notionnel de ces swaps était de 932 M\$ au 31 décembre 2012 (556 M\$ en 2011).

L'exposition d'IGM au risque de crédit, et la façon dont elle gère ce risque lié à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux titres à revenu fixe et aux portefeuilles de prêts hypothécaires, n'a pas changé de façon importante depuis le 31 décembre 2011.

IGM utilise des dérivés négociés sur le marché hors cote pour couvrir le risque de taux d'intérêt et le risque lié au réinvestissement associés à ses activités bancaires hypothécaires et à ses activités de titrisation, ainsi que le risque de marché relatif à certains accords de rémunération fondée sur des actions. Dans la mesure où la juste valeur des dérivés est en position de profit, IGM est exposée au risque de crédit, c'est-à-dire au risque que ses contreparties manquent à leurs obligations aux termes de ces accords.

NOTE 21 GESTION DES RISQUES (SUITE)

IGM participe au Programme OHC en concluant des swaps adossés, en vertu desquels les banques à charte canadiennes de l'annexe I désignées par IGM agissent à titre d'intermédiaires entre IGM et la Fiducie du Canada pour l'habitation. IGM reçoit des coupons liés aux TH LNH et sur les réinvestissements de capital admissibles et paie les coupons sur les Obligations hypothécaires du Canada. IGM conclut également des swaps de taux d'intérêt compensatoires avec ces mêmes banques afin de couvrir le risque de taux d'intérêt et le risque lié au réinvestissement associé au Programme OHC. Au 31 décembre 2012, la juste valeur négative de ces swaps totalisait 27 M\$ (26 M\$ en 2011) et le montant notionnel en cours s'élevait à 5,7 G\$ (4,4 G\$ en 2011). Certains de ces swaps concernent des prêts hypothécaires titrisés qui ont été comptabilisés dans le bilan d'IGM avec l'obligation connexe. Par conséquent, ces swaps, d'un montant notionnel en cours de 3,3 G\$ (2,7 G\$ en 2011) et d'une juste valeur négative de 29 M\$ (33 M\$ en 2011), ne sont pas reflétés dans le bilan. Les swaps liés au compte de réinvestissement du capital et les couvertures du risque de taux d'intérêt et du risque lié au réinvestissement, d'un montant notionnel en cours de 2,4 G\$ (1,7 G\$ en 2011) et d'une juste valeur de 3 M\$ (7 M\$ en 2011), sont reflétés dans le bilan. L'exposition au risque de crédit, qui est limitée à la juste valeur des swaps qui étaient en position de gain, totalisait 63 M\$ au 31 décembre 2012, comparativement à 87 M\$ au 31 décembre 2011.

IGM a recours à des swaps de taux d'intérêt pour couvrir le risque de taux d'intérêt lié aux prêts titrisés par l'intermédiaire de programmes de PCAA commandité par des banques canadiennes. La juste valeur négative de ces swaps de taux d'intérêt totalisait 5 M\$ (23 M\$ en 2011) sur un montant notionnel en cours de 435 M\$ au 31 décembre 2012 (1,0 G\$ en 2011). L'exposition au risque de crédit, qui est limitée à la juste valeur des swaps de taux d'intérêt qui étaient en position de gain, totalisait 0,2 M\$ au 31 décembre 2012, comparativement à 0,6 M\$ au 31 décembre 2011.

IGM a aussi recours à des swaps de taux d'intérêt pour couvrir le risque de taux d'intérêt lié à ses placements en Obligations hypothécaires du Canada. La juste valeur négative de ces swaps de taux d'intérêt totalisait 5 M\$ (7 M\$ en 2011) sur un montant notionnel en cours de 200 M\$ au 31 décembre 2012 (200 M\$ en 2011). L'exposition au risque de crédit, limitée à la juste valeur des swaps de taux d'intérêt qui étaient en position de gain, était de nil au 31 décembre 2012, comme au 31 décembre 2011.

IGM conclut d'autres contrats d'instruments dérivés, qui sont principalement composés de swaps de taux d'intérêt utilisés pour couvrir le risque de taux d'intérêt lié aux prêts hypothécaires détenus par IGM en attendant leur vente ou à l'égard desquels elle s'est engagée, ainsi que des swaps de rendement total et des contrats à terme de gré à gré sur les actions ordinaires d'IGM utilisés afin de couvrir les accords de rémunération différée. La juste valeur des swaps de taux d'intérêt, des swaps de rendement total et des contrats à terme de gré à gré s'établissait à 0,1 M\$ sur un montant notionnel en cours de 125 M\$ au 31 décembre 2012, comparativement à une juste valeur de nil sur un montant notionnel en cours de 76 M\$ au 31 décembre 2011. L'exposition au risque de crédit, qui est limitée à la juste valeur de ces instruments qui étaient en position de gain, était de 2 M\$ au 31 décembre 2012, comparativement à 1 M\$ au 31 décembre 2011.

Le total de l'exposition au risque de crédit lié aux produits dérivés qui sont en position de gain, d'un montant de 65 M\$ (89 M\$ en 2011), ne donne pas effet à des conventions de compensation ni à des arrangements de garantie. L'exposition au risque de crédit, compte tenu des ententes de compensation et des arrangements de garantie, se chiffrait à nil au 31 décembre 2012 (0,3 M\$ en 2011). Toutes les contreparties des contrats sont des banques à charte canadiennes de l'annexe I et, par conséquent, la direction d'IGM estime que le risque de crédit global lié aux produits dérivés d'IGM était négligeable au 31 décembre 2012. La gestion du risque de crédit d'IGM n'a pas changé de façon importante depuis le 31 décembre 2011.

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des facteurs du marché. Ces derniers comprennent trois types de risques : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix.

Mise en garde au sujet des sensibilités au risque Les états financiers consolidés de la Société contiennent des estimations de sensibilité et des mesures d'exposition relatives à certains risques, notamment la sensibilité à des fluctuations précises des taux d'intérêt projetés et des cours de marché à la date d'évaluation. Les résultats réels peuvent être sensiblement différents de ces estimations, notamment en raison :

- > de l'évaluation des circonstances donnant lieu au scénario qui pourrait entraîner des changements aux approches d'investissement et de réinvestissement et aux scénarios de taux d'intérêt pris en compte ;
- > des changements apportés aux hypothèses actuarielles et aux hypothèses sur le rendement des investissements et les activités d'investissement futures ;
- > des résultats réels, qui pourraient être différents des résultats prévus aux hypothèses ;
- > des changements apportés à la répartition des activités, aux taux d'imposition effectifs et à d'autres facteurs liés au marché ;
- > des interactions entre ces facteurs et les hypothèses lorsque plusieurs viennent à changer ;
- > des limites générales des modèles internes.

Pour ces raisons, les sensibilités énoncées devraient être considérées uniquement comme des estimations indicatives quant à la sensibilité sous-jacente de chacun des facteurs en fonction des hypothèses émises ci-dessous. Étant donné la nature de ces calculs, la Société ne peut en aucun cas garantir que l'incidence réelle sur le bénéfice net attribuable aux actionnaires correspondra à celle qui est indiquée.

Risque de change Le risque de change réside dans le fait que les activités de la Société, de ses filiales et de l'entreprise contrôlée conjointement sont libellées dans différentes devises et que les bénéfices en devises sont convertis à divers moments et à divers taux de change lorsque des fluctuations défavorables des taux de change se produisent.

La Financière Power est exposée au risque de crédit relativement à Parjointco, en raison du placement de cette dernière dans Pargesa, une société dont la monnaie fonctionnelle est le franc suisse.

Les actifs financiers de la Financière Power se composent essentiellement de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des titres à revenu fixe. Dans le cadre de la gestion de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie, la Financière Power peut maintenir un solde de trésorerie libellé en devises et, par le fait même, être exposée à la fluctuation des cours du change. La Financière Power peut, à l'occasion, conclure avec des institutions financières bien cotées des contrats de couverture en vue de se prémunir contre ces fluctuations. Au 31 décembre 2012, la quasi-totalité de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de la Financière Power étaient libellés en dollars canadiens ou en devises pour lesquelles des couvertures de change ont été mises en place.

En ce qui a trait à Lifeco, si l'actif couvrant les passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement n'est pas libellé dans la même devise, les fluctuations des taux de change peuvent exposer Lifeco au risque de pertes de change non contrebalancées par des diminutions du passif. Lifeco détient des investissements nets dans des établissements à l'étranger. De plus, les dettes de Lifeco sont principalement libellées en dollars canadiens. En vertu des IFRS, les profits et les pertes de change liés aux investissements nets dans

NOTE 21 GESTION DES RISQUES (SUITE)

des établissements à l'étranger, déduction faite des activités de couverture et de l'incidence fiscale connexes, sont comptabilisés dans les autres éléments du bénéfice global. Le raffermissement ou l'affaiblissement du taux de change au comptant du dollar canadien par rapport à celui du dollar américain, de la livre sterling et de l'euro a une incidence sur le total du capital social et du surplus de Lifeco. Par conséquent, la valeur comptable par action et les ratios des fonds propres de Lifeco surveillés par les agences de notation en subissent également l'incidence. Les politiques et les procédures suivantes ont été mises en œuvre afin d'atténuer le risque de change auquel Lifeco est exposée :

- > Lifeco utilise certaines mesures financières, par exemple des calculs selon un taux de change constant, pour mieux observer l'incidence des fluctuations liées à la conversion des devises.
- > Les placements sont normalement effectués dans la même devise que les passifs couverts par ces placements. Les lignes directrices en matière de placement par secteur prévoient une tolérance maximale en ce qui a trait au risque non couvert lié à l'asymétrie des devises.
- > Tout actif en devises qui est acquis afin de couvrir un passif est généralement reconverti dans la monnaie du passif en question au moyen d'un contrat de change.
- > Un affaiblissement de 10 % du dollar canadien par rapport aux devises se traduirait normalement par une augmentation des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement sans participation d'un montant semblable à la variation de l'actif qui les couvre, ce qui donnerait lieu à une variation négligeable du bénéfice net. Un raffermissement de 10 % du dollar canadien par rapport aux devises se traduirait normalement par une diminution des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement sans participation d'un montant semblable à la variation de l'actif qui les couvre, ce qui donnerait lieu à une variation négligeable du bénéfice net.

En ce qui a trait à IGM, la majorité des instruments financiers sont libellés en dollars canadiens et ne sont pas exposés de façon importante aux fluctuations des taux de change.

Risque de taux d'intérêt Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Les instruments financiers de la Financière Power se composent essentiellement de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des titres à revenu fixe et de la dette à long terme, lesquels ne sont pas exposés de façon importante aux fluctuations des taux d'intérêt.

En ce qui a trait à Lifeco, les politiques et les procédures suivantes ont été mises en œuvre afin d'atténuer l'exposition au risque de taux d'intérêt :

- > Lifeco utilise un processus officiel pour l'appariement de l'actif et du passif, lequel comprend le regroupement de l'actif et du passif du fonds général par secteur. L'actif de chaque secteur est géré en fonction du passif du secteur.
- > Le risque de taux d'intérêt est géré par l'investissement dans des actifs compatibles avec les produits vendus.
- > Lorsque ces produits sont liés à des paiements de prestations ou de sommes qui sont tributaires de l'inflation (rentes, régimes de retraite et demandes d'indemnisation relatives à l'assurance-invalidité indexés en fonction de l'inflation), Lifeco investit habituellement dans des instruments à rendement réel dans le but de couvrir le montant réel de ses flux de trésorerie liés au passif. Lifeco bénéficie d'une certaine protection contre les fluctuations de l'indice d'inflation puisque toute variation connexe de la juste valeur de l'actif sera largement contrebalancée par une variation semblable de la juste valeur du passif.

- > Pour les produits accordant des prestations fixes et fortement prévisibles, les placements sont effectués dans des instruments à revenu fixe ou des biens immobiliers dont les flux de trésorerie suivent de près ceux qui se rapportent aux passifs. Lorsque aucun actif ne peut être apparié aux flux de trésorerie, par exemple des flux de trésorerie d'une durée indéterminée, une partie des placements sont effectués dans des titres de participation et les autres sont appariés en fonction de la durée. En l'absence de placements permanents convenables, on a recours, au besoin, à des instruments de couverture pour réduire les risques de pertes attribuables à la fluctuation des taux d'intérêt. Dans la mesure où il y a appariement de ces flux de trésorerie, on obtient une protection contre la fluctuation des taux d'intérêt, et toute variation de la juste valeur de l'actif sera compensée par une variation semblable de la juste valeur du passif.
- > Pour les produits dont la date de versement des prestations est incertaine, Lifeco investit dans des instruments à revenu fixe dont les flux de trésorerie sont d'une durée qui prend fin avant le versement prévu des prestations, ou dans des titres de participation, tel qu'il est indiqué ci-dessous.
- > Les risques liés à la non-concordance des durées des placements du portefeuille, au mésappariement des flux de trésorerie, à la possibilité de rachat anticipé de l'actif et au rythme d'acquisition de l'actif sont quantifiés et révisés périodiquement.

Les flux de trésorerie projetés des actifs et des passifs courants sont utilisés dans la méthode canadienne axée sur le bilan pour l'établissement des passifs relatifs aux contrats d'assurance. Des hypothèses actuarielles ont été établies relativement aux taux de rendement de l'actif qui les couvre, aux titres à revenu fixe, aux fonds propres et à l'inflation. Ces hypothèses reposent sur les meilleures estimations des taux de réinvestissement futurs et de l'inflation (en supposant qu'il y ait corrélation), et incluent des marges servant à couvrir les écarts défavorables, déterminées conformément aux normes de la profession. Ces marges sont nécessaires, car elles représentent les possibilités de mauvaise estimation ou de détérioration future des meilleures estimations et donnent l'assurance raisonnable que les passifs relatifs aux contrats d'assurance couvrent diverses éventualités. Les marges sont révisées régulièrement afin de vérifier leur pertinence.

Les flux de trésorerie projetés des instruments à revenu fixe utilisés dans les calculs actuariels sont réduits pour qu'il soit tenu compte des pertes éventuelles pour rendement insuffisant de l'actif. La réduction du taux de rendement net réel s'est établie en moyenne à 0,18 % (0,19 % en 2011). Les pertes sur créances futures sur les actifs sont évaluées en fonction de la qualité de crédit du portefeuille d'actifs sous-jacents.

Le risque de réinvestissement est évalué au moyen de plusieurs scénarios de taux d'intérêt, qui prévoient tour à tour l'augmentation et la diminution des taux.

Une façon de mesurer le risque de taux d'intérêt associé à ces hypothèses consiste à déterminer l'incidence d'une modification parallèle immédiate de 1 % de la courbe de rendement sur les passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement ayant une incidence sur le bénéfice attribuable aux actionnaires de Lifeco. Ces variations de taux d'intérêt auront une incidence sur les flux de trésorerie projetés.

- > L'incidence d'une augmentation parallèle immédiate de 1 % de la courbe de rendement correspondrait à une diminution d'environ 181 M\$ de ces passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement, laquelle entraînerait une augmentation d'environ 121 M\$ du bénéfice net de Lifeco (quote-part de la Financière Power : 85 M\$).

NOTE 21 GESTION DES RISQUES (SUITE)

- > L'incidence d'une diminution parallèle immédiate de 1 % de la courbe de rendement correspondrait à une hausse d'environ 715 M\$ de ces passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement, laquelle entraînerait une diminution d'environ 504 M\$ du bénéfice net de Lifeco (quote-part de la Financière Power : 356 M\$).

En outre, dans l'éventualité où la courbe de rendement persisterait pour une période prolongée, la portée des scénarios envisagés pourrait varier. L'incidence d'une diminution ou d'une augmentation parallèle immédiate de 1 % de la courbe de rendement se prolongeant sur une année serait minimale en ce qui a trait aux passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement présentés.

IGM est exposée au risque de taux d'intérêt sur son portefeuille de prêts, ses titres à revenu fixe, ses Obligations hypothécaires du Canada et sur certains des instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre de ses activités bancaires hypothécaires et de ses activités d'intermédiaire.

Par la gestion de son bilan, IGM cherche à contrôler les risques de taux d'intérêt liés à ses activités d'intermédiaire en gérant activement son exposition au risque de taux d'intérêt. Au 31 décembre 2012, l'écart total entre l'actif et le passif au titre des dépôts respectait les lignes directrices des filiales d'IGM qui sont des fiducies.

IGM conclut des swaps de taux d'intérêt avec des banques à charte canadiennes de l'annexe I afin de réduire l'incidence de la fluctuation des taux d'intérêt sur ses activités bancaires hypothécaires, comme suit :

- > Dans le cadre de ses transactions de titrisation avec des fiducies de titrisation commanditées par des banques, IGM a financé des prêts hypothécaires à taux fixe au moyen de PCAA. IGM conclut des swaps de taux d'intérêt avec des banques à charte canadiennes de l'annexe I afin de couvrir le risque lié à la hausse des taux du PCAA. IGM demeure toutefois exposée au risque de corrélation, c'est-à-dire que les taux du PCAA soient plus élevés que ceux des acceptations bancaires qu'elle obtient à l'égard de ses couvertures.
- > Dans le cadre de ses opérations de titrisation en vertu du Programme OHC, IGM a, dans certains cas, financé des prêts hypothécaires à taux variable au moyen d'Obligations hypothécaires du Canada à taux fixe. IGM conclut des swaps de taux d'intérêt avec des banques à charte canadiennes de l'annexe I afin de couvrir le risque que les taux d'intérêt payés sur les prêts hypothécaires à taux variable diminuent. Comme il a déjà été mentionné, dans le cadre du Programme OHC, IGM a également droit au rendement des placements résultant du réinvestissement du capital remboursé sur les prêts hypothécaires titrisés et doit payer les coupons sur les Obligations hypothécaires du Canada, qui sont généralement à taux fixe. IGM couvre le risque que le rendement résultant du réinvestissement diminue en concluant des swaps de taux d'intérêt avec des banques à charte canadiennes de l'annexe I.
- > IGM est exposée à l'incidence que les variations des taux d'intérêt pourraient avoir sur la valeur de ses placements en Obligations hypothécaires du Canada. IGM conclut des swaps de taux d'intérêt avec des banques à charte canadiennes de l'annexe I dans le but de couvrir le risque de taux d'intérêt sur ces obligations.
- > IGM est également exposée à l'incidence que pourraient avoir les variations des taux d'intérêt sur la valeur des prêts hypothécaires qu'elle détient ou à l'égard desquels elle s'est engagée. IGM pourrait conclure des swaps de taux d'intérêt pour couvrir ce risque.

Au 31 décembre 2012, l'incidence d'une fluctuation de 100 points de base des taux d'intérêt sur le bénéfice net annuel d'IGM aurait été d'approximativement 5 M\$ (quote-part de la Financière Power : 3 M\$). L'exposition d'IGM au risque de taux d'intérêt et la façon dont elle gère ce risque n'ont pas changé de façon importante depuis le 31 décembre 2011.

Risque de prix Le risque de prix correspond à l'incertitude liée à l'évaluation des actifs découlant des fluctuations des marchés boursiers. Afin d'atténuer le risque de prix, les politiques de placement de la Société et de ses filiales prévoient le recours à des investissements prudents dans les marchés boursiers selon des limites clairement définies.

Les instruments financiers de la Financière Power se composent essentiellement de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des titres à revenu fixe et de la dette à long terme, lesquels ne sont pas exposés de façon importante au risque de prix.

Pargesa détient indirectement des placements importants classés comme disponibles à la vente et, par conséquent, les profits et les pertes latents sur ces placements sont comptabilisés dans les autres éléments du bénéfice global jusqu'à ce qu'ils soient réalisés. Ces placements sont examinés périodiquement afin de déterminer s'il existe des preuves objectives d'une perte de valeur.

En ce qui a trait à Lifeco, le risque associé aux garanties liées aux fonds distincts a été atténué au moyen d'un programme de couverture des garanties de retrait minimum à vie, lequel prévoit l'utilisation de contrats à terme standardisés sur actions, de contrats à terme de gré à gré sur devises et d'instruments dérivés sur taux. En ce qui a trait aux polices liées aux garanties relatives aux fonds distincts, Lifeco calcule généralement les passifs relatifs aux contrats d'assurance selon un niveau d'espérance conditionnelle unilatérale de 75 (ECU 75).

Certains passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement sont soutenus par des immeubles de placement, des actions ordinaires et des titres de capitaux propres non cotés en Bourse, notamment des produits de fonds distincts et des produits aux flux de trésorerie de durée indéterminée. Ces passifs fluctuent généralement en fonction des valeurs des marchés boursiers. Leur montant pourrait donc varier en conséquence. Une remontée de 10 % des marchés boursiers donnerait lieu à une diminution supplémentaire des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement sans participation d'environ 22 M\$, entraînant à son tour une augmentation du bénéfice net de Lifeco d'environ 18 M\$ (quote-part de la Financière Power : 13 M\$). Un recul de 10 % des marchés boursiers entraînerait une augmentation supplémentaire des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement sans participation d'environ 128 M\$, entraînant à son tour une diminution du bénéfice net de Lifeco d'environ 96 M\$ (quote-part de la Financière Power : 68 M\$).

Les hypothèses les plus probables liées au rendement des actions se fondent principalement sur les moyennes historiques à long terme. Des changements sur le marché actuel pourraient donner lieu à des modifications de ces hypothèses et auraient une incidence sur les flux de trésorerie de l'actif et du passif. L'incidence d'une augmentation de 1 % des hypothèses les plus probables se traduirait par une diminution d'environ 443 M\$ des passifs relatifs aux contrats d'assurance sans participation, ce qui donnerait lieu à une augmentation du bénéfice net de Lifeco d'environ 342 M\$ (quote-part de la Financière Power : 242 M\$). L'incidence d'une diminution de 1 % des hypothèses les plus probables se traduirait par une augmentation d'environ 492 M\$ des passifs relatifs aux contrats d'assurance sans participation, ce qui donnerait lieu à une diminution du bénéfice net de Lifeco d'environ 376 M\$ (quote-part de la Financière Power : 266 M\$).

NOTE 21 GESTION DES RISQUES (SUITE)

Lifeco offre des produits de fonds distincts aux particuliers, des produits unitaires à profit et des produits de rentes variables qui procurent certaines garanties liées aux justes valeurs des fonds de placement. Une baisse importante de la juste valeur de ces fonds pourrait contribuer à une hausse

du risque de responsabilité assumé par Lifeco à l'égard des garanties offertes. Le tableau suivant présente l'exposition de Lifeco à ces garanties à la date de clôture :

31 DÉCEMBRE 2012	INSUFFISANCE D'INVESTISSEMENT PAR TYPE DE PRESTATIONS				
	JUSTE VALEUR	REVENU	ÉCHÉANCE	DÉCÈS	TOTAL ^[1]
Canada	24 192	–	29	181	181
États-Unis	7 272	–	–	59	59
Europe	3 665	552	40	71	624
Total	35 129	552	69	311	864

31 DÉCEMBRE 2011	INSUFFISANCE D'INVESTISSEMENT PAR TYPE DE PRESTATIONS				
	JUSTE VALEUR	REVENU	ÉCHÉANCE	DÉCÈS	TOTAL ^[1]
Canada	22 837	–	39	301	301
États-Unis	7 041	1	–	79	80
Europe	3 232	641	124	174	817
Total	33 110	642	163	554	1 198

[1] Les titulaires ne peuvent recevoir une rente immédiate au titre d'une police que si l'un des trois événements survient : le choix de prestations de revenu, l'échéance ou le décès. Le total de l'insuffisance mesure l'exposition à un moment précis, en supposant que l'événement le plus dispendieux survienne aux 31 décembre 2012 et 2011 pour chaque police.

IGM est exposée au risque de prix sur ses placements dans des fonds d'investissement exclusifs, qui sont classés comme disponibles à la vente et sur ses titres de capitaux propres classés à la juste valeur par le biais du résultat net. Les profits et les pertes latents sur les titres disponibles à la vente sont comptabilisés dans les autres éléments du bénéfice global jusqu'à ce qu'ils soient réalisés ou jusqu'à ce que la direction d'IGM détermine qu'il existe une indication objective d'une baisse de la valeur, moment auquel ils sont inscrits dans les états des résultats.

IGM est le promoteur d'ententes de rémunération différée en vertu desquels les versements aux participants sont liés au rendement des actions ordinaires de la Société financière IGM Inc., et elle couvre le risque connexe au moyen de contrats à terme de gré à gré et de swaps de rendement total.

NOTE 22 CHARGES OPÉRATIONNELLES ET FRAIS ADMINISTRATIFS

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2012	2011
Salaires et autres avantages du personnel	2 178	2 019
Amortissements et pertes de valeur	178	171
Taxes sur les primes	293	264
Autres ^[1]	1 047	552
	3 696	3 006

[1] Le poste Autres tient compte de l'ajustement relativement à Lifeco découlant de la décision judiciaire rendue le 3 novembre 2011 stipulant que la réaffectation au compte de participation de tous les montants visés se fera en conformité avec les politiques en matière de participation des titulaires de polices avec participation, dans le cours normal des activités. Aucun montant ne sera versé sur une base individuelle aux membres du groupe (se reporter à la note 29).

NOTE 23 CHARGES FINANCIÈRES

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2012	2011
Intérêts sur les débetures et les instruments d'emprunt	341	351
Intérêts sur les titres de fiducies de capital, montant net	27	33
Autres	27	25
	395	409

NOTE 24 RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

La Société et ses filiales offrent des régimes de retraite à prestations définies capitalisés à certains employés et conseillers ainsi que des régimes complémentaires de retraite non capitalisés à l'intention de certains employés. Les filiales de la Société offrent également des régimes de retraite à cotisations définies aux employés et aux conseillers admissibles. La Société et ses filiales offrent certains avantages postérieurs à l'emploi en matière de soins de santé, de soins dentaires et d'assurance-vie aux employés retraités, aux employés et aux conseillers admissibles.

Depuis le 1^{er} juillet 2012, le régime de retraite à prestations définies d'IGM a cessé d'être offert; seuls les employés embauchés avant le 1^{er} juillet 2012 peuvent y participer. IGM a créé un régime de retraite enregistré à cotisations définies à l'intention des employés admissibles embauchés après le 1^{er} juillet 2012.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, le régime de retraite des employés canadiens de La Great-West, compagnie d'assurance-vie et le régime de retraite du personnel de la London Life comprennent un volet à cotisations définies. Tous les employés embauchés après cette date ne sont admissibles qu'aux prestations en vertu des régimes à cotisations définies. Ce changement contribuera à atténuer l'exposition de Lifeco au titre des régimes à prestations définies au cours des exercices à venir.

Des filiales de Lifeco ont annoncé la liquidation partielle de certains régimes de retraite à prestations définies, mais l'incidence de cette annonce n'a pas été prise en compte dans les comptes des régimes de retraite.

ACTIF DES RÉGIMES, OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS ET SITUATION DE CAPITALISATION

	2012		2011	
	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI
VARIATION DE LA JUSTE VALEUR DE L'ACTIF DES RÉGIMES				
Juste valeur de l'actif des régimes au début de l'exercice	3 359	–	3 363	–
Rendement prévu de l'actif des régimes	191	–	208	–
Cotisations de l'employé	20	–	20	–
Cotisations de l'employeur	102	19	101	18
Écarts actuariels	82	–	(153)	–
Prestations versées	(185)	(19)	(193)	(18)
Fluctuations des taux de change et autres	(22)	–	13	–
Juste valeur de l'actif des régimes à la fin de l'exercice	3 547	–	3 359	–
VARIATION DES OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS DÉFINIES				
Obligation au titre des prestations définies au début de l'exercice	3 868	449	3 548	442
Coût des services rendus au cours de l'exercice engagé par l'employeur	89	3	77	3
Cotisations de l'employé	20	–	20	–
Intérêts sur les obligations au titre des prestations définies	194	22	194	24
Écarts actuariels	428	15	197	(2)
Prestations versées	(185)	(19)	(193)	(18)
Coût des services passés	1	–	6	–
Fluctuations des taux de change et autres	(26)	–	19	–
Obligation au titre des prestations définies à la fin de l'exercice	4 389	470	3 868	449
SITUATION DE CAPITALISATION				
Excédent (déficit)	(842)	(470)	(509)	(449)
Coûts des services passés non amortis	5	(25)	5	(33)
Pertes actuarielles nettes non amorties	890	58	599	47
Montant non comptabilisé en raison d'une limite imposée sur un actif	(41)	–	(71)	–
Actif (passif) au titre des prestations constituées	12	(437)	24	(435)

Les obligations totales au titre des prestations constituées de l'actif des régimes s'établissent comme suit :

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2012	2011
Régimes capitalisés en tout ou en partie	3 975	3 491
Régimes non capitalisés	414	377

NOTE 24 RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI (SUITE)

En 2013, la Société et ses filiales prévoient verser 137 M\$ à leurs régimes de retraite à prestations définies et à leurs régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi capitalisés et non capitalisés.

Le montant net de l'actif (du passif) au titre des prestations constituées est présenté dans les états financiers comme suit :

31 DÉCEMBRE	2012			2011		
	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI	TOTAL	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI	TOTAL
Actif au titre des prestations constituées [note 8]	495	–	495	456	–	456
Passif au titre des prestations constituées [note 15]	(483)	(437)	(920)	(432)	(435)	(867)
Actif (passif) au titre des prestations constituées	12	(437)	(425)	24	(435)	(411)

CHARGE AU TITRE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET DES AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

	2012		2011	
	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI
Montants découlant d'événements survenus au cours de l'exercice				
Coût des services rendus au cours de l'exercice au titre des prestations définies	109	3	97	3
Cotisations de l'employé	(20)	–	(20)	–
	89	3	77	3
Coût des services passés comptabilisé	2	(8)	3	(8)
Intérêts sur les obligations au titre des prestations définies	194	22	194	24
Écarts actuariels comptabilisés	54	4	–	1
Rendement prévu de l'actif des régimes	(191)	–	(208)	–
Montant comptabilisé en raison d'une limite imposée sur un actif	(30)	–	8	–
Coût des services rendus au cours de l'exercice au titre des cotisations définies	27	–	29	–
	145	21	103	20

RÉPARTITION DE L'ACTIF PAR PRINCIPALES CATÉGORIES, PONDÉRÉE PAR L'ACTIF DES RÉGIMES – RÉGIMES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉFINIES

	2012		2011	
	%	%	%	%
Titres de participation	52	47		
Titres de créance	38	41		
Autres actifs	10	12		
	100	100		

Aucun actif des régimes n'est investi directement dans les titres de la Société ou des filiales. En ce qui a trait à Lifeco, l'actif des régimes comprend des placements de 1 523 M\$ (1 430 M\$ en 2011) dans des fonds distincts gérés par des filiales de Lifeco. L'actif des régimes ne comprend pas d'immeubles ou d'autres actifs utilisés par Lifeco.

NOTE 24 RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI (SUITE)

PRINCIPALES HYPOTHÈSES

%	RÉGIMES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉFINIES		AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI	
	2012	2011	2012	2011
HYPOTHÈSES MOYENNES PONDÉRÉES UTILISÉES POUR LE CALCUL DU COÛT DES PRESTATIONS				
Taux d'actualisation	5,1	5,5	5,1	5,5
Taux de rendement à long terme prévu de l'actif des régimes	5,8	6,2	–	–
Taux de croissance de la rémunération	3,6	3,7	–	–
HYPOTHÈSES MOYENNES PONDÉRÉES UTILISÉES POUR LE CALCUL DE L'OBLIGATION AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES				
Taux d'actualisation	4,4	5,1	4,2	5,1
Taux de croissance de la rémunération	3,2	3,6	–	–
TAUX TENDANCIELS MOYENS PONDÉRÉS DU COÛT DES SOINS DE SANTÉ				
Taux tendanciel initial du coût des soins de santé			6,5	6,7
Taux tendanciel final du coût des soins de santé			4,5	4,5
Exercice au cours duquel le taux tendanciel final est atteint			2024	2024

Le taux de rendement global prévu sur l'actif des régimes pour l'exercice est fondé sur les prévisions à long terme en vigueur au début de l'exercice pour chaque catégorie d'actif, pondérées en fonction de la composition de l'actif du portefeuille, diminuées d'une provision à l'égard de toutes les charges qui devraient être imputées à la caisse. Le rendement à long terme prévu de chaque catégorie d'actifs est pris en compte et reflète les meilleures estimations de la direction relativement à l'inflation prévue et au rendement réel prévu des titres à revenu fixe et des actions. Depuis l'exercice précédent, aucun changement n'a été apporté à la méthode utilisée pour calculer le taux de rendement global prévu. En 2012, le rendement réel sur l'actif des régimes s'est établi à 273 M\$ (55 M\$ en 2011).

La détermination de la période au cours de laquelle il est prévu que des prestations seront versées repose sur les hypothèses les plus probables au chapitre de la mortalité future, y compris certaines provisions liées à

l'amélioration des résultats au chapitre de la mortalité. Les hypothèses quant à la mortalité sont déterminantes pour l'évaluation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies. Ces hypothèses ont été appliquées par la Société et ses filiales compte tenu de l'espérance de vie moyenne, y compris des provisions liées à l'amélioration au chapitre de la mortalité, le cas échéant, et reflètent les variations de facteurs tels l'âge, le genre et l'emplacement géographique. Les hypothèses tiennent également compte d'une estimation des améliorations futures au chapitre de la longévité. Cette estimation fait l'objet d'une grande incertitude et la formulation des hypothèses nécessite l'exercice d'un jugement.

Les tables de mortalité sont passées en revue au moins une fois par année, et les hypothèses formulées sont conformes aux normes actuarielles au Canada. Les nouveaux résultats à l'égard des régimes sont passés en revue et inclus dans le calcul des meilleures estimations en matière de mortalité future.

INCIDENCE DES VARIATIONS DES TAUX PRÉSUMÉS DU COÛT DES SOINS DE SANTÉ – AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

	INCIDENCE SUR L'OBLIGATION AU TITRE DES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI CONSTITUÉS À LA FIN DE L'EXERCICE		INCIDENCE SUR LE COÛT DES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI ET LES CHARGES D'INTÉRÊTS	
	2012	2011	2012	2011
Augmentation de 1 % du taux tendanciel présumé du coût des soins de santé	44	46	2	2
Diminution de 1 % du taux tendanciel présumé du coût des soins de santé	(37)	(38)	(2)	(2)

SOMMAIRE DES RENSEIGNEMENTS SUR LES RÉGIMES

	RÉGIMES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉFINIES		AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI	
	2012	2011	2012	2011
Obligation au titre des prestations définies	(4 389)	(3 868)	(470)	(449)
Juste valeur de l'actif des régimes	3 547	3 359	–	–
Situation de capitalisation du régime (déficit)	(842)	(509)	(470)	(449)
Ajustements liés à l'expérience à l'égard du passif des régimes	(428)	(197)	(15)	2
Ajustements liés à l'expérience à l'égard de l'actif des régimes	82	(153)	–	–

NOTE 25 INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Pour se protéger contre les fluctuations des taux d'intérêt, des taux de change et des risques de marché dans le cours normal de leurs activités, la Société et ses filiales ont recours, comme utilisateurs finals, à divers instruments financiers dérivés. Les contrats sont négociés en Bourse ou sur le marché hors cote avec des contreparties qui sont des intermédiaires financiers ayant une réputation de solvabilité.

Le tableau suivant présente un résumé du portefeuille des instruments financiers dérivés de la Société et de ses filiales aux 31 décembre :

2012	MONTANT NOMINAL DE RÉFÉRENCE				RISQUE DE CRÉDIT MAXIMAL	TOTAL DE LA JUSTE VALEUR ESTIMATIVE
	1 AN OU MOINS	DE 1 AN À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	TOTAL		
DÉRIVÉS NON DÉSIGNÉS COMME COUVERTURES AUX FINS COMPTABLES						
Contrats de taux d'intérêt						
Contrats à terme standardisés – achat	9	–	–	9	–	–
Contrats à terme standardisés – vente	71	–	–	71	–	–
Swaps	1 844	2 613	1 348	5 805	410	318
Options achetées	257	513	87	857	46	46
	2 181	3 126	1 435	6 742	456	364
Contrats de change						
Contrats à terme de gré à gré	300	–	–	300	1	–
Swaps de devises	205	2 001	4 772	6 978	565	290
	505	2 001	4 772	7 278	566	290
Autres contrats dérivés						
Contrats sur actions	900	4	–	904	8	(5)
Contrats à terme standardisés – achat	7	–	–	7	–	–
Contrats à terme standardisés – vente	224	–	–	224	–	(4)
	1 131	4	–	1 135	8	(9)
	3 817	5 131	6 207	15 155	1 030	645
COUVERTURES DE FLUX DE TRÉSORERIE						
Contrats de taux d'intérêt						
Swaps	–	–	30	30	14	13
Contrats de change						
Swaps de devises	3	1 018	500	1 521	16	(10)
	3	1 018	530	1 551	30	3
COUVERTURES DE LA JUSTE VALEUR						
Contrats de taux d'intérêt						
Swaps	–	58	124	182	–	(1)
	–	58	124	182	–	(1)
	3 820	6 207	6 861	16 888	1 060	647

NOTE 25 INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (SUITE)

2011	MONTANT NOMINAL DE RÉFÉRENCE				RISQUE DE CRÉDIT MAXIMAL	TOTAL DE LA JUSTE VALEUR ESTIMATIVE
	1 AN OU MOINS	DE 1 AN À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	TOTAL		
DÉRIVÉS NON DÉSIGNÉS COMME COUVERTURES AUX FINS COMPTABLES						
Contrats de taux d'intérêt						
Contrats à terme standardisés – achat	55	–	–	55	–	–
Contrats à terme standardisés – vente	5	–	–	5	–	–
Swaps	1 021	2 940	1 495	5 456	434	294
Options achetées	233	760	114	1 107	54	53
	1 314	3 700	1 609	6 623	488	347
Contrats de change						
Contrats à terme de gré à gré	224	–	–	224	–	(1)
Swaps de devises	43	1 540	4 662	6 245	551	314
	267	1 540	4 662	6 469	551	313
Autres contrats dérivés						
Contrats sur actions	40	18	–	58	–	(16)
Contrats à terme standardisés – achat	7	–	–	7	–	–
Contrats à terme standardisés – vente	146	2	–	148	–	(1)
	193	20	–	213	–	(17)
	1 774	5 260	6 271	13 305	1 039	643
COUVERTURES DE FLUX DE TRÉSORERIE						
Contrats de taux d'intérêt						
Swaps	–	–	31	31	11	11
Contrats de change						
Swaps de devises	–	10	1 500	1 510	6	(23)
	–	10	1 531	1 541	17	(12)
COUVERTURES DE LA JUSTE VALEUR						
Contrats de taux d'intérêt						
Swaps	–	10	92	102	–	(2)
	–	10	92	102	–	(2)
	1 774	5 280	7 894	14 948	1 056	629

Le montant assujéti au risque de crédit est limité à la juste valeur actuelle des instruments en situation de gain. Le risque de crédit est présenté sans tenir compte des accords de compensation ni des accords de garanties et ne reflète pas les pertes réelles ou prévues. La juste valeur estimative totale représente le montant total que la Société et ses filiales recevraient (ou paieraient) si elles mettaient un terme à toutes les ententes à la fin de l'exercice. Toutefois, cela ne représenterait pas un gain ni une perte pour la Société et ses filiales étant donné que les instruments dérivés relatifs à certains actifs et passifs créent une position compensatoire du gain ou de la perte.

CONTRATS DE TAUX D'INTÉRÊT

Des swaps de taux d'intérêt, des contrats à terme standardisés et des options sont utilisés dans le cadre d'un portefeuille d'actifs pour gérer le risque de taux d'intérêt lié aux activités d'investissement et aux passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement et réduire l'incidence de la fluctuation des taux d'intérêt sur les activités bancaires hypothécaires et les activités d'intermédiaire. Les contrats de swap de taux d'intérêt exigent l'échange périodique de paiements d'intérêts sans que soit échangé le montant nominal sur lequel les paiements sont calculés. Les variations de la juste valeur sont constatées dans les produits de placements nets des états des résultats.

Les options d'achat permettent à la Société et à ses filiales de conclure des swaps assortis de versements à taux fixe préétablis sur une période déterminée à la date d'exercice. Les options d'achat sont en outre utilisées dans la gestion des fluctuations des paiements d'intérêts futurs découlant de la variation des taux d'intérêt crédités et de la variation potentielle connexe des flux de trésorerie en raison des rachats. Les options d'achat sont aussi utilisées pour couvrir les garanties de taux minimal.

CONTRATS DE CHANGE

Des swaps de devises sont utilisés conjointement avec d'autres placements pour gérer le risque de change lié aux activités d'investissement et aux passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement. En vertu de ces contrats, les montants de capital ainsi que les versements d'intérêts à taux fixes et à taux variables peuvent être échangés dans des devises différentes. La Société et ses filiales peuvent également conclure certains contrats de change à terme pour couvrir le passif relatif à certains produits, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie ainsi que des flux de trésorerie.

NOTE 25 INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (SUITE)

AUTRES CONTRATS DÉRIVÉS

Des swaps sur indices, des contrats à terme standardisés et des options sont utilisés afin de couvrir le passif relatif à certains produits. Les swaps sur indice sont en outre utilisés comme substituts d'instruments de trésorerie et sont utilisés de temps à autre pour couvrir le risque de marché lié à certains honoraires. Des options de vente de titres de capitaux propres sont utilisées pour gérer l'incidence éventuelle du risque de crédit découlant des replis importants observés sur certains marchés boursiers.

IGM conclut également des swaps de rendement total et des contrats à terme de gré à gré afin de gérer son exposition aux fluctuations du rendement total de ses actions ordinaires liées à des accords de rémunération différée. Les swaps de rendement total et les contrats à terme de gré à gré nécessitent l'échange de versements contractuels nets périodiquement ou à l'échéance, sans l'échange du notionnel sur lequel les versements sont fondés. Certains de ces instruments ne sont pas désignés comme instruments de couverture. Les variations de la juste valeur des instruments non désignés comme des instruments de couverture sont comptabilisées au poste charges opérationnelles et frais administratifs des états des résultats.

NOTE 26 JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Le tableau qui suit présente la juste valeur des instruments financiers de la Société, calculée à l'aide des méthodes d'évaluation et des hypothèses décrites ci-après. La juste valeur est fondée sur les estimations de la direction et elle est généralement calculée selon les conditions du marché à un moment

précis. Cette valeur peut ne pas refléter la juste valeur future. Les calculs sont subjectifs et comportent des incertitudes ainsi que des éléments importants sur lesquels il convient d'exercer son jugement.

31 DÉCEMBRE	2012		2011	
	VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR	VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR
ACTIF				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 313	3 313	3 385	3 385
Placements (excluant les immeubles de placement)	120 062	122 805	113 841	116 170
Fonds détenus par des assureurs cédants	10 537	10 537	9 923	9 923
Instruments financiers dérivés	1 060	1 060	1 056	1 056
Autres actifs financiers	4 212	4 212	3 539	3 539
Total des actifs financiers	139 184	141 927	131 744	134 073
PASSIF				
Obligation à l'égard d'entités de titrisation	4 701	4 787	3 827	3 930
Débitures et instruments d'emprunt	5 858	6 830	5 888	6 502
Titres de fiducies de capital	119	171	533	577
Instruments financiers dérivés	413	413	427	427
Autres passifs financiers	4 923	4 925	4 509	4 510
Total des passifs financiers	16 014	17 126	15 184	15 946

La juste valeur est déterminée selon les méthodes et les hypothèses suivantes :

- > La juste valeur des instruments financiers à court terme est présumée correspondre à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme. Ces instruments comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les dividendes, les intérêts et les débiteurs, l'impôt sur le bénéfice à recouvrer, les primes en voie de recouvrement, les crédateurs, les conventions de rachat, les dividendes à verser, les intérêts créditeurs et l'impôt sur le bénéfice à payer.
- > Les actions et les obligations sont évaluées aux cours du marché, lorsqu'ils sont disponibles. En l'absence de tels cours, d'autres méthodes d'évaluation peuvent être utilisées. La juste valeur des prêts hypothécaires et autres prêts, des obligations et des prêts et autres créances est établie par l'actualisation des flux de trésorerie futurs prévus aux taux d'intérêt du marché exigés pour des prêts comportant un risque de crédit et une échéance semblables (se reporter à la note 2).

- > Les dépôts et certificats (inclus dans les autres passifs financiers) sont évalués par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels aux taux d'intérêt du marché actuellement offerts pour des dépôts comportant des modalités et des risques de crédit semblables.
- > Les obligations à l'égard d'entités de titrisation sont évaluées au moyen de l'actualisation des flux de trésorerie futurs prévus aux taux de rendement du marché pour les titres émis par ces entités de titrisation comportant une échéance et des caractéristiques semblables.
- > Les débiteurs et les instruments d'emprunt sont évalués en tenant compte des cours du marché actuels pour les dettes comportant des modalités, des risques et des échéances semblables.
- > La juste valeur des instruments financiers dérivés est évaluée selon les cours du marché, lorsque ceux-ci sont disponibles, selon les taux en vigueur sur le marché pour des instruments ayant des caractéristiques et des échéances similaires, ou suivant l'analyse des flux de trésorerie actualisés.

NOTE 26 JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Conformément à IFRS 7, *Instruments financiers — informations à fournir*, la Société a classé ses actifs et ses passifs évalués à la juste valeur selon la hiérarchie des justes valeurs suivantes :

- > Le niveau 1 utilise des données sur les prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques, auxquelles la Société a accès. Les actifs et les passifs financiers évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de participation négociés activement, les contrats à terme standardisés négociés en Bourse, les fonds communs de placement et les fonds distincts dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives. Les actifs de niveau 1 incluent également les titres de participation liquides négociés en Bourse, les parts de fonds communs de placement liquides et les placements dans des obligations du gouvernement canadien et dans des Obligations hypothécaires du Canada dans les cas où les cours des marchés actifs sont disponibles.
- > Le niveau 2 utilise des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement ou indirectement. Les données du niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif et du passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres du niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Ces données incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les négociations publiées, les prix obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et autres données de référence. Les titres correspondant au niveau 2 comprennent ceux dont le prix est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, des titres de gouvernements et d'agences, des actions incessibles, certaines obligations et actions privées, la plupart des obligations de sociétés assorties d'une cote de solvabilité élevée et de grande qualité, la plupart des titres adossés à des créances ainsi que la plupart des contrats dérivés négociés sur le marché hors cote.
- > Le niveau 3 utilise une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables ; il s'agit de cas où il y a peu d'activité, voire aucune, sur le marché pour l'actif ou le passif. Les valeurs pour la plupart des titres correspondant au niveau 3 ont été obtenues à partir des prix d'un seul courtier et de modèles internes d'établissement des prix. Les actifs et les passifs financiers évalués en fonction du niveau 3 comprennent certaines obligations, certains titres adossés à des créances et des actions privées, des placements dans des fonds communs et des fonds distincts comportant certaines clauses de rachat restrictives ainsi que certains contrats dérivés négociés sur le marché hors cote et des billets restructurés du véhicule d'actifs cadre.

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs et des passifs financiers de la Société évalués à la juste valeur sur une base récurrente, aux 31 décembre 2012 et 2011 :

31 DÉCEMBRE 2012	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	TOTAL
ACTIF				
Actions				
Disponibles à la vente	145	5	1	151
À la juste valeur par le biais du résultat net	5 952	7	12	5 971
Obligations				
Disponibles à la vente	—	7 350	27	7 377
À la juste valeur par le biais du résultat net	225	64 577	274	65 076
Prêts hypothécaires et autres prêts				
À la juste valeur par le biais du résultat net	—	249	—	249
Dérivés				
	—	1 060	—	1 060
	6 322	73 248	314	79 884
PASSIF				
Dérivés				
	4	353	56	413
Autres passifs				
	—	—	21	21
	4	353	77	434

NOTE 26 JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

31 DÉCEMBRE 2011	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	TOTAL
ACTIF				
Actions				
Disponibles à la vente	132	7	1	140
À la juste valeur par le biais du résultat net	5 485	3	14	5 502
Obligations				
Disponibles à la vente	–	7 010	40	7 050
À la juste valeur par le biais du résultat net	227	61 406	332	61 965
Prêts hypothécaires et autres prêts				
À la juste valeur par le biais du résultat net	–	292	–	292
Dérivés				
	–	1 056	–	1 056
	5 844	69 774	387	76 005
PASSIF				
Dérivés				
	–	350	77	427
Autres passifs				
	–	–	26	26
	–	350	103	453

Les tableaux suivants présentent des renseignements additionnels à l'égard des actifs et des passifs financiers évalués à la juste valeur sur une base récurrente pour lesquels la Société a utilisé les données du niveau 3, pour les exercices clos les 31 décembre 2012 et 2011.

31 DÉCEMBRE 2012	ACTIONS		OBLIGATIONS				TOTAL
	DISPONIBLES À LA VENTE	À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU RÉSULTAT NET	DISPONIBLES À LA VENTE	À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU RÉSULTAT NET	DÉRIVÉS, MONTANT NET	AUTRES ACTIFS (PASSIFS)	
Solde au début de l'exercice	1	14	40	332	(77)	(26)	284
Total des profits (pertes)							
Inclus dans le bénéfice net	–	(2)	–	48	10	(4)	52
Inclus dans les autres éléments du bénéfice global	–	–	3	–	–	–	3
Achats	–	3	–	–	(3)	(1)	(1)
Ventes	–	–	(4)	(1)	–	–	(5)
Règlements	–	–	(5)	(97)	14	10	(78)
Transferts hors du niveau 3	–	(3)	(7)	(8)	–	–	(18)
Solde à la fin de l'exercice	1	12	27	274	(56)	(21)	237

31 DÉCEMBRE 2011	ACTIONS		OBLIGATIONS				TOTAL
	DISPONIBLES À LA VENTE	À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU RÉSULTAT NET	DISPONIBLES À LA VENTE	À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU RÉSULTAT NET	DÉRIVÉS, MONTANT NET	AUTRES ACTIFS (PASSIFS)	
Solde au début de l'exercice	1	417	42	340	(26)	(18)	756
Total des profits (pertes)							
Inclus dans le bénéfice net	–	35	1	54	(62)	(5)	23
Inclus dans les autres éléments du bénéfice global	–	–	2	–	–	–	2
Achats	–	65	–	–	–	(3)	62
Ventes	–	(6)	–	(4)	–	–	(10)
Règlements	–	–	(5)	(58)	11	–	(52)
Transferts hors du niveau 3	–	(497)	–	–	–	–	(497)
Solde à la fin de l'exercice	1	14	40	332	(77)	(26)	284

NOTE 27 AUTRES ÉLÉMENTS DU BÉNÉFICE GLOBAL

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012	RÉÉVALUATION DES PLACEMENTS ET COUVERTURES DE FLUX DE TRÉSORERIE	ÉCART DE CHANGE	QUOTE-PART DE L'ENTREPRISE CONTRÔLÉE CONJOINTEMENT	TOTAL
Solde au début de l'exercice	96	(249)	176	23
Autres éléments du bénéfice global (de la perte globale)	(18)	(53)	(100)	(171)
Solde à la fin de l'exercice	78	(302)	76	(148)

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2011	RÉÉVALUATION DES PLACEMENTS ET COUVERTURES DE FLUX DE TRÉSORERIE	ÉCART DE CHANGE	QUOTE-PART DE L'ENTREPRISE CONTRÔLÉE CONJOINTEMENT	TOTAL
Solde au début de l'exercice	81	(399)	398	80
Autres éléments du bénéfice global (de la perte globale)	15	150	(222)	(57)
Solde à la fin de l'exercice	96	(249)	176	23

NOTE 28 BÉNÉFICE PAR ACTION

Le tableau qui suit présente un rapprochement des numérateurs et des dénominateurs utilisés pour calculer le bénéfice par action :

EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2012	2011
Bénéfice net attribuable aux actionnaires	1 743	1 826
Dividendes sur actions privilégiées perpétuelles	(117)	(104)
Bénéfice net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires	1 626	1 722
Effet dilutif des filiales	(8)	(12)
Bénéfice net dilué attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires	1 618	1 710
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions)		
– De base	708,3	708,1
Options sur actions exercées	3,6	3,0
Actions censées être rachetées grâce au produit de l'exercice des options sur actions	(3,2)	(2,3)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions)		
– Dilué	708,7	708,8

Pour 2012, 5 190 730 options sur actions (6 097 618 en 2011) ont été exclues du calcul du bénéfice dilué par action, car leur prix d'exercice était plus élevé que leur cours sur le marché.

EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2012	2011
Bénéfice de base par action ordinaire (\$ par action)		
Lié aux activités poursuivies	2,30	2,38
Lié aux activités abandonnées	–	0,05
	2,30	2,43
Bénéfice dilué par action ordinaire (\$ par action)		
Lié aux activités poursuivies	2,28	2,36
Lié aux activités abandonnées	–	0,05
	2,28	2,41

NOTE 29 PASSIFS ÉVENTUELS

De temps à autre, la Société et ses filiales peuvent faire l'objet de poursuites judiciaires, y compris d'arbitrages et de recours collectifs, dans le cours normal de leurs activités. Il est difficile de se prononcer sur l'issue de ces poursuites avec certitude, et une issue défavorable pourrait nuire de manière importante à la situation financière consolidée de la Société. Toutefois, selon l'information connue à l'heure actuelle, on ne s'attend pas à ce que les poursuites en cours, prises individuellement ou dans leur ensemble, aient une incidence défavorable importante sur la situation financière consolidée de la Société.

Une filiale de Lifeco a annoncé la liquidation partielle d'un régime de retraite à prestations définies en Ontario, laquelle ne devrait pas être achevée sous peu. Cette liquidation partielle pourrait donner lieu à une distribution du montant de l'excédent actuariel, le cas échéant, attribuable à la liquidation d'une tranche du régime. En plus des décisions réglementaires touchant cette liquidation partielle, un recours collectif a été entamé en Ontario à l'égard de la liquidation partielle et de trois éventuelles liquidations partielles aux termes du régime. Le recours collectif remet également en cause la validité de l'imputation de charges au régime. La provision au titre de certains régimes de retraite canadiens d'un montant de 97 M\$ après impôt, constituée par les filiales de Lifeco au troisième trimestre de 2007, a été réduite à 34 M\$. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La Cour d'appel de l'Ontario a rendu un jugement le 3 novembre 2011 relativement à l'utilisation des comptes de participation de la London Life et de la Great-West, des filiales de Lifeco, pour le financement de l'acquisition du Groupe d'assurances London Inc., en 1997 (le jugement de la Cour d'appel).

Dans son jugement, la Cour d'appel a conclu que les importants succès obtenus par les filiales de Lifeco justifiaient l'apport de correctifs au jugement de première instance, en ce qui a trait aux montants devant être réaffectés aux comptes de participation à l'avenir. La réaffectation aux comptes de participation de tous les montants visés se fera en conformité avec les politiques relatives aux polices avec participation des filiales de Lifeco dans le cours normal des activités. Aucun montant ne sera alloué sur une base individuelle aux membres du groupe. Le 24 mai 2012, la Cour suprême du Canada a rejeté la demande d'autorisation d'appel du demandeur relativement au jugement de la Cour d'appel. En vertu de ce dernier, les parties devaient revoir le juge de première instance afin de régler les questions toujours en suspens. Le 24 janvier 2013, la Cour supérieure de justice de l'Ontario a rendu un jugement selon lequel un montant de 285 M\$ doit être réaffecté au surplus attribuable aux comptes de participation. Lifeco interjettera appel de cette décision.

Au cours du quatrième trimestre de 2011, en réponse au jugement de la Cour d'appel, Lifeco a réévalué et réduit la provision liée à des poursuites judiciaires constituée au troisième trimestre de 2010, ce qui a eu une incidence positive de 223 M\$ après impôt sur le bénéfice net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires de Lifeco en 2011 (quote-part de la Financière Power : 158 M\$).

En réaction au jugement rendu par la Cour supérieure de justice de l'Ontario le 24 janvier 2013, Lifeco a constitué une provision supplémentaire de 140 M\$ après impôt (quote-part de la Financière Power : 99 M\$) lors de la période au cours de laquelle l'événement postérieur s'est produit. Lifeco détient actuellement une provision de 290 M\$ après impôt relativement à cette action judiciaire.

Quelle que soit l'issue de cette poursuite, cela n'aura pas d'incidence sur la situation du capital de Lifeco ni sur les modalités contractuelles des polices avec participation. Selon l'information connue à l'heure actuelle, ce litige ne devrait pas avoir d'incidence importante sur la situation financière consolidée de la Société.

Dans le cadre de l'acquisition de sa filiale Putnam, Lifeco est indemnisée par un tiers à l'égard de tout passif découlant de certains litiges ou mesures réglementaires touchant Putnam. Cette dernière a toujours un passif éventuel au titre de ces litiges advenant que l'indemnisation ne soit pas respectée. Lifeco s'attend cependant à ce qu'elle le soit et estime que tout passif de Putnam n'aurait pas une incidence défavorable importante sur sa situation financière consolidée.

Le 17 octobre 2012, une filiale de Lifeco a reçu de la Massachusetts Securities Division une plainte administrative relativement au rôle de cette filiale à titre de gestionnaire de garanties à l'égard de deux titres garantis par des créances. La plainte vise à obtenir réparation concernant, entre autres, la remise de sommes, une amende administrative civile et une ordonnance de cesser et de s'abstenir. En outre, cette même filiale est défenderesse dans deux poursuites civiles engagées par des institutions qui sont parties à ces titres garantis par des créances. Selon l'information connue actuellement, Lifeco est d'avis que ces litiges sont sans fondement. Il est impossible pour l'instant de déterminer l'issue potentielle de ces litiges.

La participation que détiennent certaines filiales de Lifeco dans une société de capital-investissement située aux États-Unis a donné lieu à un différend au sujet des modalités du contrat de société. Au cours du quatrième trimestre de 2011, Lifeco avait constitué une provision de 99 M\$ après impôt à cet égard. Le différend a été résolu le 10 janvier 2012; par conséquent, Lifeco n'a pas conservé cette provision.

NOTE 30 ENGAGEMENTS ET GARANTIES

GARANTIES

Dans le cours normal de leurs activités, la Société et ses filiales concluent des ententes prévoyant le versement d'indemnités à des tiers dans le cadre d'opérations telles que des cessions et des acquisitions d'entreprises, des prêts ou des opérations de titrisation. La Société et ses filiales ont également accepté d'indemniser leurs administrateurs et certains de leurs dirigeants. La nature de ces ententes empêche de faire une évaluation raisonnable du montant maximal que la Société et ses filiales pourraient être tenues de verser à des tiers, car les ententes ne fixent souvent aucun montant maximal, et ces montants dépendent de l'issue d'événements futurs éventuels dont la nature et la probabilité ne peuvent être déterminées. Par le passé, la Société n'a eu à verser aucun montant en vertu de ces ententes d'indemnisation. Aucun montant n'a été inscrit relativement à ces ententes.

LETTRES DE CRÉDIT

Les lettres de crédit sont des engagements écrits fournis par une banque. En ce qui a trait à Lifeco, les facilités sous forme de lettres de crédit totalisent 3,0 G\$ US, montant duquel une tranche de 2,7 G\$ US a été émise.

L'unité Réassurance utilise parfois des lettres de crédit qui sont principalement données en garantie aux termes de certains contrats de réassurance pour les provisions mathématiques figurant au bilan.

ENGAGEMENTS

La Société et ses filiales concluent des contrats de location simple pour les locaux à bureaux et certains éléments du matériel utilisés dans le cours normal de leurs activités. Les paiements de location sont imputés aux résultats sur la période d'utilisation. Les paiements de location minimaux futurs pris ensemble et par exercice se présentent comme suit :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018 ET PAR LA SUITE	TOTAL
Paiements de location futurs	153	135	115	95	77	158	733

ENGAGEMENTS À L'ÉGARD D'INVESTISSEMENTS

En ce qui concerne Lifeco, les engagements à l'égard d'opérations d'investissement effectuées dans le cours normal des activités, conformément aux politiques et lignes directrices, pour lesquels les montants doivent être payés lorsque certaines conditions contractuelles sont remplies, se chiffraient à 516 M\$ au 31 décembre 2012 (675 M\$ au 31 décembre 2011). Au 31 décembre 2012, une tranche de 470 M\$ de ce montant viendra à échéance au cours de l'année (555 M\$ au 31 décembre 2011) et une tranche de 46 M\$ comporte une échéance entre un an et deux ans (79 M\$ au 31 décembre 2011); aucun engagement ne comporte une échéance de plus de deux ans (41 M\$ entre deux et trois ans au 31 décembre 2011).

ACTIF INVESTI DÉPOSÉ AU TITRE D'ENTENTES DE RÉASSURANCE

Le montant de l'actif investi que Lifeco maintient en dépôt relativement à certaines ententes de réassurance se chiffre à 606 M\$ (577 M\$ en 2011). Lifeco conserve la totalité des droits sur les flux de trésorerie liés à ces actifs; toutefois, les politiques de placement à l'égard de ces derniers sont régies par les conditions des ententes de réassurance.

NOTE 31 TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

PRINCIPALES FILIALES

Les états financiers de la Société comprennent les activités des filiales suivantes :

SOCIÉTÉ	PAYS DE CONSTITUTION	PRINCIPALE ACTIVITÉ	% DE PARTICIPATION
Great-West Lifeco Inc.	CANADA	SOCIÉTÉ DE PORTEFEUILLE DE SERVICES FINANCIERS	68,2 %
La Great-West, compagnie d'assurance-vie	CANADA	ASSURANCE ET GESTION DE PATRIMOINE	100 %
London Life, Compagnie d'Assurance-Vie	CANADA	ASSURANCE ET GESTION DE PATRIMOINE	100 %
La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	CANADA	ASSURANCE ET GESTION DE PATRIMOINE	100 %
Great-West Life & Annuity Insurance Company	ÉTATS-UNIS	ASSURANCE ET GESTION DE PATRIMOINE	100 %
Putnam Investments, LLC	ÉTATS-UNIS	SERVICES FINANCIERS	95,6 %
Société financière IGM Inc.	CANADA	SERVICES FINANCIERS	58,7 %
Groupe Investors Inc.	CANADA	SERVICES FINANCIERS	100 %
Corporation Financière Mackenzie	CANADA	SERVICES FINANCIERS	100 %
Parjointco N.V.	PAYS-BAS	SOCIÉTÉ DE PORTEFEUILLE	50 %
Pargesa Holding SA	SUISSE	SOCIÉTÉ DE PORTEFEUILLE	55,6 %

Les soldes et les transactions entre la Société et ses filiales, qui sont des parties liées de la Société, ont été éliminés au moment de la consolidation et ne sont pas présentés dans cette note. Les détails des transactions entre la Société et les autres parties liées sont présentés ci-dessous.

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Dans le cours normal des activités, la Great-West prend part à diverses transactions avec des parties liées, lesquelles comprennent l'offre de prestations d'assurance à d'autres sociétés du groupe de la Corporation Financière Power. Dans tous les cas, ces transactions ont été effectuées selon les conditions du marché.

Le tableau qui suit présente toute la rémunération versée ou attribuée aux principaux dirigeants, ou gagnée par ces derniers, pour des services rendus à la Société et à ses filiales, quelle que soit la fonction qu'ils occupent :

EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2012	2011
Rémunération et avantages du personnel	16	15
Avantages postérieurs à l'emploi	7	4
Paielements fondés sur des actions	9	9
	32	28

En 2012, IGM a vendu des prêts hypothécaires résidentiels à la Great-West et à la London Life pour un montant de 232 M\$ (202 M\$ en 2011).

RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la Société, directement ou indirectement. Les personnes considérées comme les principaux dirigeants sont les membres du conseil d'administration de la Société ainsi que certains membres de la haute direction de la Société et de ses filiales.

NOTE 32 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS

ACQUISITION D'IRISH LIFE GROUP LIMITED

Le 19 février 2013, Lifeco a annoncé qu'elle avait conclu une convention avec le gouvernement de l'Irlande en vue d'acheter, par l'entremise de sa filiale Canada Life Limited, la totalité des actions d'Irish Life Group Limited (Irish Life) pour la somme de 1,75 G\$ (1,3 G€). Fondée en 1939, Irish Life est la plus importante compagnie d'assurance-vie, de régimes de retraite et de gestion de placements en Irlande.

Lifeco a également annoncé un placement de reçus de souscription échangeables contre des actions ordinaires de Lifeco d'une valeur de 1,25 G\$ au moyen d'un appel public à l'épargne de 650 M\$, dans le cadre d'une acquisition ferme, et de placements privés concomitants de reçus de souscription auprès de la Financière Power et d'IGM d'une valeur totale de 600 M\$.

Le 12 mars 2013, la Financière Power a acheté des reçus de souscription de Lifeco pour un montant de 550 M\$. IGM a également acheté, à cette même date, des reçus de souscription de Lifeco d'une valeur de 50 M\$. Chaque reçu de souscription donne à son porteur le droit de recevoir une action ordinaire de Lifeco au moment de la clôture de l'acquisition de Irish Life, sans autre

mesure de sa part et sans autre contrepartie. La Financière Power et IGM ont acheté les reçus de souscription au moyen d'un placement privé au moment de la clôture de l'appel public à l'épargne, dans le cadre d'une acquisition ferme, visant des reçus de souscription de Lifeco. Le prix des reçus de souscription, soit 25,70 \$, est le même aux termes de l'appel public à l'épargne qu'aux termes des placements privés.

Si les reçus de souscription sont convertis en actions ordinaires de Lifeco, la Financière Power détiendra, directement et indirectement, un intérêt économique de 69,4 % dans Lifeco.

L'acquisition, qui devrait être conclue en juillet 2013, est assujettie aux approbations réglementaires habituelles, dont celles de la Commission européenne en vertu du règlement européen sur les fusions, et à certaines conditions de clôture.

ÉMISSION D' ACTIONS PRIVILÉGIÉES

Le 28 février 2013, la Société a émis 12 000 000 d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 4,80 %, série S, pour un produit brut de 300 M\$.

NOTE 33 INFORMATION SECTORIELLE

Les unités opérationnelles stratégiques suivantes correspondent aux secteurs opérationnels à présenter de la Société :

- > Lifeco offre, au Canada, aux États-Unis et en Europe, une vaste gamme de produits d'assurance-vie, de retraite et de placement, de même que des produits de réassurance et d'assurance IARD spécialisée aux particuliers, aux entreprises et à d'autres organismes privés et publics.
- > IGM offre à sa clientèle une gamme complète de services de planification financière et de produits de placement. IGM tire ses produits de plusieurs sources, principalement des honoraires de gestion imputés à ses fonds communs de placement en contrepartie de services de consultation et de gestion des placements. IGM tire aussi des produits des honoraires imputés aux fonds communs de placement en contrepartie de la prestation de services administratifs.

- > Parjointco détient la participation de la Société dans Pargesa, une société de holding qui possède des participations diversifiées dans des sociétés actives en Europe dans de nombreux secteurs, y compris ceux des minéraux de spécialités, du ciment et des matériaux de construction, de l'eau, de la propreté, de l'énergie et des vins et spiritueux.
- > Le secteur Autres comprend les activités propres de la Société ainsi que des écritures d'éliminations au titre de la consolidation.

Les méthodes comptables des secteurs opérationnels sont celles qui sont décrites à la note 2, *Mode de présentation et résumé des principales méthodes comptables* des présents états financiers. La Société évalue le rendement de chaque secteur opérationnel en fonction de son apport au bénéfice net consolidé. Les produits et les actifs sont attribués à des secteurs géographiques selon la provenance des produits et l'emplacement des actifs. L'apport au bénéfice net consolidé de chaque secteur est calculé après avoir pris en compte le placement que Lifeco et IGM détiennent l'une dans l'autre.

NOTE 33 INFORMATION SECTORIELLE (SUITE)

INFORMATION SUR LA MESURE DU BÉNÉFICE

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012	LIFECO	IGM	PARJOINTCO	AUTRES	TOTAL
PRODUITS					
Revenu-primés, montant net	18 820	–	–	–	18 820
Produits de placement nets	8 296	153	–	(88)	8 361
Honoraires	2 945	2 425	–	(139)	5 231
	30 061	2 578	–	(227)	32 412
CHARGES					
Total des sommes versées ou créditées aux titulaires de polices	22 451	–	–	–	22 451
Commissions	1 781	858	–	(138)	2 501
Charges opérationnelles et frais administratifs	2 968	671	–	57	3 696
Charges financières	285	92	–	18	395
	27 485	1 621	–	(63)	29 043
	2 576	957	–	(164)	3 369
Quote-part du bénéfice (de la perte) de la participation dans l'entreprise contrôlée conjointement	–	–	134	–	134
Bénéfice avant impôt – activités poursuivies	2 576	957	134	(164)	3 503
Impôt sur le bénéfice	368	190	–	5	563
Apport au bénéfice net – activités poursuivies	2 208	767	134	(169)	2 940
Apport au bénéfice net – activités abandonnées	–	–	–	–	–
Apport au bénéfice net	2 208	767	134	(169)	2 940
Attribuable aux					
Participations ne donnant pas le contrôle	969	327	–	(99)	1 197
Détenteurs d'actions privilégiées perpétuelles	–	–	–	117	117
Détenteurs d'actions ordinaires	1 239	440	134	(187)	1 626
	2 208	767	134	(169)	2 940

INFORMATION SUR LA MESURE DE L'ACTIF ET DU PASSIF

31 DÉCEMBRE 2012	LIFECO	IGM	PARJOINTCO	AUTRES	TOTAL
Goodwill	5 857	2 816	–	–	8 673
Total de l'actif	253 833	11 609	2 149	1 002	268 593
Total du passif	236 132	7 503	–	586	244 221

INFORMATION D'ORDRE GÉOGRAPHIQUE

31 DÉCEMBRE 2012	CANADA	ÉTATS-UNIS	EUROPE	TOTAL
Actif investi (y compris la trésorerie et les équivalents de trésorerie)	65 068	28 722	33 110	126 900
Participation dans une entreprise contrôlée conjointement	–	–	2 149	2 149
Placements pour le compte des polices de fonds distincts	54 341	23 809	26 798	104 948
Autres actifs	4 176	3 311	13 503	20 990
Goodwill et immobilisations incorporelles	10 129	1 721	1 756	13 606
Total de l'actif	133 714	57 563	77 316	268 593
Total des produits	16 221	6 401	9 790	32 412

NOTE 33 INFORMATION SECTORIELLE (SUITE)

INFORMATION SUR LA MESURE DU BÉNÉFICE

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2011	LIFECO	IGM	PARJOINTCO	AUTRES	TOTAL
PRODUITS					
Revenu-primés, montant net	17 293	–	–	–	17 293
Produits de placement nets	9 702	161	–	(99)	9 764
Honoraires	2 903	2 571	–	(131)	5 343
	29 898	2 732	–	(230)	32 400
CHARGES					
Total des sommes versées ou créditées aux titulaires de polices	23 043	–	–	–	23 043
Commissions	1 548	895	–	(131)	2 312
Charges opérationnelles et frais administratifs	2 314	638	–	54	3 006
Charges financières	289	103	–	17	409
	27 194	1 636	–	(60)	28 770
	2 704	1 096	–	(170)	3 630
Quote-part du bénéfice (de la perte) de la participation dans l'entreprise contrôlée conjointement	–	–	(20)	–	(20)
Bénéfice avant impôt – activités poursuivies	2 704	1 096	(20)	(170)	3 610
Impôt sur le bénéfice	465	250	–	(9)	706
Apport au bénéfice net – activités poursuivies	2 239	846	(20)	(161)	2 904
Apport au bénéfice net – activités abandonnées	–	63	–	–	63
Apport au bénéfice net	2 239	909	(20)	(161)	2 967
Attribuable aux					
Participations ne donnant pas le contrôle	855	392	–	(106)	1 141
Détenteurs d'actions privilégiées perpétuelles	–	–	–	104	104
Détenteurs d'actions ordinaires	1 384	517	(20)	(159)	1 722
	2 239	909	(20)	(161)	2 967

INFORMATION SUR LA MESURE DE L'ACTIF ET DU PASSIF

31 DÉCEMBRE 2011	LIFECO	IGM	PARJOINTCO	AUTRES	TOTAL
Goodwill	5 861	2 925	–	–	8 786
Total de l'actif	238 552	10 839	2 222	1 065	252 678
Total du passif	222 664	6 625	–	574	229 863

INFORMATION D'ORDRE GÉOGRAPHIQUE

31 DÉCEMBRE 2011	CANADA	ÉTATS-UNIS	EUROPE	TOTAL
Actif investi (y compris la trésorerie et les équivalents de trésorerie)	61 960	27 403	31 064	120 427
Participation dans une entreprise contrôlée conjointement	–	–	2 222	2 222
Placements pour le compte des polices de fonds distincts	49 622	22 359	24 601	96 582
Autres actifs	4 087	3 050	12 501	19 638
Goodwill et immobilisations incorporelles	10 280	1 769	1 760	13 809
Total de l'actif	125 949	54 581	72 148	252 678
Total des produits	17 064	6 123	9 213	32 400

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

AUX ACTIONNAIRES DE LA CORPORATION FINANCIÈRE POWER

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Corporation Financière Power, qui comprennent les bilans consolidés au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2011, et les états consolidés des résultats, du résultat global, des variations des fonds propres et des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons les audits de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Corporation Financière Power au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2011, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Signé,

Deloitte s.e.n.c.r.l./s.r.l.¹

Le 13 mars 2013
Montréal (Québec)

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A104630

CORPORATION FINANCIÈRE POWER

SOMMAIRE FINANCIER QUINQUENNAL

31 DÉCEMBRE [EN M\$ CA, SAUF LES MONTANTS PAR ACTION] (NON AUDITÉ)	RÉFÉRENTIEL COMPTABLE ANTÉRIEUR				
	2012	2011	2010	2009	2008
BILANS CONSOLIDÉS					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 313	3 385	3 656	4 855	4 689
Total de l'actif	268 593	252 678	244 644	140 231	141 546
Fonds propres attribuables aux actionnaires	14 029	13 521	12 811	13 207	13 419
Actif consolidé et actif géré	523 885	496 781	500 181	471 775	452 158
ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS					
PRODUITS					
Revenu-primés, montant net	18 820	17 293	17 748	18 033	30 007
Produits de placement nets	8 361	9 764	9 600	9 678	1 163
Honoraires	5 231	5 343	5 174	4 998	5 540
	32 412	32 400	32 522	32 709	36 710
CHARGES					
Total des sommes versées ou créditées aux titulaires de polices	22 451	23 043	23 225	23 809	26 774
Commissions	2 501	2 312	2 216	2 088	2 172
Charges opérationnelles et frais administratifs	3 696	3 006	3 837	3 607	3 675
Dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles	–	–	–	–	2 178
Charges financières	395	409	432	494	438
	29 043	28 770	29 710	29 998	35 237
	3 369	3 630	2 812	2 711	1 473
Quote-part du bénéfice (de la perte) de la participation dans une entreprise contrôlée conjointement	134	(20)	121	71	(181)
Impôt sur le bénéfice	563	706	523	565	16
Bénéfice net – activités poursuivies	2 940	2 904	2 410	2 217	1 276
Bénéfice net – activités abandonnées	–	63	2	–	692
Bénéfice net	2 940	2 967	2 412	2 217	1 968
Attribuable aux					
Participations ne donnant pas le contrôle	1 197	1 141	845	778	631
Détenteurs d'actions privilégiées perpétuelles	117	104	99	88	74
Détenteurs d'actions ordinaires	1 626	1 722	1 468	1 351	1 263
	2 940	2 967	2 412	2 217	1 968
PAR ACTION					
Bénéfice opérationnel avant les autres éléments	2,38	2,44	2,30	2,05	1,98
Bénéfice net lié aux activités abandonnées	–	0,05	–	–	0,71
Bénéfice net	2,30	2,43	2,08	1,92	1,79
Dividendes	1,4000	1,4000	1,4000	1,4000	1,3325
Valeur comptable à la fin de l'exercice	16,60	16,26	15,26	16,27	16,80
COURS DU MARCHÉ (ACTIONS ORDINAIRES)					
Haut	30,15	31,98	34,23	31,99	40,94
Bas	24,06	23,62	27,00	14,66	20,33
Fin de l'exercice	27,24	25,54	30,73	31,08	23,90

INFORMATION FINANCIÈRE TRIMESTRIELLE

[EN M\$ CA, SAUF LES MONTANTS PAR ACTION] (NON AUDITÉ)	TOTAL DES PRODUITS	BÉNÉFICE NET	BÉNÉFICE PAR ACTION – DE BASE	BÉNÉFICE PAR ACTION – DILUÉ
2012				
Premier trimestre	7 110	712	0,64	0,64
Deuxième trimestre	8 374	695	0,61	0,60
Troisième trimestre	9 217	813	0,65	0,65
Quatrième trimestre	7 711	720	0,39	0,38
2011				
Premier trimestre	6 919	616	0,52	0,52
Deuxième trimestre	7 784	803	0,72	0,71
Troisième trimestre	9 126	593	0,44	0,44
Quatrième trimestre	8 571	955	0,75	0,75